



Concours du second degré

Rapport de jury

AGRÉGATION EXTERNE

DE

GRAMMAIRE

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Alain BLANC
Professeur des Universités

Président de jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier essentiellement dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Tous les candidats intéressés trouveront des recommandations pratiques et les dernières mises à jour concernant les épreuves des concours, leur contenu, leur déroulement, ainsi que les conditions d'inscription dans les brochures diffusées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'aide aux concours du second degré du site du ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>). Toutes les informations y sont soigneusement mises à jour et aisément accessibles.

Rappelons aussi l'existence du *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale*, dont la consultation régulière est aisée en ligne. Elle est fort utile pour tout ce qui concerne la carrière d'un enseignant, d'autant que certains textes, en particulier les programmes des agrégations, ne sont plus publiés que dans ce seul Bulletin.

Les textes officiels qui régissent le concours sont les suivants :

I. Conditions d'inscription requises des candidats

Voir les dispositions statutaires et réglementaires des Concours externes et internes dans l'article 5 - III du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié en dernier lieu par le décret n°2013-768 du 23 août 2013. L'arrêté du 9 septembre 2013 relatif aux titres et diplômes requis pour se présenter à un concours externe précise bien que le diplôme de master est désormais le diplôme de référence exigé pour se présenter au concours de l'agrégation (cf. version consolidée au 10 octobre 2013 consultable sur www.legifrance.fr).

Depuis cette session, l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable » a été supprimée du concours externe de l'agrégation. L'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 décembre 2009 a été publié au Journal officiel du 12 août 2014. La suppression de cette interrogation spécifique s'accompagne cependant (nouvel article 8 de l'arrêté de 2009) de la possibilité d'introduction par les jurys, lors des épreuves d'admission, d'éléments d'interrogation permettant de repérer certaines compétences en lien avec l'exercice du métier d'enseignant, en prenant appui sur le nouveau référentiel des compétences professionnelles fixées par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013. On se reportera aux pages suivantes, qui reproduisent le texte du descriptif des épreuves mis à jour sur le site du Ministère de l'Education nationale, dans la rubrique "concours".

Il faut absolument rester vigilant en consultant très régulièrement le site officiel du Ministère de l'Education Nationale, rubrique SIAC2 (www.education.gouv.fr)

Rappel : Depuis la session 2014, la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2) et la certification en informatique et internet (C2i2e) ne sont plus exigés des candidats.

II. Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 28 décembre 2009 (*J.O.* du 6 janvier 2010) modifié en dernier lieu par l'arrêté du 25 juin 2015, paru au *J. O.* du 19 août 2015. Sur la dernière modification, voir l'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 décembre 2009 publié au Journal officiel du 12 août 2014.

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	
Composition du jury.....	4
Observations sur l'ensemble du concours 2015 et statistiques	5
2. Usages et conseils pratiques.....	7
3. Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites	
Composition française.....	9
Thème latin.....	10
Thème grec.....	12
Grammaire et linguistique, épreuve principale	
Option A, I, Ancien français.....	15
Option A, II, Français moderne.....	19
Option B, I Grec.....	26
Option B, II Latin.....	31
Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
Option A, I, Grec.....	40
Option A, II, Latin.....	42
Option B, I, Ancien français.....	48
Option B, II, Français moderne.....	51
Version latine.....	57
4. Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales	
Explication française sur texte au programme.....	62
Questions de grammaire française associées à l'explication de texte français au programme.....	65
Exposé de linguistique, Option A, ancien français ou français moderne	66
Exposé de linguistique, option B, grec ou latin.....	73
Explication de texte ancien au programme, grec.....	75
Explication de texte ancien au programme, latin.....	76
Explication de texte ancien hors programme, grec.....	79
Explication de texte ancien hors programme, latin.....	80

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Composition du jury

Directoire :

- | | |
|---|--|
| M. Alain BLANC | Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rouen, Académie de Rouen.
Président. |
| M. Fabrice POLI | Inspecteur Général des Lettres.
Vice-président. |
| M. Antoine FOUCHER | Maître de Conférences de langue et littérature latines (HDR), Université de Caen, Académie de Caen.
Vice-président. |
| M ^{me} Catherine BROC-SCHMEZER | Maître de Conférences de langue et littérature grecques (HDR), Université Bordeaux-Montaigne, Académie de Bordeaux.
Secrétaire. |

Membres du jury :

- Mme Fabienne BOISSIERAS, Maître de conférences en langue française à l'université Jean Moulin - Lyon 3, Académie de Lyon.
- M. Michel BRIAND, Professeur de langue et littérature grecques à l'université de Poitiers, Académie de Poitiers.
- M. Jean-Marc CIVARDI, Maître de conférences de littérature française à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Académie de Versailles.
- Mme Karine DESCOINGS, Professeur de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, au lycée Victor Duruy, Académie de Paris.
- M. Laurent GAVOILLE, Maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université Bordeaux-Montaigne, Académie de Bordeaux.
- M. Louis PICARD, Professeur en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles au Lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur des Fossés, Académie de Créteil.
- M. Olivier SOUTET, Professeur de langue médiévale à l'Université de Paris 4-Sorbonne, Académie de Paris.
- M. Frédéric TRAJBER, Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Provence, Académie d'Aix-Marseille.

Observations sur l'ensemble du concours 2015 et statistiques.

L'Agrégation de Grammaire est un concours de haut niveau qui mène prioritairement à l'enseignement du second degré et qui ouvre aussi bien souvent la voie vers l'enseignement supérieur et la recherche. Certaines épreuves sont de nature comparable à celles des agrégations de Lettres classiques et de Lettres modernes, mais trois, les compositions principale et complémentaire ainsi que la leçon de grammaire et linguistique, sont spécifiques. Cette agrégation évalue donc les connaissances de tronc commun, si l'on peut dire, dont un futur enseignant doit être porteur, et certifie aussi que le lauréat a des compétences poussées dans les disciplines techniques que sont la linguistique du français médiéval et moderne et la linguistique des langues anciennes, compétences qui sont utiles à tous les niveaux de l'enseignement : elles ne sont pas de trop, par exemple, pour faire comprendre quelques règles élémentaires des déclinaisons et des conjugaisons du grec et du latin aux élèves de 5^e, 4^e et 3^e ou aux débutants des lycées et des universités. À l'heure où le besoin de cours de grammaire est de plus en plus ressenti, il importe que les futurs enseignants soient formés et qu'ils aient un concours qui permette de maintenir un niveau élevé et qui donne à ses lauréats quelques facilités pour la poursuite d'études et de recherches ultérieures. Descendu à 7 en 2012, remonté à 10 en 2013 et 2014, le nombre de postes mis au concours est passé à 11 en 2015. Cette augmentation n'allait pas de soi car le nombre de candidats en 2013 et 2014 a été fort réduit. Mais il y a, et il y aura dans le futur, besoin d'enseignants très qualifiés. Ce poste supplémentaire est donc une reconnaissance de l'utilité du concours et un appel lancé aux candidats. C'est une façon de leur dire que les disciplines techniques auxquelles ils se consacrent ont un avenir parce qu'elles sont utiles dans l'enseignement. Cet appel a commencé à être entendu : il y a eu cette année davantage d'inscrits (54) que l'an dernier (48), et surtout il y a eu bien plus de candidats présents aux épreuves écrites (26, contre 12 en 2014). Le nombre d'admissibles a été aussi en augmentation : 17 (on a hélas enregistré une défection le premier jour de l'oral). Le jury est donc fort satisfait de voir que l'on est sur une ligne très légèrement ascendante. C'est modeste, certes, et dans l'absolu le nombre de candidats et le nombre de reçus sont réduits. Ajoutons que les universités où on prépare à ce concours se comptent maintenant sur les doigts de la main, ce qui est un grand handicap pour les étudiants et pour les enseignants déjà en poste qui veulent se présenter et en sont donc réduits à se former eux-mêmes, en autodidactes. Il n'en reste pas moins que cette augmentation est un encouragement réel et doit conduire les futurs candidats à se présenter au concours sans hésiter : il y a des postes à pourvoir.

Parmi les 26 candidats de l'écrit, 8 avaient choisi l'option A et 18 l'option B. À l'issue des épreuves orales, il y a eu 3 reçus de l'option A et 6 de l'option B. Ce rééquilibrage des deux options est un fait notable. Pendant longtemps l'option B n'a laissé que peu de place à l'option A, mais si l'on a besoin de linguistes pour les langues anciennes, le besoin n'est pas plus petit pour le français médiéval et moderne. Les étudiants ou les enseignants déjà en poste qui aiment particulièrement la linguistique française doivent savoir qu'ils ont toutes leurs chances en choisissant cette voie, et il serait bon, maintenant que les effectifs de candidats sont sur une ligne ascendante, qu'un renfort non négligeable soit fourni, justement, par les francisants.

Bilan des épreuves écrites Années 2013-2015

	Session 2013	Session 2014	Session 2015
Moyenne générale Écart : notes /20	06,25 - 12,66	03,72 - 15,04	03,20 - 14,54
Composition française	03 - 15 (moy. : 09,45)	02 - 16 (moy. : 08,08)	01 - 16 (moy. : 09,00)
Linguistique : composition principale	05,75 - 13,25 (moy. : 09,49)	03,5 - 12 (moy. : 07,6)	01 - 16 (moy. : 6,63)
Linguistique : composition complémentaire	04 - 12,5 (moy. : 08,84)	01-16,5 (moy. : 07,45)	0,25 - 13 (moy. : 7,18)
Thème latin	01,5 - 16 (moy. : 08,22)	01,25 - 12,5 (moy. : 07,25)	0,50 - 18,5 (moy. : 8,50)
Thème grec	04 - 16 (moy. : 09,63)	01 - 14 (moy. : 07,71)	0,25 - 18 (moy. : 8,60)
Version latine	01 - 13,5 (moy. : 08,72)	02 - 12,5 (moy. : 09,62)	0,50 - 16,50 (moy. : 8,23)

Les résultats des épreuves écrites de 2015 montrent qu'il y a eu dans chaque épreuve quelques candidats qui ont très bien réussi : les notes de 16, 16, 13, 18,5 et 16, 5 en témoignent. Ces maxima sont en hausse par rapport à l'an dernier. Mais ces résultats montrent aussi qu'il y a eu, à l'inverse, des résultats très mauvais (01, 01, 0,25, 05, 0,25, 0,50) dus à l'évidence à un manque total de préparation. Rappelons que l'agrégation de Grammaire a des exigences très particulières : qu'elle exige, comme l'agrégation de Lettres classiques un très bon niveau en composition française et en langue latine et grecque, mais aussi en linguistique. Et c'est là que le bât blesse : les notes des écrits de linguistique sont encore en baisse assez nette. Les notes de 6,63 en composition principale et 7,18 en composition complémentaire sont vraiment décevantes. La cause tient certainement au fait que tous les candidats n'ont pas eu la possibilité de suivre des cours de linguistique dans l'université de leur académie, et il se peut aussi que des candidats aient décidé de choisir tardivement la voie de la linguistique alors qu'ils avaient jusqu'ici une orientation différente. Si c'est le cas, on ne peut que se réjouir que l'agrégation de Grammaire attire des candidats nouveaux, mais ils doivent faire l'effort d'acquérir les connaissances de phonétique, de grammaire historique et de syntaxe nécessaires. Que l'on réussisse à décrocher une agrégation de Grammaire grâce à la composition française, aux thèmes et à la version, aboutirait à une aberration, le résultat final étant que le Pays n'aurait plus de linguistes compétents en langues anciennes. Or ces compétences sont bien utiles même pour les linguistes qui travaillent sur les langues modernes, et elles sont de toute façon nécessaires pour les enseignants qui ont à former les nouvelles générations, à tous les niveaux.

Les conseils prodigués dans le précédent rapport par Mme Isabelle Boehm sont toujours valables et les candidats doivent les retenir :

a) pour ce qui concerne la composition française, se relire pour éviter les fautes de langue ; veiller à la clarté dans l'organisation, la progression, l'expression ; penser à élargir le sujet aux contours de l'œuvre ; avoir un bagage de lectures critiques à utiliser ;

b) pour ce qui concerne les épreuves de thème latin et grec, revoir sa grammaire normative ; appliquer les règles de grammaire à la lecture de textes simples ; penser à utiliser les textes du programme en littérature classique pour préparer ces épreuves ;

c) pour les épreuves de linguistique : faire des fiches systématiques en phonétique, morphologie, syntaxe à partir des points de traduction délicats des œuvres au programme ; s'entraîner à faire des plans de question à partir des rapports du jury.

Bilan des épreuves orales

Sur les trois dernières années, le nombre des candidats a évolué, comme on l'annonçait au début de ce rapport, de la manière suivante :

2013	2014	2015
10 postes	10 postes	11 postes
10 admissibles	11 admissibles	17 admissibles
7 reçus	6 reçus	9 reçus

Le jury ne demanderait pas mieux que de pourvoir tous les postes, mais il faut pour cela que les candidats remplissent deux conditions indissociables : 1) qu'ils aient des connaissances suffisantes en français, en grec et en latin, et en linguistique des langues anciennes et du français ; 2) qu'ils montrent au jury qu'ils auront les qualités requises pour faire passer leur connaissances à un public d'élèves, d'étudiants, voire de chercheurs. Le candidat doit donc se soucier de son public, s'exprimer clairement, avec rigueur, pour convaincre, pour prouver la véracité de ses affirmations, comme s'il était devant un public d'élèves, d'étudiants ou même de chercheurs. Les membres du jury reviendront sur ce point dans les rapports sur les différents épreuves orales : on attend des candidats des prestations de haute tenue, à la fois sans jargon et sans familiarité. Nous sommes certains que les candidats en sont capables ou vont le devenir en s'y entraînant, et nous souhaitons que des oraux de qualité puissent permettre dans un futur très proche de dépasser le chiffre de 9 reçus. Rappelons que les oraux sont publics et que les futurs candidats ont le droit de venir assister à des épreuves orales pour se faire une juste idée de leur déroulement. Le jury conseille même très vivement aux futurs candidats qui le peuvent de se familiariser ainsi avec le concours. Il est simplement demandé aux assistants de ne pas troubler le candidat et de ne pas prendre de notes. Le dernier jour des oraux, après l'annonce des résultats du concours, les candidats peuvent s'entretenir avec le jury, demander des précisions sur leurs prestations écrites et orales, demander des conseils, s'ils sont reçus, pour la suite de leur carrière, et dans le cas contraire, pour une nouvelle année de préparation. Les étudiants

venus pour assister à quelques épreuves orales peuvent eux aussi profiter de cette occasion : les membres du jury seront contents de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser sur ce concours.

2. Usages et conseils pratiques

Le programme des œuvres du concours 2016 a été publié en avril 2015 sur le site du ministère (http://cache.media.education.gouv.fr/file/agreg_externe/05/0/p2016_agreg_ext_grammaire_411050.pdf). Les œuvres de français sont renouvelées chaque année ; en revanche, on ne renouvelle que la moitié du programme de grec et de latin. Le programme étant connu bien avant le début des cours des préparations universitaires, membres du jury et enseignants des universités ne cessent de conseiller la lecture du programme dès sa parution, ou au moins pendant l'été. Ce rapport le répète donc lui aussi à l'intention des futurs agrégatifs.

Les épreuves écrites de 2016 se dérouleront, comme indiqué sur le site du ministère, du 7 au 11 mars 2016, comme pour les agrégations de Lettres classiques et de Lettres modernes. Les épreuves d'admission auront lieu du lundi au vendredi, fin juin-début juillet. Le lieu se sera précisé sur les convocations d'admissibilité.

Les épreuves écrites comptent, dans l'ordre, la composition française (7 heures), le thème latin (4 heures), le thème grec (4 heures), puis, le même jour, c'est-à-dire le jeudi, la première composition de grammaire et linguistique (4h30, le matin) et la seconde (2h30, l'après-midi), et enfin, le vendredi matin, la version latine (4 heures). Pour les thèmes et pour la version latine, les dictionnaires habituels français-grec/latin et grec/latin-français sont autorisés (mais pas le Liddell-Scott-Jones ni l'Oxford Latin Dictionary), mais pour la composition française et les épreuves de linguistique, le candidat ne dispose ni de manuels ni de dictionnaires, ni d'équipement électronique.

Épreuves écrites d'admissibilité

Matières	Durée	Coefficient
Composition française	7h	9
Thème latin	4h	5
Thème grec	4h	5
Grammaire et linguistique :		
– Composition principale	4h30	8
– Composition complémentaire	2h30	4
Version latine	4h	5

L'oral comporte quatre épreuves. Le candidat admissible en passe trois dans un ordre qui est déterminé par le tirage au sort qui a lieu pendant la réunion générale du lundi. Ce tirage détermine aussi si le candidat devra présenter une explication préparée d'auteur grec ou d'auteur latin et, en corollaire, la traduction d'un texte hors programme en latin ou en grec. La quatrième épreuve, celle de traduction du texte hors programme, a lieu pour tous le dernier jour (le vendredi). Pour toutes les épreuves sauf cette dernière, des usuels comprenant des dictionnaires sont à disposition. On peut y trouver de précieux renseignements, par exemple, dans le Bailly et le Gaffiot, des indications étymologiques, mais il faut se souvenir d'abord que ces aides doivent être employées judicieusement, avec commentaire explicatif, et ensuite que le temps de préparation doit être géré : ce n'est pas le moment de s'absorber dans la lecture du dictionnaire ! Pour l'épreuve de traduction hors programme, le sujet peut être accompagné de quelques indications de vocabulaire, mais aucun usuel (dictionnaire ou autre) n'est disponible.

Chaque épreuve orale est suivie d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative. Le tableau qui suit indique les durées de ces différents moments des épreuves, et les rapports d'oraux de chaque épreuve, qui figurent plus loin, indiquent le genre de ces questions et le temps qui y est consacré.

Épreuves orales d'admission

Épreuves	Préparation	Passage	Coefficient
Explication française + questions de grammaire normative + entretien	2h	30mn + 10 mn + 10 mn	12
Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	2h	30mn + 10 mn + 10 mn	9
Exposé de grammaire et linguistique + entretien	2h	30mn + 20 mn	9
Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	45mn	15mn + 5mn + 10 mn	6

Source :

<http://www.education.gouv.fr/cid51433/descriptif-des-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

**Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats
pour la préparation des épreuves orales**

(Exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est disponible)

Dictionnaire bilingue latin-français (Le Grand Gaffiot) et grec-français (A. Bailly, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection "Que Sais-Je ?" : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection "Vies quotidiennes" : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Établi par MM. Jean-Marc CIVARDI et Louis PICARD

Sujet :

Claude Pichois écrit, dans sa préface à l'édition de la Pléiade des *Œuvres complètes* de Baudelaire :

« Baudelaire n'est pas un révolutionnaire ; c'est un révolté. »

Dans quelle mesure ce jugement vous paraît-il éclairer la poétique du *Spleen de Paris* (*Petits Poèmes en prose*) ?

Échelle des notes : hormis un zéro (copie blanche), de 01 à 16 sur 20, soit douze notes inférieures à 10 et 14 supérieures ou égales à 10. La moyenne s'établit donc à 8,65 en comptant la copie blanche ou à 9,00 dans le cas contraire, ce qui est assez correct et conforme aux années précédentes.

Le jury se réjouit que les copies aient été dans l'ensemble meilleures cette année. Peut-être est-ce dû à l'auteur proposé, Baudelaire, qui est lu et étudié assez tôt dans la scolarité, et à l'œuvre au programme, plus abordable, en apparence, plus facilement maîtrisable que, par exemple *Gaspard de la nuit* d'Aloysius Bertrand, pour rester dans le même genre, ce recueil ayant été au programme du même concours il y a quelques années.

Quelques critiques ont été cités ou évoqués dans certaines copies — enfin ! aurait-on envie de dire à la suite de nos recommandations des années précédentes — : W. Benjamin, J.-P. Sartre, G. Blin, avec d'autres références plus récentes ; c'est le moins que l'on puisse attendre d'une bonne préparation. Il ne s'agit pas de faire assaut de bibliographie ou de répéter une quelconque *doxa* mais de se forger ses propres idées et d'enrichir sa réflexion en fréquentant les études critiques d'autres artistes ou de spécialistes qui ont marqué l'approche d'une œuvre ou d'un genre. Nous nous félicitons également que le recueil de Baudelaire ait été bien connu comme l'ont montré les nombreuses références à des poèmes en prose variés. Les plans et les traitements du sujet ayant été différents, c'est la preuve que la citation de C. Pichois (tirée de sa « Préface » aux *Œuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1975, t. I, p. X) n'avait pas été étudiée ou traitée en préparation, d'où son intérêt pour l'épreuve.

Nous comprenons que des agrégatifs de grammaire soient attentifs à décortiquer les formulations mais il était maladroit, dans l'introduction, d'insister sur une analyse pragmatique ou stylistique des deux termes clés dans l'assertion de C. Pichois, employés en l'occurrence dans des sens traditionnels. De même, c'est courir à l'échec et à une piètre note que de se détourner de l'analyse et de l'étude du sujet précis, d'orienter la citation vers une autre dissertation, déjà effectuée, un exposé présenté ou une fiche de lecture. Analyser une proposition critique, ce n'est ni se contenter de décrire l'agencement de ses constituants, ni s'autoriser à la réduire à une autre proposition jugée voisine.

En ce qui concerne la forme, de nombreuses copies présentent des paragraphes beaucoup trop longs ou trop compacts. Les alinéas, censés structurer le propos et en faciliter la lecture, ne sont pas toujours utilisés à bon escient. Pour qui veut enseigner, la disposition, pas seulement le plan général, est importante pour se faire comprendre avec netteté. Dans le même ordre d'idées, la gestion du temps n'est pas encore bien maîtrisée par tous les candidats. On perçoit dans des copies l'accélération de l'écriture et de la rédaction car la fin de l'épreuve arrive ; alors, le plan ne tient souvent plus ses promesses, la troisième partie et la conclusion sont relâchées voire négligées. L'orthographe et l'expression ont été jugées satisfaisantes cette année, bien que des formes comme « répugnante » avec -ni- au lieu de -gn-, « ambiguë » avec le tréma sur le u, « sous-jacentes » avec -ça- au lieu de -ce-, entre autres, aient déparé certaines copies et ne soient vraiment pas tolérables à ce niveau, quelle que soit la fatigue inhérente à l'épreuve. L'emploi, certes fort à la mode, du nom « ressenti » n'est pas recommandé non plus : faire la part du sentiment, des sensations, de l'action des sens, est sûrement plus intéressant, surtout chez Baudelaire. Utiliser « les sans abri » pour « Les yeux des pauvres » est également anachronique et intempestif.

Sur l'aspect révolutionnaire du recueil, au sens politique ou historique, on pouvait partir de « Le miroir » où sont évoqués « les immortels principes de 89 », de « Assommons les pauvres », avec l'adresse biffée à Proudhon, de « Une mort héroïque », celle de Fancioulle, bouffon victime d'un prince. Mais c'est plutôt dans *Mon cœur mis à nu* que Baudelaire évoque la révolution de 1848. En effet, dans *Le Spleen de Paris*, il ne se rencontre guère d'échos directs des différentes révolutions

politiques du siècle, de discours collectifs, bien que les pauvres, les miséreux, « les bons chiens » (errants et fraternels) y soient nombreux. Le sujet n'invitait donc pas à une lecture sociopolitique, mais il semble difficile de faire l'économie de l'Histoire. Comparer la figure du poète dans ce recueil à celle d'autres grands auteurs ou artistes « engagés » du XIX^e siècle aurait été intéressant et aurait sûrement permis de souligner son originalité et sa modernité. Nous avons à cet égard apprécié une formule comme : « De Goya, le poète conserve les monstres enfantés par le sommeil de la raison et non le *Tres de Mayos*. » De même il paraît difficile de séparer la poésie de Baudelaire du Paris d'Hausmann en pleine transformation et rénovation, ce qui a trop souvent manqué. En règle générale, le texte est insuffisamment contextualisé. Cependant des remarques stylistiques sur les effets de contraste social ont été les bienvenues.

La révolte de Baudelaire est assurément plus intérieure et la dérision et l'ironie dont il fait preuve constamment dans ce recueil ne sont guère propres aux grands révolutionnaires. De surcroît, le texte poétique est caractérisé par son équivocité et il est très périlleux d'en extraire des propositions à valeur dogmatique. S'il y a une politique de Baudelaire, elle était davantage à chercher du côté des stratégies d'énonciation, trop souvent négligées par les candidats. Trop de candidats ont fait l'économie de cette question et ont passé sous silence la question « qui parle ? », ramenant toute l'énonciation du recueil à une voix poétique qui serait autant unifiée qu'évidente, là où il aurait été judicieux d'étudier les différentes *personæ* poétiques construites par le texte. Plus largement, le dispositif poétique-prosaïque mis en place par Baudelaire se caractérise par un constant refus des significations stables, comme en témoignent par exemple les derniers mots du « Joujou du pauvre » qui, précisément, mettent en crise la *doxa* des « immortels principes de 89 » en en configurant les éléments reconnaissables de manière pour le moins énigmatique – c'est-à-dire appelant l'interprétation.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Établi par M. Antoine FOUCHER avec la participation de M. Fabrice POLI

Le texte proposé cette année à la sagacité des candidats était un extrait des *Hymnes* de Ronsard : la poésie ne doit pas surprendre un candidat bien préparé ni non plus, en l'occurrence, la langue de Ronsard, surtout pour un agrégatif de grammaire. Nous avons donc choisi de ne pas fournir de notes pour éclairer les quelques menues difficultés de langue contenues dans le texte. Dans l'ensemble, celles-ci ont été surmontées comme le mot « journalier » qui ne désignait pas ici un ouvrier agricole mais un homme n'ayant d'autre horizon que le temps d'une journée, vivant au jour le jour. Le mot « dépit » au vers 20 signifie « colère ».

Ce n'est toutefois pas le français de Ronsard qui a été l'élément discriminant : les fautes, parfois graves et nombreuses, proviennent d'une connaissance approximative des structures du latin et d'un entraînement insuffisant. S'il n'y a eu qu'une copie avec une traduction inachevée (évidemment pénalisée pour cette raison), car le texte n'était pas, avec ses 26 vers, très long, une autre a révélé très clairement que le thème du concours était un premier essai, voué à l'échec dans ces conditions. D'autres copies ont montré leur asservissement au dictionnaire de thème et leur manque de familiarité avec le vocabulaire latin usuel, en produisant systématiquement des termes rares. On peut également regretter que globalement barbarismes et solécismes restent encore trop nombreux, alors qu'un entraînement sérieux durant l'année de préparation doit précisément viser à éliminer ces deux types de fautes.

Au total, les 26 copies corrigées se répartissent assez distinctement en 3 groupes : un premier groupe de 5 copies notées de 14 à 18,5 desquelles les barbarismes sont absents et qui, malgré quelques solécismes résiduels, témoignent d'une bonne maîtrise de syntaxe latine. Un deuxième groupe de 12 copies, notées de 6 à 12, fait apparaître, à des degrés divers, des insuffisances graves et souvent beaucoup de maladresses. Le dernier groupe rassemble des copies qui, malheureusement, sont loin du niveau requis pour le thème latin d'agrégation. La moyenne (8,5) est en léger progrès par rapport à l'an passé, grâce à deux très bonnes copies ; elle serait même de 9,25 si l'on ne tenait pas compte des deux copies notées 0,5.

Avant de revenir sur quelques-unes des fautes le plus souvent commises, il ne nous semble pas superflu de donner à nouveau aux futurs candidats quelques conseils de présentation. Le thème, encore plus que la version, exige une écriture lisible (le doute ne profite jamais au candidat) et une présentation aérée. Un point particulier mérite d'être signalé : parce que les correcteurs travaillent sur

des impressions de copies numérisées, il faut éviter d'écrire jusqu'à l'extrême fin de la ligne, les risques de coupures malencontreuses restant possibles lorsque les copies sont scannées.

Passons donc aux fautes. Il serait tentant d'établir une liste des monstres morphologiques que nous avons rencontrés ; néanmoins, puisque ces fautes ne sont pas isolées, rappelons que tous les génitifs de 3^{ème} déclinaison ne sont pas en *-um* et que *pauper* un adjectif de la 2^{ème} classe. Il est aussi révélateur d'une absence totale de réflexes linguistiques que de produire des formes telles que **magn(us) + -issimus*, **mor- + -iri* ou encore **temp(us) + -(or)em*. Ces réflexes sont particulièrement utiles lorsqu'on arrive à la fin de l'exercice : combien de **non + uolo* avons-nous vus apparaître à la fin du thème ! Une remarque particulière concerne les noms propres : il faut les vérifier systématiquement dans le Gaffiot ; la consultation attentive du dictionnaire aurait ainsi permis à certains candidats d'éviter la confusion entre *Patroclus*, *i*, le Patrocle d'Homère, et *Patrocles*, *is*, rhéteur ou général grec.

En ce qui concerne la syntaxe, les fautes les plus couramment commises portaient sur l'attraction modale et la concordance par attraction de l'irréel (nous renvoyons aux pages de la syntaxe d'Ernout-Thomas, p. 402-406 et 418-419), sur l'emploi du participe futur, rarement employé seul à l'époque républicaine (p. 278-280), sur l'emploi des temps du subjonctif après *quasi* (p. 388-390), sur l'emploi des indéfinis (p. 193-199). Les futurs candidats auraient tout intérêt à revoir ces points.

Pour finir, comme il est habituel dans un rapport, nous donnons une proposition de corrigé assortie de quelques commentaires à l'appui de notre traduction :

Cur mors collaudanda sit.

Pour le titre, il fallait privilégier une solution simple ; le mot *hymnus* non classique était à exclure.

Quam gratum hoc nobis uideatur si iam mortui simus existimemusque nos nihil esse nisi et argillam agitatum et uiuam umbram et materiam dolori, miseriis incommodisque subiectam ; immo nos cetera animalia malis miserabilibus (rem miseram dictu !) superare.

L'emploi du subjonctif imparfait nous a semblé fautif car il s'agit pour le poète de dire les raisons pour lesquelles la mort est préférable à la vie. Quand bien même il ne s'agirait que d'une hypothèse d'école, le latin ne recourt pas à l'imparfait du subjonctif, le présent étant suffisant. Ces deux raisons tendent donc à imposer ce dernier temps. La construction française « voire et que » impliquait de maintenir le lien de subordination avec ce qui précède. On a relevé beaucoup d'erreurs dans la traduction de « le reste de tous les animaux » : *omnis*, *ceteri*, *reliqui* (a fortiori *totus*) ne s'emploient pas indistinctement. Pour l'exclamation, l'accusatif d'un substantif (et non d'un simple adjectif substantivé) suffisait ; en effet le recours à des interjections telles que *uae* paraît ici déplacé, d'autant que ce mot est très rare en prose.

Qua de causa ipsa, nos cum foliis quae hieme ex arboribus decidunt comparat Homerus quod tam imbecilli sumus et tam miseram uitam cottidie agimus dum nullo tempore intermisso sescenta mala suscipimus quasi e mole leui atque debili ficti.

Le singulier « la feuille » devait être traduit par un pluriel en latin. « Tant » n'a pas toujours été bien compris : l'adverbe marque certes l'intensité, mais, ce faisant, il introduit une explication qui ne représente pas la pensée d'Homère ; la subordonnée causale devait donc rester à l'indicatif. *Quasi* peut se contenter d'une construction participiale, sinon c'est la concordance des temps qui s'applique strictement.

Itaque ualde miror cur Achilles in inferis dixerit se longius malle miserum esse famulum ac solis lumine frui quam regem mortuorum. Qui, hoc quidem concedendum est, iram aduersus Agamemnonem amiserat nec Briseidis iam meminerat nec iam Patroclum carissimum suum diligebat, cum isti saepissime, dum uiuit, ei ira moto studium moriendi praebuissent.

La relative du français (v. 19) devait être nécessairement au subjonctif, que ce soit par effet de l'attraction ou en raison de sa valeur circonstancielle. Il fallait bien évidemment faire attention à la coordination des propositions. Trop de *et + non* (ou leurs variantes) ont été relevés.

Quod si audiuisset unum e Sapientibus cum diceret homines, dum aetatem agerent, nihil esse nisi animos semper inconstantes ac mutabiles, tempore oppressos ac Fortuna iactatos, noluisset apud mortales iterum ita renasci ut famulus uel etiam maximus rex fieret.

Plutôt que de traduire comme en français par une relative (v. 21) on pouvait ici penser après un verbe de perception employé à un temps passé à l'emploi particulier, mais très latin, du *cum historicum*. *Dum* peut échapper à l'attraction modale dans le style indirect, mais ici la proximité de l'irréel et le fait qu'on trouve le subjonctif même dans ce type de configuration tendent à faire préférer le subjonctif imparfait après *dum*. Il fallait éviter de traduire « mutation » par un substantif latin équivalent. Le mot viciaire *animus* est un expédient commode pour revenir au concret en latin.

Le texte proposé cette année était peut-être, tout bien pesé, plus littéraire que grammatical, mais cela ne constitue évidemment pas une justification de résultats globalement décevants, car les bonnes copies ont pris la mesure de ces deux dimensions du texte et ont prouvé qu'il est possible de réussir l'épreuve du thème latin de l'agrégation de grammaire. Cette réussite doit être évidemment un encouragement pour les futurs candidats.

Rapport sur l'épreuve de thème grec

Établi par M. Michel Briand et M^{me} Catherine Broc-Schmezer

Sujet : « De la douleur » : extrait de *La difficulté d'être*, de Jean Cocteau.

Le thème grec d'agrégation constitue une épreuve exigeante, à la fois technique et sensible. Sa préparation nécessite un entraînement très régulier, à la fois en thème même, par des exercices grammaticaux ciblés comme par une pratique constante de la traduction littéraire en temps limité, et en « petit grec » (traduction cursive de prose classique simple), ainsi qu'un réel effort de mémoire, rigoureux, appuyé sur les manuels et ouvrages de référence cités dans les rapports des années précédentes, pour la morphologie, la syntaxe et l'accentuation. Mais les progrès s'accumulent solidement et ces efforts permettent de réduire au mieux ce qu'il pourrait y avoir d'aléatoire dans une telle épreuve de concours. Deux critères sont fondamentaux pour les correcteurs : d'une part, la justesse grammaticale, liée à une connaissance active du grec classique, confortée par une attention extrême, pendant l'épreuve, et de multiples relectures ; d'autre part, la fluidité d'un style réellement grec, fondé sur une fréquentation assidue des auteurs d'expression attique. Et au-delà du grec même, le thème permet aux candidats de mettre en valeur leur capacité à bien comprendre et reformuler un texte littéraire français, encore à la fois pour le sens et pour l'expression.

On le voit par les notes obtenues à la session 2015 : la différence entre les candidat-e-s est claire. D'une part, des copies montrent que le grec n'est pas vraiment une langue connue (4 copies notées 00,25), avec d'autres qui indiquent de grandes lacunes (6 copies entre 2,5 et 4,5) ; d'autre part, de bonnes et très bonnes traductions, attestant une connaissance précise de la langue, d'un point de vue normatif, une pratique régulière de textes de référence, et même une capacité à transférer un sens et un style d'une langue à l'autre. On a pu attribuer ainsi des notes comme trois 13,5, un 14,5, un 15,5, ou encore un 18, pour des thèmes qui ont plusieurs fois ravi les lecteurs, notamment bien sûr par la correction de la langue, mais aussi et surtout par l'intelligence des reformulations et l'élégance simple de l'expression. La moyenne générale, entre ces deux pôles, est de 8,60 pour cette session, soit à un niveau tout à fait raisonnable et encourageant. Il s'agit réellement d'une épreuve de concours, propre à bien distinguer les meilleurs travaux des moins bons.

Le choix d'un texte de Cocteau a pu surprendre, mais il s'agit d'un français très classique, sauf la dernière phrase, certes difficile, et son inspiration quasi-stoïcienne n'était pas à même de désarçonner des candidats à un concours d'agrégation où par exemple M. Yourcenar était au programme de littérature française. C'est le texte proposé lui-même qu'il faut d'abord lire de manière approfondie et entièrement, au mieux plusieurs fois, en y repérant surtout les articulations logiques et l'organisation syntaxique et en y définissant la valeur de chaque terme, en français. Cette première étape peut aboutir à une simplification et clarification de ce qui va être traduit en grec, par une sorte de discours intermédiaire dont le français et le grec donnent chacun des réalisations fondées sur des procédés caractéristiques de chaque langue : traduire n'est pas calquer la langue source, y compris dans l'ordre des mots, et l'on sait par exemple que le grec classique est plus verbal et paratactique, selon les *Essais de stylistique grecque* d'É. Delebecque et L. Séchan, consultables dans les bonnes bibliothèques. C'est seulement ensuite qu'on peut bien utiliser les dictionnaires, sans oublier que celui

de version fait foi, en dernier lieu. Chaque phrase doit être relue avec acribie et reliée logiquement aux autres et, quand l'ensemble du texte est transposé en grec, commence l'étape cruciale, et pour laquelle il faut avoir réservé du temps et donc ne pas en avoir perdu trop à cause d'une mémoire incomplète pour la morphologie ou la syntaxe régulières : les relectures, dont certaines concentrées sur un point, comme l'accentuation. Quelques passages peuvent même donner lieu à une rétro-translation rapide, vérifiant l'adéquation sémantique du résultat grec à sa source française.

Pour ce qui concerne le texte donné à traduire à la session 2015, on propose ici quelques remarques sur des points typiques, majoritairement dans l'ordre du texte. Bien d'autres observations pourraient être faites mais il s'agit d'exemples significatifs :

- « De la douleur ». Le plus simple est la construction en $\pi\epsilon\rho\iota$ + Génitif, que le texte français rappelle d'ailleurs. Pour le vocabulaire, on prendra ici un seul exemple, applicable à toute la suite du texte : la « douleur » se rendra par $\acute{\alpha}\lambda\gamma\omicron\varsigma$, voire $\acute{\omicron}\delta\acute{\upsilon}\nu\eta$, et non par $\lambda\acute{\upsilon}\pi\eta$, $\acute{\alpha}\chi\omicron\varsigma$ ou $\pi\acute{\alpha}\theta\omicron\varsigma$. La nuance n'est pas de l'ordre du contresens mais certaines copies, commettant ce type d'écart pour une majorité des lexèmes employés, finissent par faire perdre au texte d'origine sa cohérence générale, sinon par lui faire dire un peu autre chose que ce qu'il dit. Et cette accumulation d'imprécisions finit par être sanctionnée assez lourdement.

- « Il serait logique de supporter mieux les douleurs quand on est jeune puisqu'on a devant soi l'étendue, et l'espérance de se guérir ». Dès la première phrase, l'emploi des modes et temps verbaux est un point crucial. « Il serait logique » exprime un potentiel (optatif avec $\acute{\alpha}\nu$), et non un irréel, alors que la temporelle « quand on est jeune » est à mettre à l'éventuel (subjonctif avec $\acute{\alpha}\nu$). Plus loin, phrase 3, « je devrais dire » est un irréel présent, non un potentiel (et encore moins un futur périphrastique dans le passé, rendu par $\xi\mu\epsilon\lambda\lambda\omicron\nu$...). Enfin, « si ces douleurs se prolongent » et « si je me laisse aller », plus loin, sont à rendre par l'éventuel. Le « on » de la première phrase peut être traduit par l'indéfini $\tau\iota\varsigma$, si ce dernier a auparavant été employé, comme sujet de « supporter ». Le plus simple pour la causale en « puisque » peut être une construction participiale, par exemple un participe apposé au sujet, mais $\acute{\epsilon}\pi\epsilon\iota$ est bienvenu. L'« étendue » n'a pas ici un sens spatial ($\mu\acute{\epsilon}\gamma\epsilon\theta\omicron\varsigma$ est un contresens) mais temporel. Et « avoir l'espérance de » se rendra par la périphrase $\acute{\epsilon}\lambda\pi\acute{\iota}\delta\alpha$ $\acute{\epsilon}\chi\epsilon\iota\nu$ $\tau\omicron\upsilon$ + infinitif futur.

- « Or les douleurs de ma jeunesse me donnaient plus d'impatience que je n'en éprouve ». On peut imaginer une adaptation stylistique du type « or quand je souffrais, étant jeune, je me trouvais plus impatient que je ne le suis maintenant ». La traduction de « or » par $\delta\acute{\epsilon}$ est insuffisante et l'emploi excessif de cette particule est sanctionné : ici on préférera $\acute{\omicron}\mu\omega\varsigma$ $\delta\acute{\epsilon}$, $\nu\acute{\upsilon}\nu$ $\delta\acute{\epsilon}$, ou $\kappa\acute{\alpha}\iota\tau\omicron\iota$ par exemple, et on fera attention à ne pas traduire avec le même terme le « pourtant » de la phrase suivante. Le verbe « éprouver » ne veut pas dire ici « mettre à l'épreuve » ($\delta\omicron\kappa\iota\mu\acute{\alpha}\zeta\omega$, $\pi\epsilon\iota\rho\acute{\alpha}\omega$, $\acute{\epsilon}\lambda\acute{\epsilon}\gamma\chi\omega$ sont erronés) et on préférera $\pi\acute{\alpha}\sigma\chi\omega$.

- « Je devrais pourtant me dire que je n'ai plus beaucoup de marge et que si ces douleurs se prolongent il y a risque de ne m'en jamais débarrasser ». L'expression « se dire » est à comprendre comme « penser », c'est-à-dire un verbe d'opinion et non de déclaration. La « marge » est à comprendre comme du temps supplémentaire, à venir ou en reste, et non comme du loisir, une solution, un expédient, ou pire comme la « marge » dans un livre. Pour « il y a risque » la solution la plus grecque est $\kappa\iota\nu\delta\upsilon\nu\epsilon\acute{\upsilon}\omega$ + infinitif.

- « Je constate que mon âge est moins bête que celui de ma jeunesse et que ce n'est pas par résignation ou fatigue que je supporte mieux mes maux, mais par équilibre ». Pour « à mon âge », le mieux est l'apposition au sujet $\tau\eta\lambda\iota\kappa\omicron\upsilon\tau\omicron\varsigma$ $\acute{\omicron}\nu$, ce qui implique de rendre « celui de ma jeunesse » par une construction similaire. Les présentatifs du type « c'est ... que ... », considérés comme un gallicisme, ne sont pas traduisibles directement. Dans cette phrase, les « maux » sont des peines ou souffrances ($\pi\acute{\alpha}\theta\omicron\varsigma$, $\pi\acute{\omicron}\nu\omicron\varsigma$, et non $\beta\lambda\acute{\alpha}\beta\eta$, $\kappa\alpha\kappa\acute{\omicron}\nu$...). Et pour l'« équilibre » on préférera le sens éthique (la famille de $\mu\acute{\epsilon}\tau\rho\nu$, ou mieux $\sigma\omega\phi\rho\omicron\sigma\acute{\upsilon}\nu\eta$) au sens physique ($\acute{\iota}\sigma\omicron\rho\omicron\pi\omicron\tau\acute{\iota}\alpha$ est un contresens).

- « Peut-être aussi, n'ayant plus de temps à perdre, me dis-je qu'il faut surmonter le mal et entreprendre les besognes dont il essaye de me frustrer. Peut-être encore, n'ayant plus d'autre emploi de ma personne que celui de l'âme, la dégradation physique m'affecte-t-elle moins ». Comme ailleurs, chaque phrase doit être explicitement reliée à la précédente et $\kappa\acute{\alpha}\iota$ sans autre particule ou adverbe de liaison au début de la phrase ne signifie pas « aussi » ou « encore » mais simplement « et ». L'expression « me dis-je » n'est pas une incise : l'inversion en français est due au « peut-être » initial,

comme ensuite pour « m'affecte-t-elle », et il s'agit du verbe principal de la phrase, introduisant la complétive. Pour « emploi », « employer », *χρῶμαι* et *χρήσιμος* s'imposent et on traduit « physique » plutôt par *τοῦ σώματος*. Il faut rendre « personne » par un pronom réfléchi (« emploi de moi-même ») et non par un nom comme *πρόσωπον* ou *σῶμα*.

- « Toujours est-il que je souffre depuis six mois chaque minute, que je vois le mal prendre toutes les formes, déjouer la médecine, et que je reste alerte et courageux ». De nombreuses copies ne traduisent pas « toujours est-il », important dans la construction du texte, alors que *γούν* par exemple le rend bien, tout en reliant la phrase à la précédente. Pour « depuis six mois », on pense d'abord à l'expression idiomatique *ἕβδομον ἤδη μῆνα*. L'expression « chaque minute » doit être traduite, par exemple par *συνέχως*, et plutôt qu'avec *ἀκαρῆς*, qui désigne un temps bref, un instant.

- « Écrire ces lignes me soulage ». Pour « écrire », on préfère le composé *συγγράφω*, qui implique un travail d'auteur, et l'emploi d'un infinitif sujet aboutit à une syntaxe peu grecque, à laquelle on préférera un équivalent de « en écrivant, je suis soulagé ».

- « Il arrive même que si je me laisse aller aux souvenirs, bien que ce livre me conseille d'y mettre une bride, j'oublie complètement mon mal et que je croie vivre, non pas dans la chambre où je travaille, mais dans le lieu et dans l'époque que je décris ». Dans cette phrase, de nombreuses omissions sont apparues (liaison initiale, « me laisse aller », « complètement ») ou des simplifications, par exemple « à la maison » ou « dans le lieu » pour « dans la chambre », ou « arrêter » au lieu de « mettre une bride ». Faute de mieux, on peut traduire littéralement cette image, à condition toutefois de la modaliser, par exemple avec *ὡς ἔπος εἰπεῖν*, mais on n'a pas accepté que « ce livre me conseille » soit traduit littéralement, d'autres solutions étant possibles. Plusieurs copies n'ont pas vu que la principale « il arrive même » est complétée par « que ... j'oublie » et « que je croie », à coordonner donc en ce sens. Par ailleurs, la concession « bien que » peut être rendue par *καίπερ* + participe, mais à condition que ce participe soit syntaxiquement relié à un terme intégré dans le reste de la phrase. Enfin, l'adverbe « où » doit être rendu par un relatif (*ὅπου*), et non un indéfini (*που*).

- « C'est à se demander, puisque le travail nous travaille et que nous en sommes bien irresponsables, si ce n'est point un réflexe défensif contre le mal qui me force à écrire ce livre-là ». L'expression « puisque le travail nous travaille » n'est pas évidente et une bonification a été donnée à la copie qui a très bien traduit : *ἐργαζόμενοι ἡμᾶς αὐτοῦς ἐργαζόμεθα*. Le « nous » n'est pas ici une référence à l'auteur seul mais une expression généralisante, à traduire donc au pluriel. De même la traduction du syntagme « un réflexe défensif contre le mal » ne va pas de soi et, en tout cas, une transposition littérale n'est pas possible : il faut chercher une équivalence correspondant mieux aux usages grecs, avec une tournure comme « me défendant par réflexe contre », en tenant compte du fait aussi qu'il ne s'agit pas d'un réflexe manifestant une impulsion brutale. Enfin, plusieurs copies n'ont pas vu que « c'est ... qui » est un gallicisme à ne pas traduire, surtout par une relative.

Comme on le voit l'exercice est difficile, mais pour des candidat-e-s qui ne seraient pas absolument au clair avec les lois de la langue régulière et ne pourraient pas sur le champ utiliser toute une quantité de connaissances précises, sans hésitation, la gageure peut être impossible, puisque trop peu de temps restera pour les relectures et surtout l'écriture proprement grecque, propice à une belle transposition du texte français. La grande qualité d'une proportion intéressante de copies démontre que cela peut parfaitement aussi se réaliser et que ce ne saurait être le fruit d'un hasard heureux mais celui d'une véritable préparation. C'est un constat positif, pour le niveau du concours et celui des admis, comme pour les candidat-e-s, qui, en cas d'échec, ne doivent pas hésiter à se présenter à nouveau.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE
Option A

Rapport sur l'épreuve de français ancien
Établi par M. Olivier SOUTET

Sujet : *Le Roman d'Eneas*, éd. A. Petit, v. 1352-1386.

1. Traduction

L'extrait proposé à la traduction ne présentait aucune difficulté particulière mais exigeait une bonne connaissance de la morphologie verbale (*muir, fault, ain, pot, cuit, pert...*).

1352, *le feu d'amour* : syntagme sujet mais morphologiquement au cas régime ;

1353, *errant* : forme en -ANT du verbe *errer*, employé très banalement comme adverbe par dérivation impropre, « sans tarder » ;

1354, *muir* : indicatif présent 1 de *morir* ; *i* : le pronom adverbial est de sémantisme très ténu (ce qui n'est pas rare) dans ce contexte, marquant tout au plus la connexion logique entre les deux verbes ; la traduction peut en faire l'économie sans dommage ; noter cependant que ce n'est pas là une remarque à ériger en règle générale, l'examen attentif du contexte étant toujours requis ;

1360, *dut* : passé simple 3 de *devoir*, à interpréter soit au sens de « devoir », soit, plus vraisemblablement, au sens d' « être sur le point de » ;

1362-63 : si on calque la traduction en français moderne sur le texte d'ancien français, il convient de rendre le passé simple *vint* par un passé antérieur, (« fut revenue ») ;

1365, *ce est li Troïenz* : « à savoir le... » ;

1368, *Priant* : cas régime absolu, complément déterminatif antéposé de *paraige* ;

1373, *me...sacier* : « me rassasier ».

2. Phonétique¹

Evolution du mot *raison* (étymon : *rationem*)

Le candidat devait notamment faire apparaître les faits suivants :

(a) le statut de paroxyton de l'étymon, doté, on le rappelle, d'un [ō]

[ratiōne(m)]

(b) la consonnification du [i] en hiatus interne en yod (1^{er} siècle), le groupe [t]+ yod ainsi constitué évoluant en [ts'] (2^{ème} / 3^{ème} siècle), affriquée palatalisée dont la faible apertures entraîne l'émergence d'un son vocalique ([i]) entre elle et le [a] de la syllabe initiale, ce qui débouche *de facto* sur la formation d'une diphtongue par coalescence : [ai]

*[raits'one]

(c) la sonorisation de l'affriquée palatalisée, soit [dz'] (4^{ème} siècle)

*[raidz'one]

(d) la très vraisemblable diphtongaison du [ō] tonique, laquelle n'a pas dû aller au-delà du stade [ou] (4^{ème} / 5^{ème} siècle)

*[raidz'oune]

(e) la dépalatalisation de [dz'] en [dz] (7^{ème} siècle)

*[raidzoune]

(f) la chute du [e] final (8^{ème} siècle)

*[raidzoun]

(g) la nasalisation progressive de la diphtongue [ou] (à partir du 10^{ème} siècle), laquelle se simplifie en [ō] au 12^{ème} siècle, à peu près en même temps que la diphtongue de coalescence se réduit à [e] ouvert (après une étape [ei])

[redzōn]

(h) la réduction de l'affriquée [dz] (13^{ème} siècle)

[rezōn]

¹ Dans l'étude des mots, la voyelle de la syllabe tonique est assortie d'un trait souscrit.

- (i) la chute de la nasale implosive (16^{ème} siècle)
[rezō]
- (j) le changement articuloire du [r] (apical) en [R] (dorso-vélaire) (17^{ème} siècle)
[Rezō]

Evolution du mot *raige* (étymon : *rabia*)

Le candidat devait notamment faire apparaître les faits suivants :

- (a) le statut de proparoxyton du mot, accentué sur la syllabe initiale
[rabīa]
- (b) la consonnification du i en hiatus interne, lequel passe à yod (1^{er} siècle)
*[rabya]
- (c) l'évolution du [y], qui se renforce en [d'] ([d] palatalisé) avant d'évoluer en une affriquée palatale, [dž'] (3^{ème}/4^{ème} siècle)
*[rabdž'a]
- (d) l'assimilation du [b] par le [d], suivie d'une action fermante de [dž'] , ce que note le digramme [ai] - action fermante plutôt typique des dialectes du Centre :
*[raidž'a]
- (e) la dépalatalisation de l'affriquée et l'affaiblissement du final [a] en [e] -e central- (7^{ème}/8^{ème} siècle)
*[raidž[e]]
- (f) la réduction de l'affriquée
[raiže]

NB : le français standard a retenu la prononciation [Raže], qui tient compte d'une prononciation non fermante de la voyelle accentuée et du passage de [r] apical à [R] dorso-vélaire (17^{ème} siècle) ; [ə] note l'évolution du [e] en moyen français puis en français classique

3. Morphologie : étude des formes d'indicatif présent

Formes concernées par la question : *muir* (P1 de *morir*), *avez* (P5 d'*avoir*), *fault* (P3 de *fallir*), *sui* (P1 d'*estre*), *est* (P1 d'*estre*), *puis* (P1 de *pooir*), *ain* (P1 d'*amer*), *a* (P3 d'*avoir*), *cuit* (P1 de *cuidier*), *pert* (P3 de *paroir*)

Point de vue synchronique

Il convenait de rappeler que l'indicatif présent est un paradigme traditionnellement décrit comme fort, au motif qu'il combine des formes fortes (P1, 2, 3 et 6) et des formes faibles (P 4 et 5), une forme étant forte si elle est accentuée sur la base et faible si elle est accentuée hors la base. Cette structure morpho-prosodique s'impose à tous les verbes sauf à quelques verbes rétifs, *estre*, *dire* et *faire*, qui sont, au moins au départ, intégralement forts, ne comportant que des formes fortes.

L'alternance accentuelle, qui fonde la structure de l'indicatif présent, peut se convertir en une alternance morphologique, la variation accentuelle entraînant ou non un changement dans la forme de la base :

-l'alternance accentuelle n'entraîne pas d'alternance morphologique : *cuit*, ... , *cuidons*, *cuidiez*...

Noter que dans *fallir*, la base est homogène en *-al-*, même si le *l* connaît plusieurs prononciations : *a* + *l* mouillé, *a* + *l* vocalisé (*fail*, *faus*, *fau(l)t*, *falons*, *falez*, *faillent*) ;

-l'alternance accentuelle entraîne une alternance morphologique, plus spécifiquement vocalique : *aï/a* (indicatif présent d'*amer* : *ain*, *aines*, *aime*, *amons*, *amez*, *aiment*), *e/a* (indicatif présent de *paroir* : *per*, *pers*, *pert*, *parons*, *parez*, *parent*).

Deux remarques complémentaires sur des verbes qui, néanmoins, présentent une structure accentuelle très régulière

- la variation de bases peut se compliquer quand, du côté des personnes fortes, la P1 présente un vocalisme propre. C'est le cas de *puis* (P1 de *pooir*) et de *muir* (P1 de *morir*) ;
- le verbe *avoir* présente une alternance morphologique (vocalique) originale avec cinq personnes à vocalisme *a* (au moins aussi longtemps que la P1 reste [ai] et une personne à vocalisme *o* (P6).

Point de vue diachronique

On se bornera à rappeler quelques faits majeurs :

(a) l'alternance accentuelle observable en français tient, pour l'essentiel, à la systématisation en latin tardif de modèles d'indicatif présent offrant déjà une telle structure, ce qui passe par la marginalisation de plus en plus forte des présents hérités de la 3^{ème} conjugaison latine, à l'exception des verbes « rétifs », *dire* (*dīcere*), *faire* (*facere*) et *estre* (**essere*, à partir du lat. cl. *esse*) ;

(b) l'alternance accentuelle, fait de structure, n'implique de conséquences morphologiques que là où le traitement de la base n'est pas le même selon qu'elle inclut ou non la syllabe tonique de la forme verbale. Soit *amat* : le [a] sous l'accent en syllabe libre se diphtongue, d'où, compte tenu de l'influence fermante de la nasale, [ai]; soit *amatis* : le [a] de la base, atone, reste [a]. De là l'alternance *ai/a*. En revanche, dans *fallit*, le [a] de la base est en syllabe entravée (à cause de la géminée) ; il reste [a], exactement comme lorsqu'il est atone dans une personne telle la P5, **fallatis*. Du coup, aucune alternance morphologique n'apparaît. On l'aura compris : le fait décisif dans l'émergence d'une alternance morphologique (fait conjoncturel et non structurel, on y insiste) est le statut entravé ou non de la syllabe de la base concernée ;

(c) les vocalismes originaux des P1 *puis* et *muir* s'expliquent par l'intervention d'une diphtongaison dite conditionnée (*puis* à partir de **possyo* et *muir* à partir de **moryo* : sur ce point, voir Zink, *Phonétique ...*, p. 139)

(d) les alternances morphologiques seront souvent réduites : ainsi pour *aimer* (*j'aime*, nous *aimons*..), mais pas toujours (par ex. dans *viens/venons*, *requiers/requerons*...)

(e) les désinences ne présentaient pas de difficulté. Le texte offrait très majoritairement des P1 à désinence zéro, très logique puisque le -O final latin est tombé. Pour les verbes du premier groupe, cette désinence zéro sera remplacée par -e pendant la fin de l'ancien français puis en moyen français ; pour les autres verbes, la finale sera -s, sans doute repris d'un verbe comme *puis* où le -s, initialement appartenant à la base, a pu être réinterprété comme marque désinentielle ; les personnes 3 du texte appartenaient à des verbes du 3^{ème} groupe, d'où la désinence -t ; quant à *avez*, il témoigne de l'extension de la finale -ez (à partir de *-atis*, étymologique seulement dans les verbes de la première classe latine)

4. Syntaxe : l'emploi des mots démonstratifs dans le passage

Le sujet invitait à examiner les formes suivantes : *ce* (pronom, 1358), *celui* (1359), *celui* (*qui*) (1364), *ce* (pronom, 1365), *ce* (déterminant, 1367), *ci* (1377), *ycest* (1377), *cel* (1381), *cestui* (1382), *cist* (1384 et 1385), *cestui* (1386)

On renvoie pour l'origine des séries démonstratives à Zink (G), *Morphologie...*, p. 73 et s. A propos de la forme préfixée en i-/y- (*ycest*), voir notamment p. 74.

Le couple CIST/CIL

On rappelle que les signes de ces deux séries ne s'opposent pas grammaticalement puisque les signes de l'une et de l'autre sont aptes aux emplois pronominaux comme aux emplois comme déterminants. Leur opposition est de nature sémantique.

C. Buridant, dans sa *Grammaire*, s'inspirant directement de l'hypothèse et de la formulation de G. Kleiber, écrit ceci :

« Symboles indexicaux opaques ou incomplets, les démonstratifs exigent, pour l'identification de leur référent, des informations non fournies par leur simple occurrence [...]

Dans la série CIST, l'identification [...] est toujours assurée par les indications que livre le contexte immédiat de l'occurrence, la saturation s'opérant de deux manières :

-saturation endophorique par un élément discursif précis fourni par le contexte ;

-saturation exophorique par les éléments spatio-temporels de la deixis.

[...] Par rapport à CIST, CIL est non marqué par rapport à l'obligation de saturation contiguë : il n'entraîne pas, comme CIST, la nécessité d'identification complète du référent par des informations contenues dans le double environnement de son occurrence.

Il peut s'employer :

-comme terme opposé à CIST ;

-comme terme neutre ;

-exceptionnellement avec la valeur même du terme marqué ». (p. 130-132)

Les emplois de CIST étaient très caractéristiques : en 1378, *ycest jor* requiert une interprétation déictique, l'occurrence du SN renvoyant au moment de son énonciation. Les occurrences de *cist* en 1384-85, et de *cestui* en 1382 et 1386 renvoient à Eneas, à la fois proche physiquement de Didon et omniprésent dans son esprit (deixis spatiale et deixis mémorielle). On accordera une attention toute particulière au *cestui* antécédent de *que* (1382), à rendre non par « celui que » mais par « celui-ci, que ».

Les emplois de CIL relèvent souvent de l'emploi dit non marqué (terme neutre, pour reprendre le texte de C. Buridant). Ainsi en 1381 (*cel*). Contextuellement, les emplois de 1359 et 1364 étaient les plus intéressants : seule, l'occurrence de 1364 peut sembler relever du cas banal de la combinaison *cil* (et variations casuelles) + relative ; toutefois, cette occurrence est à lire en écho à celle de *celui* de 1359 : Didon ne peut alors nommer Enée et, du coup, l'éloigne de son esprit, d'où *celui*. Quant elle finira par le nommer, il sera *cist/cestui*.

Du point de vue morphosyntaxique, les occurrences des formes de CIST/CIL ne présentaient aucune difficulté :

- les formes de sujet sont « régulièrement » employés ;
- du côté du régime, les formes en *-ui* sont pertinentes pour les emplois pronominaux en fonction d'objet direct (1359, 1364) ou en structure prépositionnelle (1386) ; la forme brève *cel* (1381) est privilégiée si le signe est déterminant.

Le déterminant ce

L'ancien français a « construit » un déterminant démonstratif, dégagé du couple CIST/CIL, à partir de la forme *cez*, certes interprétable au départ comme le cas régime pluriel masculin de la série CIST (à partir de **ecce + istos*), mais qui s'en éloigne, notamment lorsque l'affriquée finale (que note le *-z* final) se simplifie. Dès lors, émerge une forme *ces*, qui ressemble singulièrement à *les*, article pluriel. D'où suit un processus analogique : *les/le* entraîne *ces/CE*.

Au plan sémantique, le système *ce/ces* fonctionne comme référentiellement neutre. Dans le cas du v. 1367, *en cest paÿs* était possible, le syntagme renvoyant explicitement au lieu où est proférée l'occurrence. C'est cette explicitation qui disparaît dans *en ce paÿs*.

Le pronom ce

Étymologiquement, le pronom *ce* procède de **ecce hoc*. Terme sémantiquement neutre, il se caractérise en ancien français par sa prédictivité relative : nettement prédictif derrière préposition (pas d'exemple dans le texte), il ne l'est pas dans une combinaison comme *est ce* (1357). La non-élision en 1365 suggère une semi-prédictivité.

La forme ci

Elle est présente dans *de ci que*, litt. « d'ici jusqu'à ce que... ». La valeur spatiale initiale (*ci* renvoie normalement au lieu de sa profération) est ici totalement éliminée.

5. Vocabulaire

Raison

Contextuellement, le mot désigne la parole. Le mot est très fortement polysémique, héritier de la polysémie de son étymon *rationem*. On peut considérer que de l'idée de faculté intellectuelle se déduisent les valeurs de « calcul », de « parole », d'« argumentation », de « causalité », qui en sont des applications. Je ne puis que renvoyer ici à l'excellent article du dictionnaire du moyen français (DMF), dont le contenu est très largement transposable vers le texte qui nous occupe.

Sur la longue durée, deux faits intéressants : (a) l'exceptionnel développement à partir de l'époque classique des sens philosophiques (à travers la philosophie d'expression française mais aussi les traductions de textes philosophiques, comme ceux de Leibniz et de Kant) ; (b) le recul considérable du sens de « parole » (qui n'est qu'indirectement présent qu'à travers le sens d'« argument » ou de « querelle »)

Saje

Etymon : **sapium*, altération du lat. cl. *sapidum*, « qui a du goût » (parallèlement à *savoir* venant de *sapere*) avec une forte influence sémantique de *sapiens*.

Sémantiquement, le mot mêle les quatre idées de savoir, d'intelligence, d'expérience et de discernement, l'une des quatre prévalant selon les contextes.

Ultérieurement, les sens de savoir et d'intelligence déclineront. Le mot en fm est orienté comme adjectif vers l'idée d'expérience et de discernement et comme substantif vers l'idée de réflexion philosophique lorsque celle-ci est associée à un modèle de vie (et non une simple spéculation).

Indications bibliographiques

Voici quelques titres

Dictionnaire du moyen français (DMF)

[à consulter en ligne, à partir de n'importe quel moteur de recherche. Chaque article est doté d'un lien avec le dictionnaire de Godefroy, celui de Tobler et de Lommatzsch, le *Trésor de la Langue française* et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*]

Buridant (C.), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES

Ducos (J.) et Soutet (O.), *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF

Guillot (R.), *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion

Martin (R.) et Wilmet (M.), *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI

Ménard (P.), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière

Moignet (G.), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck

Zink (G.), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF

Zink (G.), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF

COMPOSITION PRINCIPALE OPTION A

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Fabienne Boissieras

Texte : Beaudelaire, *Le Spleen de Paris, Petits poèmes en prose*, XIII, Les veuves (Le Livre de Poche, p. 95-96).

On sait que depuis 2005, la question de lexicologie peut se présenter sous deux formes. Il est proposé soit l'étude de plusieurs mots sortis du texte (4 en option A / 2 en option B), soit l'étude d'une problématique lexicologique. Dans le premier cas, on rappellera avec insistance la démarche à suivre : l'épreuve consiste à présenter de façon méthodique et raisonnée la description du mot selon un ordre qui part de la morphologie (pour les mots construits) et mène à l'étude diachronique, puis *in fine* à l'étude en contexte.

L'attribution de points pour chacune des questions reste inchangée par rapport aux années précédentes.

Loin de constituer un corrigé exhaustif, le rapport consigne les éléments de description et de réflexion attendus dans le cadre de l'exercice en temps limité et au terme d'une préparation conduite dans la durée. Fondée sur une véritable culture de la langue, l'épreuve suppose une fréquentation assidue des grammaires fournies en bibliographie. Cela apparaît d'autant plus naturel pour les candidats qui enseignent déjà dans le secondaire et qu'on imagine difficilement ne pas maîtriser les bases grammaticales et stylistiques. On invite les étudiants à prendre connaissance des rapports récents de 2013 et 2014.

Lexicologie

La question de cette année engageait une réflexion autour d'une problématique morphologique : étude des adjectifs dérivés. La dérivation est un procédé de création de mots (dits alors **construits**) à partir d'une **base** autonome ou non (ce qui reste du mot dérivé après suppression des affixes) et qui

peut avoir une identité grammaticale variée. Restreinte aux seuls adjectifs (il y a eu beaucoup d'erreurs de lecture du sujet), la question oblige à examiner de façon générale les mécanismes de l'affixation. Le terme « adjectifs », volontairement ouvert, permet d'introduire une première distinction entre les adjectifs qualificatifs et les adjectifs verbaux (formes en *-ant*). Ces derniers connaissent une même flexion en genre et en nombre et sont incidents au nom.

La première étape est celle de l'**introduction** où il s'agit de présenter de façon méthodique des connaissances sur les mécanismes traditionnels de formation des mots (**composition/ dérivation/ conversion**). La dérivation procède par adjonction d'affixes (préfixe et suffixe) dotés d'une valeur sémantique fixe. C'est par analyse compositionnelle que les divers éléments morphologiques du mot sont repérables : la suffixation est une opération récursive (on peut ajouter un suffixe à un suffixe). Les affixes en tant que morphèmes sont la plus petite unité de sens.

Toujours dans l'introduction, on rappellera que le préfixe, le plus souvent, ne sert pas à créer un mot d'une autre catégorie grammaticale (procédure **endocentrique**) contrairement au suffixe qui permet de former des mots de catégorie grammaticale différente (procédure **exocentrique**). Il ne convient guère d'assimiler la désinence de l'infinitif à un suffixe. Un certain nombre de dictionnaires donnent en introduction la liste complète des affixes (allomorphes compris) avec la catégorie de la base sur laquelle ils se greffent (voir par exemple les tableaux dans *Le Grand Larousse de la Langue française*, tome 1).

Un classement des occurrences est nécessaire, qui doit permettre d'éviter les redites et d'isoler les cas particuliers ou jugés équivoques.

Remarque :

Une quinzaine de suffixes latins d'adjectifs sont restés suffixes en ancien français (par exemple *-if* dans *oisif* ou *-ien* dans *indienne*). À ceux-ci s'ajoutent des suffixes tirés du francique à l'époque romane, d'autres suffixes latins sous une forme savante dans des mots empruntés (ex *-ique* dans *sympathique*) et enfin, par combinaison de différents suffixes ou par coupe arbitraire de mots français, des suffixes de formation française (par exemple *-ueux* dans *majestueux*).

1. Adjectifs qualificatifs et adjectifs verbaux dérivés par préfixation et suffixation.

- *Sympathique* l.1

Le préfixe *syn-* (allomorphe *sym-*) signifiant *avec* est à gauche de la base nominale *path-* (héritée du gréco-latin *pathos*), laquelle est suivie du suffixe *-iqu* (*propre à*).

- *Extérieur/intérieur* l.7-8

Concernant *extérieur* et *intérieur*, ce sont bien deux unités lexicales polymorphématisées. Les préfixes *ex-/in-* forment un couple de contraires très présents dans la construction du lexique (*au dehors* vs *dans*). L'élément *-ter* « du côté de » constitue la base. Le suffixe *-ieur* procède de la réfection du suffixe *-ior* (comparatif latin : *extérieur* signifiant par analyse compositionnelle « plus en dehors, *intérieur* plus en dedans »).

2. Adjectifs qualificatifs dérivés par seule suffixation

- *curieux* l. 2

À la base nominale refaite *cur-* (héritée de *cura*) est adjoint le suffixe *-eux* (< *-osum*) qui a le sens de « qui a la qualité de »

- *heureux* l.5

Construit sur la base nominale autonome *heur-* l'adjectif dérivé en latin avec ajout du suffixe *-eux* signifie « qui a un destin favorable ».

- *oisifs* l.4

À la base nominale *ois-* (héritée de *otium*) est adjoint le suffixe *-if*. Le mot est une réfection tardive de *oiseux*. Par **conversion** l'adjectif appartient à la catégorie des noms.

- *Indienne* l.10

L'adjectif dérivé *indienne* a pour base le nom propre *Inde* auquel s'ajoute un suffixe *-ien*. Par décomposition, le mot signifie « qui est propre à l'habitant de ». Dans le texte par **conversion** (**dérivation impropre**), l'adjectif rentre dans la catégorie des noms.

- *majestueuse* l.12

Adjectif dérivé de *majesté*, réfection de *majesteux* ; le suffixe *-ueux/-ueuse* se place à droite de la base nominale et renvoie à « la qualité de ».

- *aristocratiques* l.13

À partir du nom dérivé grec, *aristocrate* formé sur la base *-cratie* (*kratia*) que l'on retrouve dans une grande série de mots, on peut repérer à gauche le préfixe *aristo-*, superlatif de « bon » (le meilleur), et le suffixe *-ique* déjà analysé.

3. Cas particuliers

- *haut/ hautaine*: l. 14 dans le couple d'adjectifs, *haut*, mot simple, sert de base à la formation d'un autre adjectif qualificatif par ajout du suffixe *-ain (-anu)*. La remarque porte sur le fait que la dérivation suffixe n'entraîne pas ici de changement catégoriel (procédure endocentrique rare). D'abord en concurrence avec *haut*, l'adjectif dérivé se spécialise dans le sens moral de « noble, élevé » avec ensuite une connotation négative (absente dans l'occurrence du texte).

-*public* l.2

Dérivé en latin, *public* (*publicus*), qui signifie « qui concerne le peuple », n'est pas perçu en français moderne comme un dérivé ; *public* sert de base à de nombreux dérivés.

Grammaire :

a) les constructions pronominales dans le texte

L'intitulé grammaire, volontairement large, implique que soit faite en amont une étude morphologique (construction spécifique du verbe) avant de passer à la stricte analyse syntaxique et sémantique des formes recensées. Une question de ce type invite chacun à mettre en débat la terminologie grammaticale choisie, à puiser dans sa culture classique pour rendre compte de la complexité de l'objet d'étude. Longtemps intégrés à la conjugaison, les verbes pronominaux se répartissent selon les approches en plusieurs catégories, qui ne cessent d'interroger la singularité de cette construction. Ont souvent manqué dans les copies des éléments théoriques suffisamment maîtrisés pour permettre de réfléchir de façon précise sur la terminologie et sur les questions en suspens.

Corpus

l.1 *je ne puis m'empêcher*

l.2 *la foule de parias qui se pressent*

l.3 *les regards se croisent*

l.4 *les oisifs se dandinent*

l.6 *le plaisir de se laisser vivre*

l.7 *cette tourbe qui s'appuie là*

l.16 *elle s'était mêlée*

l.18 *me dis-je*

Introduction :

La forme ou construction pronominale (dite aussi réflexive) ou encore diathèse/ topicalisation pronominale (à considérer la sélection des actants du procès, selon les concepts de Tesnière) constitue une des catégories formelles du verbe (à opposer aux trois « types » obligatoires dans la grammaire scolaire). Le nombre de « formes » (passif, impersonnel, factitif, emphatique...) diverge selon les grammaires.

Remarques : longtemps désignée par le terme *voix* par la grammaire traditionnelle, (abandonné en 1975) la forme pronominale était considérée comme une option originale entre l'actif et le passif (à mettre en lien avec la voix moyenne des langues indo-européennes). Cette désignation suppose que l'on prenne en compte les variantes actancielles que la construction pronominale occasionne. Or, la notion de voix suppose une homogénéité logique qui n'existe pas (les fonctionnements interprétatifs sont en effet fort divers et ces tours ne sont pas « énonciativement innocents », rappelle *la Grammaire méthodique du français*, p. 261).

Description formelle

La sémiologie de la forme pronominale est de caractère syntaxique : on relève la présence d'un pronom personnel clitique coréférentiel au sujet (ou contrôleur pour l'infinitif ou pour le participe) élément de complémentation du verbe. Pour la troisième personne du singulier et du pluriel (de rang 3 et de rang 6), c'est la forme originale *se* du pronom qui est sollicitée, forme unique neutralisant la flexion en nombre ainsi que l'opposition fonction directe (accusatif) / indirecte (datif).

I.1 *je ne puis m'empêcher* (COD)

I.18 *me dis-je* (COS)

La construction pronominale longtemps intégrée à la conjugaison présente la particularité morphologique de former ses temps composés avec l'auxiliaire *être*.

I.16 *elle s'était mêlée*

Si aucun verbe ne récuse la possibilité d'avoir une variation aspectuelle (accompli/ inaccompli ou tensif / extensif), un grand nombre de verbes n'ont pas de correspondants pronominaux ou inversement.

* *s'être* ; **s'exister*, **il se faut*

C'est en fonction du degré d'implication du complément pronominal dans le procès (autrement dit sa valeur diathétique) que les verbes du *corpus* seront analysés. La grande variété de sens repose sur le dosage d'opérativité et de résultativité au sein de la relation sujet et pronom ainsi que le développe Gérard Moignet (*Systématique de la langue française*, p. 104 et sqq).

1. verbes pronominaux

La construction pronominale ne valide aucune charge diathétique (ou trop faible pour être prise en considération en français moderne). Cette nullité actancielle et cette vacuité sémantique du pronom, sorte de préfixe, autorise à envisager le verbe comme une seule lexie dont le sens n'est pas compositionnel. Le rôle agentif maximalisé fait que le procès verbal reste confiné dans la sphère du sujet et le pronom personnel n'assume aucune fonction. On distinguera deux catégories de verbes.

a) Les verbes essentiellement (ou intrinsèquement) pronominaux :

Une soixantaine de verbes ainsi recensés a longtemps été intégrée aux tableaux de conjugaisons. Il n'existe pas de commutation possible avec un complément substantival ou avec autre pronominal : on ne peut accorder au pronom réflexif aucune valeur référentielle. Le pronom ne jouant aucun rôle actanciel est inanalysable (*Grammaire du français*, Denis et Sancier-Chateau). Le verbe *dandiner* I.4 mérite un commentaire. Il se présente en français moderne comme essentiellement pronominal (pronom réfléchi inanalysable) cependant le dictionnaire (GLLF) recense des emplois transitifs marginaux au sens de « imprimer à quelque chose un mouvement de va- et- vient ».

b) Les verbes pronominaux autonomes :

Le pronom réfléchi forme de la même manière avec le verbe une unité sémantique. Le verbe existe à la forme non-pronominale avec un sens lexical possiblement plus ou moins différent et avec la possibilité d'un régime différent. Le recours à la forme pronominale a une conséquence sur la valence du verbe. Il devient monovalent. Le pronom réfléchi n'a pas de valeur actancielle : il est inanalysable.

I.2 *la foule de parias qui se pressent*

I.7 *cette tourbe qui s'appuie là*

Dans l'occurrence I.7, on peut évoquer un sens passif. Contrairement au passif analytique « *est appuyée », une valeur aspectuelle d'inaccompli est saisie dans la construction pronominale. L'agent n'est pas exprimé (on parle d' « agent fantôme ») et le sujet grammatical est un inanimé le plus souvent. Il s'agit pour P. Le Goffic plutôt d'un sens moyen que d'un sens passif dans la mesure où un agent n'est pas impliqué (*Grammaire de la Phrase Française*, pp.313-314).

2. Verbes en emploi pronominal réfléchi

Pour ces verbes dits réflexivables, la construction pronominale représente une option de transitivité. Le verbe pronominal peut par ailleurs accepter une autre complémentation compatible avec le complément clitique réfléchi.

I.1 *je ne puis m'empêcher de jeter un regard* (COS)

Dans ce cas, le sujet et le complément coréférents ont « deux rôles actanciels distincts » (P. Le Goffic, p. 309). Pour G. Moignet, (*Systématique de la langue française*, pp. 109-110) opérativité et résultativité sont en proportion : le procès « en boucle » trouve son point d'origine et son point d'aboutissement dans le même support successivement agent puis objet/ patient. Le sens du verbe est compositionnel et le pronom personnel sémantiquement investi assume une fonction.

Du point de vue référentiel plusieurs interprétations sont possibles :

- sens réflexif (ou réfléchi, voir *Grammaire du français* et *Grammaire de la Phrase Française*). Le pronom peut être alors soit au singulier soit au pluriel). Le renfort par la forme tonique *X-même* rendu le plus souvent possible permet de lever les ambiguïtés interprétatives.

I.1 *je ne puis m'empêcher* (COD)

I.16 *elle s'était mêlée* (COD)

I.18 *me dis-je* (COI)

- sens réciproque (le sujet est obligatoirement au pluriel).

I.3 *les regards se croisent* (mutuellement)

Cas particulier :

Dans I. 6 *le plaisir de se laisser vivre* on reconnaît une périphrase actancielle dite tolérative. Celle-ci introduit un actant supplémentaire (* *je me laisse vivre*). Le pronom réfléchi *se* (au référent imprécis) occupe la fonction objet de *laisser* et en même temps il est le contrôleur du verbe à l'infinitif *vivre*. Cet agencement syntaxique particulier renvoie à l'analyse traditionnelle de la subordonnée infinitive, que l'on peut d'ailleurs contester.

b) **Faire toutes les remarques utiles sur « Ici, rien que de riche, d'heureux ».**

Il s'agit d'une phrase nominale qui du point de vue logique s'organise autour d'un thème et d'un prédicat.

Ici adverbe locatif constitue le thème, *rien que de riche, d'heureux* le prédicat.

L'exception *rien que* est formée du pronom indéfini *rien* et de l'adverbe *que*.

Les deux sèmes (classèmes) du pronom qui sont vagues (+ inanimé /+ quantité nulle) ne permettent pas une caractérisation directe (**rien de riche*) : d'où la présence de la préposition *de* pour introduire l'adjectif épithète détachée (la fonction pourrait être débattue).

Stylistique : Le point de vue

Trop de copies, faute de temps ou de préparation, ont traité la question de stylistique sans outils véritables et sans logique apparente. Or tout intitulé invite au préalable à préciser les termes du sujet et à en mesurer l'intérêt spécifiquement par rapport au texte retenu. A l'évidence, l'exercice est peu maîtrisé et se confond avec un commentaire littéraire ponctué ça et là de quelques relevés de vocabulaire. Les notes sont donc faibles. Titres et sous-titres sont bien souvent peu dialectiques ou éclairants. Définir les termes du sujet permet ensuite de construire un plan stimulant menant à une proposition stylistique, laquelle éclaire rigoureusement la singularité du texte proposé et parfois dégage en conclusion des points de réflexion sur l'entier de l'œuvre.

Quelques repérages :

Au croisement des disciplines, la notion de point de vue oriente les analyses du côté de la narratologie (chacun connaît la notion approchante de G. Genette de *focalisation*) mais aussi de l'énonciation dès lors qu'on élargit la réflexion à tous les faits de subjectivité qui s'invitent dans le texte. Ainsi dans un sens courant, le point de vue sert à rendre de compte de la place du narrateur / descripteur : « où se trouve celui qui décrit et raconte ? ». Plus récemment, les travaux d'A. Rabatel visent à intégrer au *point de vue* narratologique « tout ce qui dans la référenciation des objets du discours révèle au plan cognitif, une source énonciative particulière et dénote directement ou indirectement, ses jugements sur les référents »². C'est dire que les informations délivrées dans le

² Rabatel, Alain, *Une histoire du point de vue*, Paris, Klincksieck, Metz, CELTED, 1997.

texte passent nécessairement par le prisme d'une conscience plus ou moins manifeste, laquelle oriente la réception par le lecteur selon ses « choix d'empathisation » propres.³

Le passage proposé se situe à la fin du poème en prose *Les veuves* : de ce collectif sera extraite une figure « singulière » support à la description et à la réflexion. Ce mouvement centripète du regard esthétique se retrouve souvent au centre du processus d'écriture baudelairien. La mise en focus est de plus en plus précise (effet de zoom) : on passe de la *foule* à la *tourbe de parias* puis à *un être* et enfin à *cette beauté-là, un visage, une tache* (l. 20)

Il ne sera question de proposer ici un traitement exhaustif du sujet mais davantage de livrer diverses pistes de travail portant sur des décisions d'écriture précises.

Un point de vue surplombant : « jeter un regard sur »

- La restriction du champ

Le « je » se donne comme organisateur de la scène. Instance énonciative cadre, le pronom réapparaît à intervalles réguliers avec des rôles distincts dans l'économie du texte. Allié au passé simple (l. 10 *j'aperçus...*), il inscrit le narrateur dans le cadre de la diégèse (en relation avec le plus-que-parfait et l'imparfait) et le met en capacité d'observer les moindres détails. Divers circonstants (l. 2 ; l.3 ; l.10 ...) participent à la dramatisation de la scène (mais c'est aussi le propre du passé simple, déictique du récit pour Barthes), laquelle se déploie par resserrement progressif autour d'un objet (*un être* l. 10). Certaines données spatiales permettent de dessiner une cartographie minutieuse de l'espace (*extérieur/intérieure, environnante...*) le plus souvent à partir de polarités binaires.

Le présent de l'indicatif largement sollicité tire le propos en direction de la généralisation et de la vérité univoque. Diverses valeurs de ce présent sont à isoler :

- présent à valeur élargie : l. 1. l.4
- présent gnomique : l. 9
- présent d'énonciation l. 19-20

Ces changements de valeur du tiroir temporel induisent la fluidité des points de vue du narrateur : tantôt observateur surpris tantôt moraliste tantôt encore *via* le discours direct dans le dernier paragraphe siège d'une parole réflexive et mise en suspens (modalité interrogative).

La phrase nominale l.5-7 participe à la volonté d'imposer une vérité en dehors de toute actualisation. L'élargissement temporel est marqué par la référence au passé et le recours à l'infinitif passé *avoir vu* (introduction d'une analepse). Le futur est suggéré dans la dernière phrase interrogative.

- L'emboîtement des regards

Conformément aux prérogatives du narrateur omniscient (*focalisation zéro* chez Genette), le narrateur a accès aux pensées des personnages (l.5 ; l. 16 ; l. l.19). Ce statut particulier lui permet de voir ce que l'autre voit et ce, dans un effet de mise en abyme qui instaure une communication infra-verbale entre les actants de la scène. Vertige d'une telle saisie qui brouille les points de vue : « *C'est toujours chose intéressante que ce reflet de la joie du riche au fond de l'œil du pauvre* » l. 10 ou encore les « *regards se croisent* » l. 4. Le narrateur en position de supériorité capte ainsi des échanges furtifs, en miroir, (voir l.4 en *miroitant*) pour ensuite les soumettre à l'analyse d'une conscience (point de départ de nombreuses pièces baudelairiennes).

On repère à l'évidence la distribution du lexique du *voir* dans l'entier de l'extrait (*jeter un regard*, l'œil, *aperçus...* Polyptote *avoir vu, voyait*. Figure dérivative *regards/ regardait ; voir/ vision*).

L'espace de la subjectivité

Bien loin d'une saisie objective, malgré l'affichage d'un cadre spatio-temporel (*ici/ là-bas...*), le texte propose une « *vision* » c'est-à-dire la transcription subjective d'un élément du réel. C'est la singularité qui prime et qui exalte le narrateur (phrase nominale exclamative (l. 18). L'organisation du texte en paragraphes permet de saisir les mouvements de pensée d'un narrateur pris par la force de la rencontre.

³ Rabatel, Alain, *Analyse énonciative du point de vue, narration et analyse du discours*. In *Filologia e linguistica Portuguesa*, Vol.9, p.345-368.

Par ailleurs de nombreux **subjectivèmes** surlignent sa présence, en particulier les marques de modalisations et d'évaluation. On relèvera l.1 « *sinon universellement sympathique du moins ...* », retouche correctrice au début du texte qui, tout autant que le discours direct au terme, le place en régie comme l'instance qui viendra transcrire au lecteur sa vérité. La même réserve correctrice se trouve l. 18 *si pauvreté il y a* qui fait de la narration un lieu plus de fantasmes ou de projections que de réalité.

A l'évidence ce sont des traits partiels ou métonymiques qui sont privilégiés (l.14/ l. 19 ; *tête, œil*) selon le point de vue poétique du narrateur.

Il faut considérer les nombreux partis-pris lexicaux susceptibles d'apporter une appréciation esthétique ou axiologique (souvent servie par la figure d'opposition *riche/ pauvre ; triste /lumineux / éclatant* l. 11-20 ..). La caractérisation forcément soignée dans un « tableau » comme celui-ci porte traces du point de vue (*beau/ noble/ triste/ amaigri/ sordide...*). Les adverbes en *-ment*, mots volumineux, retiennent l'attention l.1 ; l.5 l.18, l.20 quant à l'appréciation fine des actions.

Quelques foyers d'oralité (l.8 *attrapant gratis*, l.5 *rien que...*) trouent le texte, contrastant avec le caractère poétique de la prose que l'on repère dans la prosodie (cadence de la phrase l. 3- 8), la place des mots (antéposition des adjectifs l.13, l.14..., faits de détachements), itérations phoniques (phonème graphié *-an* en particulier voir l.7-8).

Cette prose poétique est aussi soutenue par diverses figures que l'on recense rapidement : les métaphores brouillent ainsi plus ou moins la perception du réel mettant le lecteur en empathie avec cet univers sublimé. (l. 3, l. 5, l. 8). Le recours à l'abstraction (abstrait pour concret : synecdoque) met à distance de la trivialité évoquée : *respirer l'insouciance* l. 6 ; *regarder l'étincelante fournaise intérieure* l.8 ; *contraste avec la trivialité environnante* l. 11...).

À l'identique, le recours à l'hyperbole (l. 12, l.20) conforte le point de vue du narrateur dégagé du réel et porté à l'idéal. Des faits de syllepse viennent brouiller et enrichir là encore l'interprétation (*étincelante fournaise* l.8, *Singulière vision* l. 17).

L'ironie

Toujours plus retorse à déceler, l'ironie prend appui sur des faits discrets plus que sur des attaques franches comme c'est le cas l. 4 « *les oisifs, fatigués de n'avoir rien fait, se dandinent, feignant de déguster indolemment la musique* ». Le point de vue ironique suppose toujours une position haute : le regard jeté du narrateur en surplomb autorise la distance prise avec le monde. Il s'agit bien d'extraire la beauté d'ici-bas non sans en dénoncer la laideur et la trivialité. Projet au cœur de la création baudelairienne.

Dans « *C'est toujours chose intéressante que ce reflet de la joie ...* », l. 9, le décalage est sensible entre la cruauté de la scène et l'énonciation non actualisée à la première personne. La perversité du « voyeur », autre point de vue fréquent chez Baudelaire, est introduite dans un texte où la fracture sociale favorise ce regard oblique. *Idem* dans le portrait de la « noblesse » (l.13) : « *je n'avais pas souvenir d'avoir vu sa pareille dans les collections des aristocratiques beautés du passé* ». L'antéposition (voir aussi l. 14) de l'adjectif comme le choix du substantif *collections* et du pluriel concrétisant *beautés* signale au passage le point de vue ironique porté sur ce monde. Les regards, que l'on peut assimiler au point de vue, ne se valent pas : *Le regard* du narrateur (l.1) ne peut se comparer à celui de la tourbe « *regardant l'étincelante fournaise intérieure* » (l.8) ni à celui de la femme qui « *ne voyait pas, [et] regardait le monde lumineux* » (l.16).

Considérant la faible part d'*agentivité* dans de nombreux procès (voir en particulier les verbes pronominaux, mais aussi la disparition du sujet animé *-agent* l. 3), on peut évoquer la dénonciation toute baudelairienne d'une inertie collective.

Conclusion

Dans le passage étudié, Baudelaire illustre la diversité des regards portés sur le réel. En surplomb, le narrateur/ descripteur découvre tous les jeux d'optique possibles à partir d'un même référent observé, expérience forcément insaisissable et douloureuse. Cette pluralité des points de vue semble au fondement même d'une poétique et d'une pensée modernes, sans doute.

**GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE**

Option B

I. GREC

Rapport établi par M. Frédéric TRAJBER

Ἦς φάτο, κώκυσεν δὲ γυνὴ καὶ ἀμείβετο μύθῳ·	200
« ὦ μοι, πῆ δὴ τοι φρένες οἶχονθ', ἦς τὸ πάρος περ ἔκλε' ἐπ' ἀνθρώπους ξείνους ἠδ' οἴσιν ἀνάσσεις ; πῶς ἐθέλεις ἐπὶ νῆας Ἀχαιῶν ἐλθέμεν οἶος, ἀνδρὸς ἐς ὀφθαλμούς, ὅς τοι πολέας τε καὶ ἐσθλοὺς υἰέας ἐξενάριξε· σιδήρειόν νύ τοι ἦτορ.	205
εἰ γάρ σ' αἰρήσει καὶ ἐσόψεται ὀφθαλμοῖσιν, ὠμηστής καὶ ἄπιστος ἀνὴρ ὃ γε, οὗ σ' ἐλεήσει οὐδὲ τί σ' αἰδέσεται. νῦν δὲ κλαίωμεν ἄνευθεν ἦμενοι ἐν μεγάρῳ· τῷ δ' ὥς ποθὶ Μοῖρα κραταιὴ γενομένῳ ἐπένησε λίνῳ, ὅτε μιν τέκον αὐτῆ,	210
ἀργίποδας κύνας ἄσαι ἔῶν ἀπάνευθε τοκῆων, ἀνδρὶ πάρα κρατερῷ, τοῦ ἐγὼ μέσον ἦπαρ ἔχοιμι ἐσθέμεναι προσφῦσα· τὸτ' ἄντιτα ἔργα γένοιτο παιδὸς ἐμοῦ, ἐπεὶ οὐ ἐκακίζόμενόν γε κατέκτα, ἀλλὰ πρὸ Τρώων καὶ Τρωιάδων βαθυκόλπων ἑσταότ', οὔτε φόβου μεμνημένον οὔτ' ἀλεωρῆς. »	215

Homère, *Iliade*, chant XXIV, v. 200-216

Question 1. Phonétique. Les hiatus externes dans le mètre épique : étude du traitement des rencontres de voyelles entre les mots.

Question 2. Morphologie. Les formes de troisième déclinaison du texte : étude synchronique et diachronique.

Cette année, la moyenne de l'épreuve principale de grammaire et linguistique en grec est notablement inférieure à celle de l'an passé (8,09/20) et, dans l'absolu, assez basse : 6,5/20. Deux des dix-huit candidats de l'option B n'ont pas traité la seconde question. Les notes s'échelonnent de 15,5/20 (1 copie) à 1/20 (1 copie) et laissent apparaître trois groupes :

– de 15,5/20 à 8,5/20 : 7 copies. Dans ce premier groupe, les candidats ont montré les qualités de méthode attendues et tiré parti, à l'une au moins des deux questions, de leurs connaissances grammaticales. Deux candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne à chacune des deux questions, cinq candidats à une des deux questions.

– de 7,5/20 à 5,5/20 : 5 copies. Dans ce deuxième groupe, les copies accusent d'importantes lacunes, en phonétique, en morphologie, et plus généralement dans la connaissance de la langue grecque. Superficielles, elles présentent de nombreuses erreurs et approximations.

– de 3/20 à 1/20 : 7 copies. Dans ce dernier groupe, les candidats semblent avoir abordé l'épreuve sans préparation aucune et parfois même avec désinvolture : certaines copies se réduisent à une introduction étique, d'autres à quelques souvenirs approximatifs de grammaire scolaire, d'autres encore à des généralités évasives ou à une ébauche de relevé de formes.

Pour énoncer d'abord quelques conseils généraux, rappelons que la réponse à chaque question doit être structurée. Il faut :

– une introduction qui pose clairement les termes de la question, en dégage l'intérêt, et annonce les axes d'étude retenus ;

– un relevé exhaustif des phénomènes à étudier. C'est là un point essentiel, qui requiert la compréhension du texte. Aussi est-il indispensable, soulignons-le, d'avoir travaillé les œuvres au programme en amont de l'épreuve écrite ;

– un développement clair et cohérent, qui traite toutes les occurrences (ou, si elles sont trop nombreuses, les plus intéressantes) et reconnaît comme telles les difficultés éventuelles ;

– une conclusion qui présente le bilan de l'analyse.

Il reste à dire encore l'importance du respect de la norme écrite. Sans dresser ici la revue des erreurs commises, nous rappellerons quelques points fondamentaux. En premier lieu, les copies présentées en « style télégraphique » sont à bannir absolument : hormis le relevé des occurrences, qui prend bien sûr la forme d'une liste, la copie doit être globalement rédigée. D'autre part, on peut attendre des candidats à l'agrégation de grammaire qu'ils respectent les règles orthographiques. Cette année le jury a malheureusement constaté d'assez nombreuses fautes d'accord (au premier rang desquels l'accord du verbe avec un sujet inversé), une inflation du mode subjonctif (« selon qu'il *s'agisse »), diverses confusions (« se » pour « ce », « où » pour « ou », « ce qu'il oppose » pour « ce qui l'oppose »), et des graphies erronées de mots pourtant usuels. Un candidat qui se sait susceptible de commettre des fautes veillera donc à prendre le temps d'une relecture.

Question 1

La question invitait à observer des phénomènes de phonétique syntactique dans le cadre de l'hexamètre dactylique. Avec l'expression « rencontres de voyelles entre les mots », le libellé explicitait ce qu'il fallait entendre par « hiatus externes », mais deux candidats ont pourtant traité des hiatus internes. Les seize autres ont produit des réponses plus ou moins détaillées, sept d'entre eux négligeant malheureusement la dimension métrique de l'étude. Une lecture attentive de la question aurait permis d'éviter l'écueil du hors-sujet et de prendre en compte les différentes facettes de la problématique proposée. De fait, certains candidats ont réduit l'analyse aux rencontres effectives de voyelles, d'autres aux hiatus évités. Au bout du compte, la moyenne pour cette question est de 3,14/10, les notes s'échelonnant de 7/10 à 0,5/10. Quatre copies ont une note comprise entre 5/10 et 7/10, six copies entre 3/10 et 4,5/10, et huit copies entre 0,5/10 et 2,5/10. Ces résultats faibles montrent assez l'importance d'un relevé exhaustif : un corpus incomplet obère forcément la qualité de l'étude.

Le texte proposé comportait quatorze hiatus évités. Onze l'étaient par élision : οἶχονθ', ἦς (v. 201) – ἔκλε' ἐπ' (v. 202) – ἐπ' ἀνθρώπους (v. 202) – ἡδ' οἴσιν (v. 202) – σ' αἰρήσει (v. 206) – σ' ἐλεήσει (v. 207) – σ' αἰδέσεται (v. 208) – τῷ δ' ὧς (v. 209) – τότ' ἄντιπα (v. 213) – ἐσταότ', οὔτε (v. 216) – οὔτ' ἀλεωρῆς (v. 216). Trois l'étaient grâce à l'emploi de la nasale éphelcystique : οἴσιν ἀνάσσεις (v. 202) – ὀφθαλμοῖσιν, ἢ ὠμηστής (v. 206-207) – ἄνευθεν ἢ ἡμενοι (v. 208-209).

En regard, l'extrait présentait vingt-deux cas de rencontres de voyelles entre les mots. Dix d'entre eux s'accompagnaient d'une altération de la voyelle finale : καὶ ἀμείβετο (v. 200) – καὶ ἐσθλοῦς (v. 204) – τοι ἦτορ (v. 205) – καὶ ἐσόψεται (v. 206) – ἐσόψεται ὀφθαλμοῖσιν (v. 206) – καὶ ἄπιστος (v. 207) – ἡμενοι ἐν (v. 209) – ἄσαι ἐῶν (v. 211) – τοῦ ἐγῶ (v. 212) – ἐπεὶ οὐ (v. 214). Les douze autres ne présentaient pas d'altération de la voyelle en hiatus : μύθῳ ἢ ὦ (v. 200-201) – ἔκλε' ἐπ' (v. 202) – γε, οὐ (v. 207) – ἐλεήσει ἢ οὐδέ (v. 207-208) – γεινομένῳ ἐπένησε (v. 210) – λίνῳ, ὅτε (v. 210) – αὐτή, ἢ ἀργίποδας (v. 210-211) – ἔχοιμι ἢ ἐσθέμεναι (v. 212-213) – ἄντιπα ἔργα (v. 213) – ἐμοῦ, ἐπεὶ (v. 214) – οὐ ἐ (v. 214) – κατέκτα, ἢ ἀλλά (v. 214-215).

Le nombre élevé des cas à traiter ne devait pas inquiéter : plusieurs d'entre eux se laissaient en effet ramener à une même explication. En revanche, le plan pour conduire l'étude méritait réflexion. Quelques candidats ont opté pour une approche diachronique, distinguant hiatus « anciens » et hiatus « récents » (*i.e.* consécutifs à l'amuïssement du digamma) ; mais cette démarche s'est avérée malcommode et génératrice d'erreurs, maints étymons ayant été abusivement gratifiés d'un *f- initial. D'autres, préférant une approche phonologique, ont d'abord étudié le traitement des voyelles brèves puis celui des voyelles longues et diphtongues ; mais ces exposés ont souffert de la répétition des informations. Les réponses les plus claires furent finalement celles qui, se fondant sur l'état du texte transmis, avaient distingué les cas où les rencontres de voyelles sont évitées de ceux où elles sont réalisées.

1. Les hiatus évités

1.1. Par élision

Certains candidats ont eu le souci de présenter quelques généralités sur l'élision, fait de *sandhi* très banal en grec et non réservé à la langue poétique. Ce rappel préalable a été d'autant plus apprécié des correcteurs que nombre de copies ont révélé une méconnaissance des phonèmes susceptibles d'être élidés : notamment, il a souvent été oublié que la diphtongue -αι des finales médio-passives pouvait s'élider, ainsi que, chez Homère, la diphtongue -οι du datif singulier des pronoms personnels atones. À l'inverse, un candidat a pensé que le -ῦ pouvait être élidé. Dans le détail, l'extrait offrait presque tous les cas possibles d'élisions (seul manquait un exemple d'élision de la diphtongue -οι) :

- élision de -ᾶ : ἔσταότ'
- élision de -ε : ἦδ', σ' (3x), δ', τότ', οὔτ'
- élision de -ῖ : ἐπ'
- élision de -ο : ἔκλε'
- élision de -αι : οἴχονθ'

Les deux dernières formes, οἴχονθ' (v. 201) et ἔκλε' (v. 202), n'ont pas été identifiées. La première a été lue *οἴχοντα, *οἴχονθε (barbarismes) ou, plus souvent, *οἴχοντο, c'est-à-dire comme un imparfait non-augmenté : mais il fallait reconnaître le présent οἴχονται, « ils sont partis », avec élision de la diphtongue -αι et report d'aspiration du relatif ἧς sur la dentale sourde. La seconde a donné lieu à des conjectures hasardeuses, *ἔκλεα ou *ἔκλεε. Il s'agit d'une forme d'imparfait poétique, ἔκλεο, « tu étais renommé », résultant d'une hyphérèse à partir de ἐκλέεο, morphologiquement attendu mais métriquement incompatible avec le rythme dactylique (la séquence *ἐκλέε' ἐ- aurait présenté une suite de trois brèves).

1.2. Grâce à la nasale éphelcystique

Dans le groupe οἴσιν ἀνάσσεις (v. 202), la nasale éphelcystique pare à l'hiatus que l'amuïssement du digamma initial de *φανάσσεις faisait apparaître. Cet exemple a été en général bien traité, et quelques copies ont même très justement cité le mycénien *wa-na-ka* pour justifier de la présence d'un *μ- initial étymologique les mots de cette famille. Mais le nu euphonique était aussi employé en fin de vers, ainsi qu'il est d'usage dans les manuscrits de l'*Illiade* chaque fois que son emploi est possible et que le vers suivant commence par une voyelle. Avec ὀφθαλμοῖσιν (v. 206) et ἄνευθεν (v. 208), les candidats pouvaient remarquer que le recours à la nasale permet apparemment d'éviter l'hiatus interlinéaire (cf. *infra* 2.2.e).

2. Les hiatus maintenus

2.1. Avec altération de la voyelle⁴

Ce point-ci en particulier a révélé chez trop de candidats une méconnaissance des principes de la scansion de l'hexamètre dactylique. La règle dite de la *correptio epica* (une voyelle longue ou diphtongue en hiatus au temps faible s'abrège) a été, dans la moitié des copies, ignorée ou tronquée : tantôt on a argué de la consonantisation du second élément de diphtongue, tantôt on n'a pas tenu compte de la position dans le pied.

La *correptio epica* n'est pas une licence poétique : elle repose dans son principe sur un phénomène général de phonétique syntactique que les aèdes n'ont fait que mettre à profit⁵. L'extrait comportait cinq exemples à la première syllabe du temps faible : καὶ ἄ| (v. 200), καὶ ἐ| (v. 206), καὶ ἄ| (v. 207), -σσαι ἐ| (v. 211), τοῦ ἐ| (v. 212). Dans ce dernier cas, le texte de la tradition peut éventuellement recouvrir un plus ancien *τό(ο), avec une élision régulière. Cinq exemples se trouvaient à la seconde syllabe du temps faible : καὶ | ἐσ- (v. 204), τοι | ἦ- (v. 205), -ται | ὄφ- (v. 206), -νοι | ἐν (v. 209), -πει | οὔ (v. 214).

2.2. Sans altération de la voyelle

Il y avait enfin des voyelles finales que le contact avec l'initiale vocalique du mot suivant n'altérait pas. Plusieurs cas de figure étaient représentés dans le texte.

a) Au temps fort du pied, les voyelles longues ou diphtongues en hiatus ne sont pas susceptibles d'être abrégées : |νω ἐπέ| (v. 210), |νω, ὄτε| (v. 210), |μοῦ, ἐπεί| (v. 214). Il n'y avait pas lieu d'évoquer la présence d'une césure (tri- ou hephthémimère), non plus que l'aspiration initiale de ὄτε.

b) L'amuïssement d'un digamma initial a pu faire apparaître des hiatus graphiques dans le texte transmis. L'extrait en fournit deux exemples, ἄνπιτα ἔργα (v. 213) et οὔ ἐ (v. 214), que plusieurs candidats ont bien expliqués en justifiant de l'existence d'un *μ étymologique (respectivement *μe/ork- et *sμε-).

c) Un hiatus qui résulte d'une élision se maintient : ainsi ἔκλε' ἐπ' (v. 202).

d) Exceptionnellement, on observe certaines particularités métriques aux coupes principales du vers épique (césures centrales et diérèse bucolique). Le texte en fournissait un exemple à la

⁴ Comme il a été dit, le libellé de la question prenait le terme « hiatus » dans son acception usuelle (rencontre de voyelles). Mais on notera que ce n'est pas l'acception technique des métriciens, pour qui il y a hiatus quand la voyelle finale, en contact avec la voyelle initiale du mot suivant, ne subit aucune altération. Dans les cas de *correptio epica*, il y a bien rencontres de voyelles, mais non « hiatus » au sens technique du terme.

⁵ Voir M. Lejeune, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972, § 370.

diérèse bucolique du vers 207, où la particule γε n'est pas élidée : ὃ γε, | οὐ σ' ἐλε|ήσει ||. L'énoncé y gagne sans doute en expressivité : Hécube affirme sa certitude qu'Achille n'aura pas pitié de Priam.

e) Enfin, les candidats avaient à (se) poser la question des hiatus interlinéaires : y a-t-il, en fin de vers, une pause telle que l'on puisse encore parler de « rencontre » entre voyelles ? Le sujet est complexe⁶ et le jury n'attendait certes pas des candidats qu'ils argumentent en faveur ou en défaveur de l'existence des hiatus interlinéaires. Mais il fallait, à tout le moins, signaler le problème et ne pas inclure ou exclure d'autorité les exemples de fin de vers sans signaler la difficulté. On pouvait relever : -θω· || ᾠ (v. 200-201), -σει || οὐ- (v. 207-208), -τή, || ἄρ- (v. 210-211), -τᾶ, || ἄλ- (v. 214-215), ἔχοιμι || ἔσ- (v. 212-213) ce dernier exemple permettant de rappeler que le -ῖ de la désinence d'optatif est susceptible de s'élider.

Pour conclure sur les compétences dont ont fait preuve les bonnes copies, nous redirons d'abord l'importance de la connaissance des œuvres au programme. Les futurs candidats doivent donc bien s'en convaincre : il n'est pas de question, fût-elle de morphologie, de phonétique ou de métrique, qui ne requière la compréhension des textes. La maîtrise des savoirs exposés dans les manuels est assurément tout aussi nécessaire, mais elle reste vaine si elle n'est pas associée aux textes. Les candidats doivent donc s'exercer à pratiquer un systématique va-et-vient des manuels aux œuvres et des œuvres aux manuels (Chantraine et Lejeune, pour les fondamentaux). Quant à la métrique, il faut régulièrement s'entraîner à scander les textes poétiques. Les candidats qui préparent le concours sans l'aide d'un enseignant consulteront avec profit le très synthétique ouvrage de M.L. West, *Introduction to Greek Metre*, Oxford, 1987, ou le livre plus fouillé de P. Maas indiqué en note.

Question 2

Deux des dix-huit candidats de l'option B n'ont pas traité cette question. La moyenne des notes obtenues est de 3,34/10 (elle serait de 3,75/10 sans les deux copies blanches). Le jury a eu le plaisir de mettre deux très bonnes notes, 8,5/10 et 8/10, à des copies qui présentaient un exposé clair et assez complet. Deux autres copies ont eu une note supérieure à la moyenne : 7/10 et 5,5/10. Six copies ont eu une note comprise entre 4/10 et 3/10, et six autres une note entre 2,5/10 et 0,5/10.

L'extrait du chant Ω comportait quinze thèmes nominaux de troisième déclinaison :

- ἀνδρός, ἀνήρ, ἀνδρί (v. 204, 207, 212) : gén., nom. et dat. sing. de ἀνήρ, « homme »
- ἀργίποδας (v. 211) : acc. plur. de ἀργίπους, « aux pieds/pattes rapides »
- γυνή (v. 200) : nom. sing., « femme »
- ἔσταότ[α] (v. 215) : acc. masc. sing. du participe parfait de ἵστημι, « se dresser »
- ἦπαρ (v. 212) : acc. sing. de ἦπαρ, « foie »
- ἦτορ (v. 205) : nom. sing., « cœur »
- κύνας (v. 211) : acc. plur. de κύων, « chien »
- νῆας (v. 203) : acc. plur. de νηῦς, « navire »
- παιδός (v. 214) : gén. sing. de πάις, « enfant »
- πολέας (v. 204) : acc. masc. plur. de πολύς « abondant, nombreux »
- τοκήων (v. 211) : gén. plur. de τοκεύς, « qui engendre, parent »
- Τρωιάδων (v. 215) : gén. plur. de Τρωιάδες, « Troyennes »
- Τρώων (v. 215) : gén. plur. de Τρῶες, « Troyens »
- υἰέας (v. 205) : acc. plur. de υἰός, « fils »
- φρένες (v. 201) : nom. plur. de φρήν, « âme, esprit »

Les correcteurs regrettent de n'avoir jamais trouvé un inventaire qui fût complet : certaines copies ne relèvent que cinq formes, d'autres huit ou neuf, les plus complètes treize. Ἐσταότα et τοκήων ont été assez souvent omis, mais les grands oubliés sont les Troyens, car quatorze candidats n'ont pas vu (ou ont mal interprété ?) le génitif de Τρῶες. Malheureusement, bien d'autres confusions morphologiques sont apparues : πολέας a été pris pour une forme de πόλις dans neuf copies ; ὠμηστής, « mangeur de chair crue », ἔργον et ὀφθαλμός ont passé pour des mots de troisième déclinaison ; l'adverbe πάρος, « auparavant », a été pris pour un substantif, de même que les formes verbales οἴχοντ[αι] et ἔκλε[ο]. Le nombre élevé de ces erreurs montre à l'évidence que beaucoup de

⁶ À l'instar de P. Fortassier (*L'hiatus expressif dans l'Iliade et dans l'Odyssée*, 1989, p. 345-347), certains métriciens nient l'existence de l'hiatus interlinéaire. D'autres, comme P. Maas (*Greek Metre*, translated by Hugh Lloyd-Jones, Oxford, 1966, § 45 et 66), considèrent au contraire que la possibilité de l'hiatus est l'une des caractéristiques qui opposent la fin de vers aux diérèses.

candidats ont travaillé sur un texte qu'ils ne comprenaient pas. Le jury renouvelle donc le conseil maintes fois prodigué dans les précédents rapports : l'épreuve écrite de grammaire et linguistique se prépare en travaillant les œuvres au programme.

Le libellé de la question invitait à une étude « synchronique et diachronique ». Hormis dans quelques copies qui n'ont traité que la synchronie ou que la diachronie, ce plan a été généralement suivi. Au sein de chaque partie, une subdivision pour les désinences puis pour les thèmes s'imposait.

La description synchronique ne doit pas être négligée, et le jury encourage les candidats futurs à s'y exercer. En l'occurrence, il ne suffisait pas de dresser une simple revue des désinences, mais il fallait en réaliser une analyse fonctionnelle pour montrer notamment la relative clarté des désinences à initiale vocalique (qui, dans la langue épique, ne sont en général pas altérées par contraction ou métathèse : on a *τείχεος* et *βασιλῆος* à côté de *παιδός*), la difficulté posée par la désinence de datif pluriel (et la « solution » apportée par le datif éolien), ou encore la diversité des marques de nominatif singulier animé (prédésinentielle longue dans *άνήρ* et *φρήν*, sifflante sourde dans *πίεις*, combinaison des deux dans *ἀργίπους*). Beaucoup de candidats ont mis en évidence la multiplicité des thèmes ; moins nombreux sont ceux qui ont présenté l'alternance vocalique dans les flexions de *άνήρ* ou de *φρήν*, et rares ceux qui ont décrit les variations accentuelles dans les mots tels *φρήν*, *φρενός*, *κύων*, *κυνός*, *άνήρ*, *άνδρός* et *γυνή*, *γυναικός*. L'ethnique *Τρῶες* a été, nous l'avons dit, largement oublié : il fait partie, avec *ήρωας* « héros », *πάτρως* « oncle paternel » et *μήτρως* « oncle maternel », du petit groupe de mots qui présentent en grec un /*ō*/ prédésinentiel invariant. D'une façon générale, quelques commentaires sur le rendement de telle ou telle formation auraient été utiles : les substantifs en *-εύς*, par exemple, ont connu une certaine fortune qui les rend peu comparables avec une formation comme celle des neutres du type *ήπαρ*, *ήπατος*, improductive en synchronie. Plus simplement, les candidats pouvaient noter le rendement de la formation de participe parfait (*-ώς*, *-ότος*), ou au contraire signaler que *κύων* n'est qu'un vestige isolé.

L'étude diachronique a permis à quelques candidats de mettre en perspective, voire de justifier, les phénomènes que l'exposé synchronique avait mis en évidence. Ont été le plus souvent bien commentés : le timbre *o* généralisé de la désinence de génitif singulier en grec, l'origine du *-i* du datif singulier, la longue de la désinence *-ων* du génitif pluriel, l'hétéroclisie **-r/n* dans les neutres du type *ήπαρ*, la forme d'accusatif *νήας* (< **nāu-ns*, avec *η* ionien), la simplification de l'alternance vocalique dans la flexion de *κύων*. D'autres points ont été inégalement traités, comme la présentation de la flexion hystérokinétique de **h₂nér* (claire dans certaines copies, confuse dans d'autres), ou les accusatifs *πολέας* et *υιέας* (où le vocalisme *e* prédésinentiel n'est pas ancien mais secondaire : voir Chantraine, *Grammaire homérique*, I, § 94 et 100). La forme *ήτορ* a été l'objet d'une prudence légitime : on admet qu'il s'agit d'un neutre hétéroclitique dont la variante nasale du suffixe n'est pas attestée ; le nominatif-accusatif présente le degré zéro attendu du suffixe (comme dans *ήπαρ*), mais avec un traitement éolien de la liquide **r*. Enfin le substantif *γυνή*, *γυναικός* est également difficile : d'une part les formes grecques (dor. *γυνά*, béot. *βανά*) reposent sur un degré zéro de la racine (**g^wn-*), quand les autres langues ont le degré *e* (par ex. v. irl. *ben*). D'autre part le thème *γυναικ-* utilisé dans la flexion est diversement expliqué : soit à partir d'un élargissement en *-k-* sur la base d'un vocatif irrégulier *γύναι*, soit à partir d'un adjectif dérivé **g^wneh₂-iko-*, « de femme », réinterprété comme un génitif. Signalons pour ce mot que les fouilles de Thèbes ont livré un datif *ku-na-ki-si* qui, si on le lit *γυναιξί* (plutôt que *κυνᾶγίσι*), attesterait de l'emploi du thème **γυναικ-* dès le second millénaire.

Pour résumer, le jury recommande donc aux futurs candidats la rigueur et la précision, qui ont parfois manqué cette année, aussi bien dans le relevé des formes que dans le développement des réponses.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE
Option B
II. Latin

Rapport établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 06,5/20. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- 16/20 : 1 copie ;
- entre 11,5 et 12/20 : 2 copies ;
- entre 09 et 10,5/20 : 5 copies ;
- entre 03 et 04/20 : 6 copies ;
- entre 01 et 02,5/20 : 4 copies.

Texte de référence : Tite-Live, livre XXI, 43, de : *Nec, quam magni nominis bellum est...*, jusqu'à : ... *possim decora*.

Question 1 : Phonétique : Le phonème /s/ (synchronie et diachronie)

I. Bilan des copies et conseils

La moyenne obtenue à cette question est assez basse (05,75/20), ce qui s'explique en partie par le fait qu'un candidat ne l'a pas traitée, mais surtout par le niveau la plupart du temps insuffisant des réponses : une seule copie était très bonne, obtenant 17/20 ; trois copies de bon niveau, mais incomplètes, ont été notées entre 10,5 et 13/20 — ce qui fait quatre copies au-dessus de la moyenne, soit seulement un petit quart des copies ; les trois quarts restants sont en dessous : cinq, qui présentaient des déséquilibres graves, ont été notées entre 05 et 08/20 ; enfin, huit copies (soit près de la moitié), mauvaises, ont obtenu entre 01 et 4/20.

Les défauts les plus lourdement sanctionnés, que nous présentons ici pour que les candidats sachent ce qui doit être évité, sont les suivants :

- se contenter de faire des relevés de formes en soulignant les s sans rien expliquer, ne pas évoquer le rhotacisme, ne faire ni synchronie ni diachronie ;

- ne savoir ni définir correctement le s latin (se contenter par exemple de le définir comme une consonne), ni montrer qu'il est un phonème de la langue latine (beaucoup ne maîtrisent absolument pas les notions de phonème, de trait pertinent ou de paires minimales) ;

—> Bibliographie : sur "phonèmes", "traits pertinents", "paires minimales", voir par exemple A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1960, p. 64-82 ; pour une présentation résumée, voir O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, p. 387-394. Sur le système consonantique de la langue latine, voir par exemple J. Collart et L. Nadjo, *La grammaire du latin*, Paris, PUF, 1994, p. 14-20. Nous n'indiquons que des ouvrages facilement accessibles.

- confondre phonétique et phonologie, en écrivant par exemple une paire minimale ou un phonème entre crochets droits ;

—> Bibliographie : sur phonétique / phonologie, voir par exemple A. Martinet, *op. cit.*, p. 38-64 et pour un résumé sur la question, O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, *op. cit.*, p. 294-295.

- ne pas maîtriser synchronie et diachronie, soit en les confondant (dire, par exemple, dans la partie synchronique, que le phonème /s/ subit le rhotacisme, qu'il se conserve, qu'il apparaît sous une nouvelle forme ; ou y étudier l'origine du génitif en *-is* ou d'un radical verbal comme *es-* ; inversement, restreindre la diachronie à l'étude des s anciens) ; soit en ne sachant pas ce que ces notions recouvrent : assimiler par exemple la synchronie à l'étude phonétique ou phonologique, et la diachronie à la morphologie ; ou réduire la synchronie à la distribution du phonème dans le mot ; ou encore faire une diachronie sans aucune reconstruction (en se contentant de souligner des éléments morphologiques contenant un s), ou sans distinguer ce qui est ancien de ce qui est récent ; confondre rendement et position dans le mot ;

—> Bibliographie : sur synchronie / diachronie, cf. A. Martinet, *op. cit.*, p. 28-29, et O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, *op. cit.*, p. 334-341.

- ne pas donner de cohérence à son plan. Celui-ci doit être adapté à la matière : en phonologie, où l'on attend des distinctions fondées sur l'entourage immédiat et sur la date d'apparition, sont considérés comme non pertinents les plans purement morphologiques (par exemple : s dans les désinences / dans les suffixes / dans les radicaux) : ce n'est pas l'appartenance à un morphème particulier qui détermine l'évolution de s, mais sa place dans le mot, son entourage phonétique immédiat, son caractère ancien ou récent. Les catégories morphologiques peuvent certes intervenir pour classer les faits, mais secondairement, à l'intérieur de rubriques d'ordre phonétique. Le plan doit également présenter une cohérence interne : on ne saurait passer d'une partie consacrée à la « conservation » de s (partie attendue) à une deuxième sur les s « désinentiels » (cela relève de la morphologie) pour finir sur « l'évolution » de s. À l'intérieur de chaque partie, on attend également de l'ordre : on ne doit pas ranger l'étude de *sunt* dans une sous-partie intitulée « les s intérieurs », ni évoquer la « création » de nouveaux s en latin sous une rubrique « conservation », ni placer l'étude du rhotacisme dans un développement consacré aux « phonèmes /s/ résultant d'accidents phonétiques » ;

—> Pour éviter tout cela, il faut s'entraîner toute l'année à faire des plans et à bien classer les phénomènes linguistiques.

- dans le détail de la diachronie, commettre de lourdes erreurs, telles que :

. énoncer des contrevérités vraiment choquantes sur le s, en disant qu'il est stable de l'indo-européen au latin archaïque ou au contraire que le rhotacisme est un phénomène général ;

—> Lire et apprendre, de P. Monteil, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Nathan, 1986. Le chapitre consacré à la sifflante s (p. 58) commence par cette phrase : « Déjà faible en raison de sa nature constrictive, et sujet à s'affaiblir davantage par tendance à relâcher encore son articulation, s indo-européen s'est en latin, comme en grec, altéré ou effacé en certaines positions ». Sur le rhotacisme, il est bien dit qu'il apparaît « au cours du IV^e s. A.C. [et qu'il] a épargné certains mots » (p. 60).

. montrer des ignorances graves sur la formation des mots. Pour expliquer l'origine des s appartenant à des suffixes ou à des désinences, il fallait réutiliser des connaissances morphologiques. Le jury a constaté à plusieurs reprises l'incapacité des candidats à bien expliquer la formation des superlatifs en *-issim-us*, *-a*, *-um* (qui ne remontent ni à **-issi*, ni à **-i-ss-i*), celle d'un subjonctif présent comme *possim* (on a pu lire **pos-h-i-im*), celle d'un génitif en *-īs* ou d'un nominatif pluriel en *-ēs* (présenté sous la forme fautive *-ēs* ou *-es* sans aucune longueur).

. commettre des confusions ou se livrer à des inventions : la loi d'Osthoff définie comme un allongement de voyelle, la prétendue évolution de **yeh₁-* en *ī*, l'élément *-se* de *ipse* expliqué comme le réfléchi de 3^e personne *se*, le verbe *ostendo* présenté comme un composé de *stō*, ou enfin des formes qualifiées d'inexplicables alors que leur racine ou leur famille devraient être connues (*hostis*, *aestas*, *signum*, *suo*).

—> Là encore, se reporter au manuel de P. Monteil, cf. *supra*.

Les copies notées entre 05 et 08/20 présentent, elles, de graves déséquilibres : dans les unes, la synchronie est bonne, mais la diachronie survolée ou réduite à quelques exemples seulement ; dans d'autres la synchronie est insuffisante mais le plan d'ensemble est bon, ainsi que le classement. Ailleurs, ce sont les connaissances qui peuvent paraître déséquilibrées, des explications justes jouxtant des affirmations étonnantes (*f* défini comme labial, s indo-européen comme tantôt ancien tantôt récent, *semenstri* comme un composé de **sem-* «un») des erreurs (sur *possim*, *circumsesso*) ou des manques (sur le suffixe de comparatif, de neutre en **-es/os*, sur l'origine pronominale de la marque de génitif pluriel **-som*), inadmissibles à ce niveau.

—> Ces déséquilibres sont dus tantôt à un manque de temps, tantôt à des connaissances trop partielles, tantôt à une mauvaise connaissance des textes au programme, si ce n'est à un mélange de tout cela. Le jury tient à rappeler qu'une des difficultés de l'épreuve est la bonne gestion du temps : pour traiter deux questions de linguistique en 2h15, il faut avoir des connaissances immédiatement disponibles à l'esprit, s'être bien entraîné toute l'année à rédiger, et avoir travaillé avec précision les œuvres au programme : ce n'est pas le jour du concours qu'il faut s'interroger sur une forme inconnue, mais en amont, quand on a sous la main les manuels, les dictionnaires de langue et les dictionnaires étymologiques.

Les copies notées entre 10,5 et 13/20 sont honorables, mais insuffisantes ; le plan, les analyses sont bonnes, mais tout pourrait être amélioré : les explications manquent de précision (par exemple la paire *militem / milites*, présentée comme minimale, ne convient pas, car dans l'accusatif singulier le *e* est bref, alors qu'il est long au pluriel), quelques occurrences pourtant importantes ne sont pas traitées (*aestas*, *possim*, et les formes présentant un *s* ancien disparu), certains points devraient être complétés (les *s* ayant subi le rhotacisme, souvent limités au génitif pluriel ; la connaissance de l'i.-e. est partielle).

Enfin, la copie qui a obtenu la note de 17/20 réunit les avantages d'une bonne rédaction (introduction, conclusion, transitions soignées), de partis pris clairement annoncés (n'étudier que les formes les plus significatives), d'un excellent plan (*s* anciens conservés / altérés par assimilation ou rhotacisme / *s* anciens disparus / *s* récents), de connaissances diachroniques solides et d'un bon usage de la comparaison. Cette copie est la seule à avoir décrit la perte d'un *s* (même s'il manquait *ēdidit* et *sēmenstri*), et recouru à la comparaison pour justifier l'existence d'un *s* ancien.

II. Éléments de corrigé

Le sujet s'intitulait « Étude du phonème /s/ (synchronie, diachronie) ». La parenthèse insistait sur la nécessité d'étudier la place du *s* dans le système consonantique latin (en synchronie, donc) et les évolutions du /s/ de l'indo-européen au latin (et non pas seulement l'origine des *s* du texte, car en diachronie, des *s* indo-européens ont pu disparaître dans l'évolution vers le latin : c'est là évidemment l'aspect le plus difficile de la question).

Les *s* du texte étaient évidemment trop nombreux pour être tous étudiés. Il faut toujours savoir s'adapter à un sujet : si le corpus est lourd, il faut s'attacher en priorité aux formes les plus intéressantes, de telle sorte que toutes les catégories soient représentées ; si le corpus est limité, il faut se montrer exhaustif.

Les candidats qui ont l'habitude de traiter ce genre de questions et qui ont déjà des catégories bien déterminées (*s* ancien conservé ou altéré, *s* disparu, *s* nouveau, etc.) classent immédiatement les formes du texte en fonction de ces rubriques et expliquent les formes qui en sont les plus représentatives. Aux autres, il est conseillé de prendre les formes du début du texte, les unes après les autres, et de réfléchir à chaque fois sur l'origine des *s* trouvés : progressivement, les catégories pertinentes apparaîtront. Ainsi, *nominis* offre l'exemple d'un *s* ancien conservé (désinence *-es de génitif singulier), *est* également (racine **h₁es-*). *Difficilem* devait mettre sur la voie des *s* anciens modifiés par l'environnement phonétique (puisque cet adjectif est composé de *dis-* et de *facilis*). *Fore* devait faire songer au rhotacisme (autre modification) puisque cette forme procède de **fū-se*, de même que *existimaritis*, forme syncopée de *existimaueritis*, où l'élément *-er-* repose sur **-is-* (« morphème tampon » selon P. Monteil). À la ligne 2, *ēdidit*, parfait de *ēdō* "faire sortir", offre un exemple facile de *s* ancien disparu, puisqu'il s'agit d'un composé de *ex-* et de *dō*. Enfin, à la ligne 3, *uobis* comporte un *-s* final non indo-européen, mais ajouté par hypercaractérisation (Monteil *op. cit.* p. 223).

A. SYNCHRONIE

Dans une étude synchronique, on peut d'abord évoquer les aspects phonétiques, c'est-à-dire décrire la prononciation du [s] latin. Malheureusement, on ne peut pas tirer grand parti des vagues témoignages des grammairiens latins, qui situent généralement l'articulation de ce son constrictif dans la région dentale. On ne saurait donc trancher définitivement entre les articulations apico-alvéolaire ([s] espagnol) et pré-dorso-alvéolaire ([s] français). Dans le doute, on peut se contenter de apico-dental. Le correspondant sonore [z] n'existe pas en latin.

Mais l'important est de montrer que ce son a valeur de phonème. Pour ce faire, il faut établir que ses traits distinctifs sont des traits pertinents : ainsi le trait fricatif (dans la terminologie de Martinet, mais on peut aussi parler de constrictive) est pertinent, puisqu'on peut lui opposer en latin l'occlusive apico-dentale /t/ (ou /d/), par exemple dans la paire minimale *suus / tuus*. À l'intérieur de la catégorie des fricatives (ou des constrictives), le trait apico-dental est également pertinent, puisqu'on oppose en latin /s/ à /ʃ/, fricative labio-dentale (paire minimale *serō* "mettre bout à bout" / *ferō* "porter"). Le trait sifflant qui concerne le mode articuloire est lui aussi pertinent, puisqu'on oppose /s/ à /ʃ/, fricative latérale (même région articuloire apico-dentale), dans la paire minimale *laeuus* "gauche" / *saeuus* "sauvage",

ou encore à /ʎ/ (fricative labio-vélaire) dans la paire *sānus* “sain”/ *uānus* “vide”. Le trait sourd est pertinent, puisqu’on peut opposer /s/ à /r/ (fricative apico-dentale sonore) (*sapiō* “avoir du goût”/ *rapīō* “emporter”).

La productivité de ces oppositions doit être commentée. Dans le cas de /s/, elle est évidemment très élevée pour les désinences, qu’elles soient verbales (avec l’opposition des trois personnes du sg. -m, -s, -t) ou nominales (avec l’opposition nominatif -s / accusatif -m).

Il faut évoquer aussi la distribution du phonème (trop souvent les candidats réduisent la synchronie à cela, alors que ce n’est que secondaire). Mais ce peut être l’occasion de lister les formes du texte (ou du moins une partie, comme ici) :

- à l’initiale absolue devant voyelle : *sī*, *sua*, *sēmenstri*, *signis*, *sunt*, *sit* ;
- à l’initiale absolue devant consonne : *spectator* ;
- à l’intérieur entre voyelles : *dēsertore*, *caesus* ;
- à l’intérieur entre consonne et voyelle : *circumsesso*, *ipsa* ;
- à l’intérieur entre voyelle et consonne : *est*, *existimaritis*, *hostis*, *aestas*, *testis*, *ostendo* ;
- s géminé à l’intérieur entre voyelles : *circumsessus*, *clarissimi*, *ferocissimus*, *possim* ;
- à la finale absolue après voyelle, dans les désinences nominales : Nom. masc. -ūs (*contemptus*), neutre -ūs (*facinus*), -is (*hostis*), Gén. -is (*nominis*), -ūs (*exercitūs*), Nom. pl. -ēs (*regēs*), Acc. pl. -ōs (*oculōs*), Abl. pl. -īs (*columnīs*), -bus (*temporibus*), dans les désinences pronominales (*uōbīs*, *cuius*), dans les désinences verbales (2^e pl. -tis : *peruenistis*, *pugnabitis*).

On pouvait enfin évoquer le problème de la graphie. C’est le graphème -s- qui représente essentiellement le phonème /s/, mais le phonème complexe /ks/ est représenté par un seul graphème (-x-), comme dans *existimaritis*. Quant à la géminée -ss-, elle est réduite à la simple après voyelle longue ou diphtongue, autour de 100 av. J.-C., mais persiste après voyelle brève, afin d’éviter la modification du rythme syllabique du mot. La présence d’un -s- dans la graphie ne correspond pas forcément à une réalisation effective du son [s] : ainsi, la métrique et les inscriptions du III^e et II^e s. av. J.-C. (*FVRIO* CIL 48f. “*Furius*”) nous enseignent que le -s final n’était plus prononcé.

B. DIACHRONIE

1. *s ancien conservé

Pour l’organisation de la matière, on pouvait se souvenir de P. Monteil (*op. cit.*, p. 58) : « Le latin conserve s ancien à l’initiale devant voyelle [...], devant occlusive sourde, initiale [...] ou intérieure, [...] après occlusive sourde ». Pour ceux qui n’auraient pas eu cela en mémoire, il suffisait de regarder les formes présentes dans le texte et de les classer en fonction de leur position dans le mot et de leur environnement phonétique.

1.1. À l’initiale absolue

1.1.1. Devant voyelle

Signis est l’exemple le plus simple car sa racine présente un *s- suivi d’une voyelle. Mais alors que les étymologies sont nombreuses, la plupart des candidats n’ont rien su dire sur ce mot. Rappelons que Benveniste proposait de le relier à la racine *sek^h- de *sequor*, ce qui est désormais abandonné. Plus récemment on a proposé de le rattacher à la famille de *secāre*, mais celle de Ch. de Lamberterie est préférable pour le sens : racine *seh₂g- / *sh₂g- “chercher, suivre à la trace”, cf. *sagax* “sagace, pénétrant”, *sagīre* “avoir du flair”, le *signum* étant “ce qui permet de reconnaître”. Quoi qu’il en soit, la racine commence par un *s-.

Trois termes remontent à une racine plus complexe, car alternante (*s- / *s_μ-) :

- *sēmenstri*, composé de *sex* et de *mensis*. Le lat. *sex* et le skr. *ṣāś* reposent sur une racine en *s-, mais le gr. *ἕξ* sur *s_μ- : on pose donc une racine i.-e. *s(μ)eks ;
- *sī* (forme ancienne *sei*) : même radical que dans l’anaphorique *so- (remplacé par *is*, mais qu’on trouve encore chez Ennius). Il s’agit d’une ancienne particule, plus courte que *sīc* mais synonyme (“ainsi”). Les correspondants osque et ombrien reposent sur *s_μ- (*svai*, *sve*), comme le v.h.a. *sō* “ainsi” et le gr. hom. *ᾠς* “comment” ;
- *sua* : on pouvait enchaîner l’explication de *sua* à celle de *sī*, pour bien dire que même si les racines se ressemblent, il n’y a pas de parenté entre les formes à *s_μ- initial de l’anaphorique et celles du

thème alternant de réfléchi **sye-* / **se-* (en face de lat. *se*, on a gr. hom. '(f)έ qui suppose **sye-*, cf. skr. *sva-*). Au latin *suus*, *-a*, *-um* correspond le gr. '(f)ός.

Le texte présentait deux occurrences du verbe *esse* à *s-* initial : *sunt* et *sit*, formes bâties sur le degré réduit *(*h*₁)*s-* de la racine. On voit bien qu'il s'agit d'un cas spécial, car le *s-* n'est pas initial dans la racine ; il l'est vraisemblablement à date italique où l'on suppose un enclitique *-sm̄* qui aurait évolué en **som* puis *sum*, créant ainsi un radical avec *s-* initial (G. Meiser, *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, 1998, § 144).

1.1.2. Devant consonne

Spectator relève de la racine **spek-* "regarder" sur laquelle sont formés *specio* (fréquentatif *spectare*), gr. σκέπτομαι par métathèse.

1.2. À l'intérieur

À cette place, le *-*s-* ancien se conserve surtout ailleurs qu'entre voyelles (où il subit généralement le rhotacisme), c'est-à-dire :

- entre voyelle et consonne : *est* (**h*₁*es-ti*) a été généralement bien traité. *Existimare*, composé de *aestimō*, est difficile, mais on pouvait le rapprocher, comme le faisaient les anciens, de *aes*, *aeris* n. "cuivre, bronze" (**ajes* < **h*₂*ajos*, cf. véd. *áyas-* "métal"). Les candidats étaient plus attendus sur l'adjectif possessif *uestram*, dérivé en **t(e)ro-* sur le thème enclitique atone *uēs* / *uōs* du pronom personnel de 2^e personne du pluriel (la forme indo-européenne attendue **jūs* < **juhs* ayant disparu en latin au profit de la forme tonique *uōs*). Ils l'étaient encore plus sur *hostis* puisque Benveniste y consacre des développements dans son *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (tome I, p. 93) : les candidats pouvaient facilement rapprocher du got. *gasts* (cf. Ernout-Meillet, *s.u. hostis* ; Monteil, p. 202) et proposer un étymon comportant une sifflante intérieure du type **g^host-* (certains proposent d'y voir un composé de la racine **sth*₂*-*, d'autres émettent l'hypothèse d'une racine **g^{(u)h}es-* "manger", mais tout cela n'était évidemment pas demandé).

- Entre consonne et voyelle : *circumsesso* a été peu étudié ; il suffisait de dire qu'il s'agissait d'un composé de *circum* et de *sēdeo*, dont la racine **sed-* "s'asseoir" pouvait facilement être posée (on pouvait, pour la comparaison, citer gr. ἵζω qui repose sur **si-sd-ō* comme le lat. *sīdō*). *Ipsa* a été souvent mal coupé : le *-s-* appartient à une particule *-pse*, bien identifiable en latin archaïque où le féminin est encore *eapse*, l'accusatif masculin *eumpse* (on n'attendait pas d'hypothèse particulière sur l'origine de l'élément *-pse*, comme on en trouve par exemple chez Meiser, *op. cit.*, § 112.3). Les superlatifs *clarissimi* et *ferocissimus* réunissaient les deux cas de figure précédents ; presque personne n'a su correctement analyser le suffixe complexe de superlatif : on attendait ce qu'on trouve dans Monteil (*op. cit.*, p. 213, repris de Benveniste), ou éventuellement une analyse plus moderne (gémation de *s* dans le suffixe italo-celtique **-isemo* < **-ismho*, cf. Meiser, *op. cit.*, § 105).

- Entre deux voyelles le *-*s-* se conserve (sans rhotacisme) en cas de composition : le texte fournissait l'exemple de *désertore*, nom d'agent bâti sur le thème *dēser-* de *dēserō* "se détacher de ; lâcher, désertre", composé de *serō* "attacher en file" (racine **ser-*).

- Entre consonnes, le *-*s-* peut modifier la consonne précédente par assimilation régressive. Ce cas de figure n'a pas été envisagé par les candidats. Le texte offrait pourtant l'exemple facile de *ostendo* qui provient de **ob-s-tendo* (Monteil, p. 78), *obs-* étant la forme habituelle en composition, souvent réduite à *os-* (Ernout-Meillet, *s.u. ob, obs*). Plus difficile : *testis*, qui remonte à **tristis* évoluant en **terstis* (voir Monteil, p. 82 et Ernout-Meillet, *s.u.*) et signifiant "qui se tient en tiers".

1.3. À la finale absolue après voyelle

La plupart des candidats ont su facilement repérer ces *-s* finaux qui appartenaient majoritairement à des désinences nominales. Ce qui a manqué, ce sont les indications de longueur sur la voyelle désinentielle, indispensable dans ce genre de réponse (par exemple gén. sg. **-īs* et **-ūs*, nomin. pl. **-ēs*, abl. pl. **-īs* etc., *trēs*), mais aussi l'exactitude des explications (i.-e. **-ēs*, **-s*, **-ějēs*, **-ojs*, **trěj-ēs*). Nous renvoyons ici aux manuels. À cette catégorie des désinences, il fallait ajouter *facinus*, thème nu dérivé à l'aide du suffixe **-es/os* servant à fabriquer des neutres.

Il aurait fallu (comme sous 1.2.) faire un sort particulier aux cas où la conservation de *-*s-* s'accompagne d'une modification de l'environnement phonétique, comme à l'accusatif pluriel

généralement expliqué par *-ns, avec conservation du *-s final et disparition du *-n- et, selon la formule courante, allongement compensatoire de la voyelle précédente : par exemple allongement de la voyelle thématique dans *ferocissimōs* et *populōs* dans le texte — mais des explications concurrentes existent, comme *-ōns (voir par exemple Haudry, *L'indo-européen*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1979, p. 46).

2. *s ancien modifié

2.1. Par assimilation

Referre, qui repose sur **refer-se*, a été souvent relevé, mais on aurait aimé que les candidats précisent qu'il s'agit d'une assimilation régressive et mettent en relation ce suffixe d'infinitif avec le suffixe *-es/os- de nom d'action (ton suffixal dans les infinitifs, radical dans les noms). *Difficilem* n'a pratiquement pas été vu : il est composé à l'aide de la particule *dis-* marquant la séparation et par suite le contraire, dont le -s- subit l'assimilation régressive du -f-.

2.2. Rhotacisme

Dans une question de phonétique, il aurait été bon de décrire précisément le mécanisme du rhotacisme. Dire qu'entre voyelles le *-s- passe à -r- est un peu court. Il faudrait parler de sonorisation, de l'inexistence en latin de [z], du caractère apico-dental du /r/ latin, donc voisin de /s/. Trop de candidats se sont contentés des formes génitif pluriel (*annōrum* et *terrārum*), mais sans dire que *-som était d'origine pronominale et avait servi à une réfection du génitif pluriel pour les thèmes en laryngale et les thématiques. Derrière voyelle, le morphème -se- d'infinitif subit ce rhotacisme, comme l'illustre *fore* issu de **fū-se*, que les candidats ont souvent ignoré.

Le rhotacisme donne lieu à des alternances, comme pouvaient l'illustrer *tempōribus* (en face du nominatif *tempus* – suffixe *-ōs de neutre : alternance consonantique et vocalique) et *fulgōre* (en face du nominatif *fulgōr* : alternance de longueur). *Existimāritis* aurait pu permettre d'évoquer l'alternance du « morphème tampon » -is- / -er- (cf. Monteil, prudent, p. 24), mais personne n'a su dire qu'il s'agissait de la forme syncopée de *existimāuerītis*, qu'on peut opposer au parfait de l'indicatif *existimāuistis* où le morphème, situé devant consonne, garde son -s-. Quant à *ēdiderim*, il aurait pu servir à rappeler, face à l'indicatif *ēdidit*, que ce morphème -is- / -er- est régulier au subjonctif, mais non à l'indicatif où il ne caractérise que les 2^{es} personnes. D'autres explications plus récentes existent pour ce morphème de parfait (**portāyos-is esom* > **portāyisom*, cf. Meiser, *op. cit.*, § 134), faisant intervenir aussi le rhotacisme, mais elles n'étaient pas exigées.

3. Disparition de *s ancien

3.1. Par sonorisation

C'est le cas, dans le texte, de *īdem* (issu de **is-dem* : thème pronominal + particule), mais aussi de *sēmenstris*, *ēdidit* et *ēdiderim*, composés à premier membre *sēx-* ou *ēx-*, pour lesquels on suppose d'abord le passage de *-s- à [-z-] au contact de la sonore qui suit : **īsdem* > **ī[z]dem*, *sēxmenstris* > **[sēczmentstris]* puis **[sēgzmenstris]* et **[sēzzmenstris]* par assimilation, **ēxdidit* > **[ēczdidiŋ]* > **[ēgzdidiŋ]* > **[ēzzdidiŋ]*. Ensuite la sifflante disparaît, reportant ses vibrations sonores sur la voyelle précédente (allongement compensatoire). Les correcteurs se sont étonnés que *īdem* ait été si peu commenté, alors qu'il fait partie des formes sans cesse citées pour illustrer la chute du *-s- devant consonne autre que -r (voir par exemple Monteil, p. 59). On aurait aimé que les candidats rappellent que *is* repose sur la forme réduite du thème pronominal **ej-/i-*, suivie d'une désinence *-s de nominatif.

3.2. Par amuïssement

Ainsi *possim*, qui aurait dû également être mieux connu : on propose, pour *possum* ou *possim*, de partir d'une base *pot-* tirée de *potes* ou *potest* (*potest* < **pote est* < **poti est* < **potis est* "il est puissant") : il y a donc amuïssement du *-s de *potis*, ce qui justifie de classer cette forme ici, même si ensuite, dans l'évolution de **pot-sum* en *possum*, il y a création d'un nouveau s (voir plus bas, sous le n°4). On peut expliquer aussi *possum*, *possumus* et *possunt* par une syncope du *-i- dans **poti sum* (-mus, -nt), ce qui suppose également la perte du -s de *potis* (Meiser, *op. cit.*, § 144.4). Ceux qui avaient des souvenirs du manuel de Monteil (p. 59) auraient pu placer ici *locus*, puisqu'il y est expliqué, selon l'ancienne étymologie, par la racine **stel-* "placer", en vertu du témoignage de Quintilien (I, 4, 15 : *stlocus*). Mais cette étymologie est douteuse : certains, comme Ernout-Meillet, n'y croient pas et donnent ce mot sans étymologie.

3.3. Par assimilation régressive et simplification

Cuius (remplaçant *QVOIVS*, attesté, en position atone) : comme pour *eius* et *huius*, on suppose l'ajout, au thème **k^ho-* d'interrogatif ayant fourni le relatif, d'une désinence pronominale *-*sjo* de génitif (suivie, par hypercaractérisation, d'un -s de gén. sg., voir *infra* 4.3.), d'où **k^hojo-* (voir la scansion répandue longue – brève) et **k^hojo-* par simplification.

4. Création d'un s nouveau à date latine

4.1. Par assimilation régressive : *possim* < **pot-sim* (cf. *supra*, 3.2.)

4.2. Par dégagement d'un -s- dans les groupes de deux dentales :

Dès l'indo-européen, *-*tt-* / -*dt-* évolue en *-*t^ht-*, puis, dans le domaine italique, en -*ss-* par assibilation, avec simplification en -*s-* après voyelle longue ou diphtongue. C'est ainsi que *caesus* (à l'ablatif dans le texte : *caesō*) repose sur **caed-tō-*, en face de *circumsessus* (à l'ablatif sg. également dans le texte) issu de **circumsēd-tō-*. Le groupe *-*d^ht-* évolue, lui, en -*st-*, comme dans *aestas* "été, chaleur", sur **h₂ajd^h-* (cf. gr. αἴθω "enflammer").

4.3. Par ajout à date latine :

On pouvait évoquer ici (si on avait le temps) certains -s finaux non indo-européens ou d'origine douteuse : celui de la désinence de 2^e pl. -*tis*, propre au latin en face des autres langues indo-européennes qui présupposent *-*te* ; celui de *cuius* qu'on explique souvent comme une désinence de gén. sg. ajoutée à *-*sjo* ; celui de *uōbīs*, qui est peut-être à rapprocher des formes pronominales de datif pluriel du vieux-slave en -*os* : du point de vue de la reconstruction indo-européenne, ces formes de datif-ablatif pluriel sont de toute façon difficiles.

En introduction, il aurait été utile de rappeler qu'il n'existe en indo-européen qu'une seule fricative : le **s*, dont l'articulation devait être assez diverse (par exemple sonorisation [z] devant phonème sonore), et qu'en latin (comme en grec) ce **s* indo-européen, constrictif donc sujet à l'affaiblissement, avait eu tendance à s'altérer. Les grandes lignes du plan découlent de cette présentation : d'un côté la conservation de **s*, de l'autre son altération ou sa disparition, et enfin les nouveaux *s* créés à date latine.

En conclusion, on pouvait faire remarquer que le latin, en créant une nouvelle sifflante forte, avait d'une certaine manière compensé l'altération ou la disparition de l'ancien **s*, et évoquer éventuellement la situation dans les langues romanes (nouvel affaiblissement en position finale et intervocalique).

Question 2 : Syntaxe du génitif

Bien que deux candidats ne l'aient pas traitée, cette question a été mieux réussie que la précédente, avec une moyenne de 07,14/20. Trois groupes de copies se distinguent clairement : un premier, de neuf copies (soit la moitié) entre 0 et 04/20 ; un deuxième (quatre copies) entre 06 et 10/20 (dont trois entre 09,5 et 10), un troisième entre 12 et 16/20 (cinq copies).

Cette question est facilement accessible, tant les présentations de ce cas sont nombreuses dans des ouvrages en langue française dont les candidats peuvent disposer aisément, en bibliothèque ou en librairie : au premier chef, la très classique *Syntaxe Latine* d'A. Ernout et F. Thomas (Paris, Klincksieck, 1953 pour la première édition, régulièrement rééditée), qui fait partie des usuels pour les agrégatifs ; mais aussi É. Benveniste, « Pour l'analyse des fonctions casuelles : le génitif », dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, p. 140-148 ; Ch. Touratier, *Syntaxe Latine*, Peeters, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 191-213 ; G. Serbat, *Grammaire fondamentale du latin, tome VI : l'emploi des cas en latin*, Peeters, Louvain-Paris, 1996, p. 253 et suiv.

La première exigence était évidemment de relever les formes de génitif du texte et de bien les comprendre sans faire d'erreur de construction, ce qui n'a malheureusement pas été souvent le cas, les candidats connaissant visiblement mal le texte au programme, ce qui est absolument rédhibitoire. C'est ainsi que les candidats notés entre 01 et 04/20 se sont souvent contentés d'une analyse syntagmatique de base (parfois même sans plan), bien insuffisante au niveau de l'agrégation ("tel génitif est complément de..."), tout en faisant des erreurs : ainsi, *contemptus hostis* a été construit comme un syntagme nom + complément au génitif alors qu'il s'agit d'un sujet au nominatif

(littéralement “l’ennemi méprisé”), parallèle à *incliti populi regesque* qui suit ; de même, dans *uictorem eundem non Alpinarum modo gentium sed ipsarum*, beaucoup ont fait de *Alpinarum* le complément de *modo* (“à la manière des peuples Alpins”) alors que ce nom complète *uictorem*, *modo* faisant partie de la locution bien connue *non modo... sed etiam* ; le début du texte a été également l’objet de graves contresens, *quam magni nominis bellum est* ayant été compris à plusieurs reprises comme un génitif exclamatif, alors que — sans parler du fait que ce génitif exclamatif est une rareté plutôt archaïque — on a dans ce passage une construction comparative *quam... tam* et que *magni nominis* est un “complément de qualité” attribut de *bellum*. À ces erreurs se sont ajoutés des manques : rien ou presque sur le génitif partitif non plus que sur le génitif de prix, aucun commentaire particulier sur le génitif construit avec un nom d’agent en *-tor*.

Les candidats notés autour de la moyenne ont assez bien reconnu les valeurs du génitif dans le texte, mais ont rendu des copies souvent incomplètes (contrairement à la question de phonétique, il fallait ici traiter toutes les occurrences, qui n’étaient pas très nombreuses), au plan sommaire ou quasi-inexistant, et peu réflexives. En revanche, ceux qui ont obtenu entre 13 et 16 ont su ajouter à des réponses justes et bien organisées des éléments de réflexion intéressants.

Pour l’organisation de la matière, tous les plans étaient acceptés, pourvu qu’ils soient cohérents, qu’ils dégagent des catégories pertinentes et conduisent éventuellement à une interprétation globale du cas. Les correcteurs veulent dire par là qu’ils n’ont pas d’exigence doctrinale particulière (toutes les théories existantes sont acceptées), mais voudraient que les candidats ne se contentent pas, comme ils l’ont vu souvent, de faire référence à un linguiste en introduction (Kuryłowicz par exemple) pour ne plus s’en servir du tout dans la suite de leur travail. Les références ne doivent pas servir à faire joli ou à impressionner le lecteur, mais à organiser la pensée et à réfléchir. C’est ainsi que de très bonnes copies ont fondé leur réflexion sur l’usuel qu’est la *Syntaxe Latine* d’A. Ernout et F. Thomas, où le génitif est présenté comme ayant fondamentalement une valeur de « spécification » : ce cas détermine un être, un objet, un procès. En se fondant sur cet ouvrage, on pouvait présenter le plan suivant :

A. Génitif de possession et de qualité

A.1. Possession

A.1.1. Cas général : déterminant un substantif : *fulgor nominis Romani* “l’éclat que possède le nom de Rome”, *ab Herculis columnis* “en partant des Colonnes d’Hercule”, *in praetorio patris* “dans le prétoire de mon père”, *utrius exercitus sit consul* “de laquelle des deux armées il est le consul”, *Hispaniae et Galliae populos*.

A.1.2. Construction particulière : génitif complément d’un substantif verbal : génitif subjectif (pas d’exemple dans le passage) et objectif, l’étude de celui-ci étant repoussée plus loin par les auteurs de cette syntaxe, dans la catégorie du génitif de relation.

A.2. De qualité (ou descriptif) : le génitif marque la qualité possédée, et fait entrer le nom dans une classe (*magni nominis est bellum* “cette guerre est d’un grand renom”), ou en donne une évaluation : *uiginti annorum militiam* “une campagne de vingt ans, qui dure vingt ans”.

B. Génitif partitif, indiquant « le tout dont on extrait une partie ». Un seul exemple dans notre texte : *nemo uestrum*, complément de pronom, mais les candidats pouvaient facilement rappeler l’existence d’autres constructions bien connues : complément de nom, d’adjectifs au superlatif, de verbes ou d’adjectifs exprimant les idées d’abondance ou de privation, de souvenir ou d’oubli.

C. Génitif d’estimation. Il s’agit généralement d’une forme adverbiale au génitif, comme *magni, parui, minimi, maximi* (*aestimare, ducere, facere*) : ici *non ego illud parui aestimo* “cela ne compte pas pour peu de choses”.

D. Génitif de relation : génitif objectif *domitorem Hispaniae Galliaeque, uictorem eundem non Alpinarum modo gentium sed ipsarum... Alpium, desertore exercitus sui, uirtutis spectator*.

Après avoir proposé ce classement (ou à l’occasion de chaque rubrique), on pouvait légitimement remettre en question certaines catégories, en s’appuyant d’ailleurs sur les hésitations et la prudence des auteurs de la *Syntaxe Latine*, pour qui « il se pourrait que la fonction essentielle du génitif ait été de spécifier » et qui qualifient l’origine de ce cas d’« obscure » (§ 52). Les auteurs ne cachent pas leurs doutes ; ainsi, dès le début du § 52, le génitif est présenté comme « avant tout le cas du complément déterminatif du nom », ce qui permet aux auteurs d’ajouter à la fin qu’il « se trouve encore comme complément de verbe » ; plus loin, l’unité de la catégorie des génitifs subjectif et

objectif, complétant des substantifs verbaux, est mise à mal par cette remarque : « Seul, toutefois, le génitif “subjectif” est un génitif de possession : le génitif “objectif” n’est autre chose qu’un génitif de relation indiquant la chose concernée ». De même, le lien entre « génitif de possession » et « génitif partitif » n’est pas établi : ce dernier est présenté comme un « emploi en régression », une « survivance » (§ 60), au même titre d’ailleurs que le « génitif d’estimation et de prix » rapproché immédiatement « de l’ablatif instrumental de prix » (§ 66), tandis que le « génitif de relation » est défini comme « un groupement de divers emplois isolés, où apparaît clairement la fonction propre au cas de spécifier par un rapport et qui sont pour la plupart les restes d’une utilisation libre anciennement développée » (§ 69). Toutes ces formules sont intéressantes : elles reposent sur la difficulté du cas en question, que les auteurs ne cherchent pas à cacher, et sur la multiplicité des approches possibles : faut-il lui assigner un sens (approche sémantique), faut-il en faire une lecture purement syntagmatique, faut-il l’expliquer par son origine, faut-il tout faire à la fois ? Le jury aurait aimé que les candidats n’hésitent pas à poser ces problèmes, plutôt que de donner parfois une présentation plate et figée, comme si tout était simple.

Aussi le jury attendait-il aussi bien un plan plutôt historique, tel qu’on le trouve dans la *Syntaxe* d’Ernout & Thomas (d’un côté les emplois « particulièrement résistants », de l’autre ceux qui sont « en régression » dans la langue classique, cf. § 52), que syntagmatique comme on peut en trouver un dans la *Syntaxe Latine* de Ch. Touratier, pour qui « la relation sémantique n’est nullement spécifiée par le morphème de génitif : elle dépend entièrement du contenu sémantique du SN et du N ainsi mis en relation syntaxique » (*op. cit.*, p. 191). On pouvait alors classer les faits de la manière suivante :

1. Génitif adnominal (fonction épithète)

- génitif subjectif et objectif (le N a un sémantisme proche d’une notion verbale), avec référence à la théorie transformationnelle de Kuryłowicz (le génitif objectif est le génitif subjectif d’un énoncé passif), ce qui pouvait être appliqué aux quatre formules du texte associant un nom d’agent en *-tor* et un génitif.
- génitif de détermination : la relation sémantique dépend des données référentielles, si bien que « possession » est souvent impropre. Touratier donne comme exemple (parmi d’autres) « la statue faite par quelqu’un » (p. 194) qui correspond parfaitement à *Herculis columnis*.
- génitif de qualité, authentique génitif complément de nom dont la valeur sémantique vient simplement du fait qu’il désigne une propriété : *magni* et *uiginti*, fondamentalement identiques pour Touratier, même si *uiginti* exprime une mesure (p. 195).
- génitif partitif, complément d’un nom qui exprime la partie, comme *terminus* dans le syntagme *terminis ultimis terrarum* du texte de Tite-Live ; ou complément (renvoyant à un ensemble, comme *uestrum*) d’un nom qui désigne un ensemble quantifié ou limité (*nemo*), le rapport entre les deux ensembles étant un rapport d’inclusion.
- génitif et adjectif : le SN au génitif remplit une fonction structurale d’épithète ; on pouvait commenter à ce propos *Hispaniae et Galliae populos*, qui est l’équivalent de **Hispanienses et Gallicanos populos*.

2. Génitif adverbial

- génitif d’estimation (*parui aestimo*), qui pour Touratier est appelé par le sémantisme du verbe : il n’indique donc pas la valeur ou le prix, mais forme avec le morphème auquel il s’ajoute « un syntème adverbial de quantification » (p. 205).
- Conclusion : comme complément de nom ou d’adjectif, le génitif introduit l’expansion d’une construction endocentrique, mais comme complément de verbe il correspond à une construction exocentrique.

À cette présentation, on pouvait aussi préférer la vision plus sémantique de G. Serbat : pour lui, la définition syntagmatique du génitif est inadéquate ; les notions de possession, de qualité, de prix, de définition doivent être ramenées au concept plus abstrait d’inclusion (notion d’ailleurs présente chez Touratier). Si la notion de possession peut à la rigueur convenir à *praetorium patris*, elle est moins pertinente pour *fulgor nominis Romani* (qui signifie plus une qualité qu’une possession), ou pour *Herculis columnae* (les colonnes ne sont pas possédées par Hercule, mais ont été faites par lui), ou encore pour *Hispaniae et Galliae populi* : l’Espagne et la Gaule ne possèdent pas des peuples, elles sont le lieu où ils vivent. Le partitif, qui identifie un constituant déjà doué d’une existence particulière (à la différence du quantitatif qui isole un constituant), se laisse lui aussi ramener à cette notion d’inclusion de la partie dans le tout (p. 343 et suiv.). On y trouve aussi une critique des théories transpositives de Benveniste et Kuryłowicz (p. 303-306), qui posent selon l’auteur des problèmes

insurmontables (le syntagme nominal ne conserve pas toutes les propriétés du syntagme verbal : *domitorem Hispaniae Galliaeque* peut renvoyer à un événement virtuel, dont on ne peut dire s'il est vrai ou faux, alors que *domavit Hispanias* inscrit l'événement dans une réalité). G. Serbat aborde également le problème de la relation entre génitif d'"évaluation" (*parui aestimo*) et génitif de qualité : ils sont séparés chez Ernout-Thomas en raison de la différence de construction (le premier est adverbial, l'autre adnominal), mais réunis chez Touratier. Pour Serbat, le génitif *parui* peut être compris comme une forme particulière de génitif de qualité, réduit à un seul terme parce qu'il s'agit justement d'un adjectif neutre substantivé : la qualité est exprimée dans son abstraction, grâce au neutre. Or les compléments de qualité se comprennent eux aussi grâce au concept d'inclusion : dire d'un *bellum* qu'il est *magni nominis*, c'est l'inclure dans la classe des actions glorieuses ; dire d'une chose : *non parui aestimo*, c'est refuser de l'inclure dans la classe des choses "de peu" et méprisables.

Bref les approches, en matière de syntaxe, sont toujours nombreuses et nous invitons les futurs candidats à se reporter par eux-mêmes aux ouvrages que nous avons indiqués ici sur cette question du génitif. Sur la question des cas, on consultera avec profit *Cas et Fonctions* de Guy Serbat, (Paris, PUF, 1981), où sont présentées les différentes doctrines qui ont pu exister. Le jury ne demande évidemment pas aux candidats d'avoir tout lu, mais de prendre conscience des problèmes, de ne pas les ignorer volontairement, et de présenter des réponses plus réfléchies (encore une fois, il ne sert à rien de faire référence en introduction à une théorie particulière pour ne plus s'en servir ensuite, et le jargon pour le jargon n'intéresse pas les correcteurs). Une bonne lecture de la *Syntaxe Latine* d'Ernout-Thomas, nous l'avons montré plus haut, permet déjà de se rendre compte des difficultés. Et surtout, une bonne connaissance du passage permet de bien commenter les occurrences, même si l'on n'a pas en tête telle ou telle théorie : bien connaître le latin et les textes est la condition première pour bien réfléchir, et c'est principalement cela qui est demandé dans ce concours ; cela devrait rassurer les futurs candidats.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
Option A
I. GREC

Rapport établi par M. Frédéric TRAJBER

« Ὅδε λέγει βασιλεὺς Ξέρξης Παισανία· καὶ τῶν ἀνδρῶν οὓς μοι πέραν θαλάσσης ἐκ Βυζαντίου ἔσωσας κείσεται σοι εὐεργεσία ἐν τῷ ἡμετέρῳ οἴκῳ ἐς αἰεὶ ἀνάγραπτος, καὶ τοῖς λόγοις τοῖς ἀπὸ σοῦ ἀρέσκομαι. Καί σε μήτε νύξ μήθ' ἡμέρα ἐπισχέτω ὥστε ἀνεῖναι πράσσειν τι ὧν ἐμοὶ ὑπισχνεῖ, μηδὲ χρυσοῦ καὶ ἀργύρου δαπάνη κεκωλύσθω μηδὲ στρατιᾶς πλήθει, εἴ ποί δεῖ παραγίγνεσθαι, ἀλλὰ μετ' Ἄρταβάζου ἀνδρὸς ἀγαθοῦ, ὃν σοι ἔπεμψα, πράσσειε θαρσῶν καὶ τὰ ἐμὰ καὶ τὰ σὰ ὄπη κάλλιστα καὶ ἄριστα ἔξει ἀμφοτέροις. »

Ταῦτα λαβὼν ὁ Παισανίας τὰ γράμματα, ὧν καὶ πρότερον ἐν μεγάλῳ ἀξιῶματι ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων διὰ τὴν Πλαταιᾶσιν ἡγεμονίαν, πολλῶν τότε μᾶλλον ἦρτο καὶ οὐκέτι ἐδύνατο ἐν τῷ καθεστῶτι τρόπῳ βιοτεύειν, ἀλλὰ σκευᾶς τε Μηδικᾶς ἐνδουόμενος ἐκ τοῦ Βυζαντίου ἐξῆει καὶ διὰ τῆς Θράκης πορευόμενος αὐτὸν Μῆδοι καὶ Αἰγύπτιοι ἐδορυφόρουν, τράπεζάν τε Περσικὴν παρετίθετο καὶ κατέχειν τὴν διάνοιαν οὐκ ἐδύνατο, ἀλλ' ἔργοις βραχέσι προυδήλου ἃ τῇ γνώμῃ μειζόνως ἐς ἔπειτα ἔμελλε πράξειν.

Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, I.129.3-130.1

Question 1. Morphologie. Étude des marques de datif dans le passage.

Question 2. Syntaxe. Étude des emplois de ce même cas dans le passage.

Huit copies ont été remises, dont une copie blanche. Elles ont été notées comme suit : 9,5/20 ; 9/20 ; 8/20 ; 7,5/20 ; 7/20 ; 6/20 ; 1/20 ; 0/20. La moyenne est de 6/20 (elle serait de 6,9/20 sans la copie blanche). On voit que la plupart des notes se situent entre 9,5/20 et 6/20. Les correcteurs ont dû mettre une note très basse (1/20) à une copie hors-sujet, qui a

malencontreusement traité du cas génitif ; ils n'ont pas eu le plaisir de lire de copies qui méritassent une bonne note ni même la moyenne.

Question 1

La question de morphologie a été un peu mieux traitée que la question de syntaxe. Hormis la copie blanche et celle qui relève quelques formes de génitif, les notes se répartissent ainsi : 5/10 (trois copies), 4/10 (une copie), 3/10 (une copie) et 2,5/10 (une copie).

L'extrait retenu présentait les formes de datif suivantes :

- thèmes en $\bar{\alpha}$: Πausανία, δαπάνη, τῆ γνώμη. À ces formes nominales il convenait d'ajouter l'adverbe ὅπῃ, dans lequel on reconnaît une forme de datif ;
- thèmes thématiques : (singulier) τῷ ἡμετέρῳ οἴκῳ, μεγάλῳ, πολλῷ, τῷ τρόπῳ ; (pluriel) τοῖς λόγοις, ἀμφοτέροις, ἔργοις ;
- thèmes athématiques : (singulier) ἀξιώματι, καθεστῶτι, πλήθει ; (pluriel) βραχέσι ;
- pronoms personnels : μοι / ἐμοί, σοι.

Dans les copies, les relevés de formes ont péché tantôt par défaut, tantôt aussi par excès. On veillera donc à lire avec attention le libellé de la question : celui-ci n'invitait pas à prendre en considération les adverbes bâtis sur d'anciens locatifs (αἰεῖ, ποι, Πλαταιᾶσιν) ou sur d'anciens instrumentaux (ᾧδε, μειζόνως), mais les seules formes de datif.

Le point faible dans la majorité des copies a été, pour cette première question, l'étude diachronique : quand elle ne faisait pas totalement défaut, elle a été le lieu de plusieurs erreurs sur l'origine des désinences ou sur les évolutions phonétiques. En grec, les formes de datif singulier des noms de première et deuxième déclinaisons continuent la désinence $*-ei$ du datif indo-européen : $*-\bar{\alpha}i$ et $*-\omega i$ du grec commun reposent respectivement sur $*-\bar{\alpha}i < *eh_2-ei$ et sur $*-\bar{o}i < *o-ei$; les formes δαπάνη et γνώμη s'expliquent par la fermeture, en ionien-attique, de l'ancien $\bar{\alpha}$, et la forme Πausανία par la réouverture en $\bar{\alpha}$ derrière i , ϵ et ρ , en attique seulement (un Hérodote écrirait Πausανίῃ). La désinence $-οις$ du datif pluriel thématique procède de l'instrumental $*-ois$ (la loi d'Osthoff explique l'abrègement de la voyelle longue devant la séquence sonante + consonne). Dans la déclinaison athématique, le datif singulier en $-ι$ continue la désinence $*-i$ de locatif indo-européen. Le texte en offrait trois exemples : ἀξιώματι appartient au groupe important des inanimés en $-\mu\alpha$, $-\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$, qui reposent sur le suffixe $*-m\eta$ élargi en dentale ; le parfait καθεστῶτι présente le suffixe de participe $*-\mu\omicron\tau$; et dans πλήθει (du neutre sigmatique πλήθος, « grand nombre, quantité »), la diphtongue $-ει$ procède de $*-es-i$ après amuïssement de la sifflante intervocalique. Au pluriel, la désinence $-οι$ repose sur la désinence indo-européenne de locatif $*-su$ (le i du grec s'expliquant par l'influence du datif singulier en $-ι$) ; dans les thèmes en $*-u$, le grec présente au datif pluriel le vocalisme e de la prédésinentielle : βραχέσι. Enfin il ne fallait pas omettre les datifs de pronoms personnels, peu nombreux dans l'extrait : à la première personne du singulier, la forme atone est μοι, la forme tonique ἐμοί. À la seconde personne du singulier, le dialecte attique utilise la forme atone σοι, refaite sur le modèle de la forme tonique σοί ($< *twoi$).

Question 2

À la question de syntaxe, hormis la copie blanche et la copie hors-sujet, les notes obtenues sont 4,5/10 (une copie), 4/10 (trois copies), 3,5/10 (une copie) et 2,5/10 (une copie), notes qu'explique en grande partie une connaissance insuffisante du texte. En bonne méthode, quelques candidats ont pris soin de traduire les formes qu'ils commentaient — ce que les correcteurs ont apprécié et valorisé. La page de Thucydide ne recélait pas de difficultés particulières, mais dans plusieurs copies les emplois du datif ont pourtant été interprétés de façon fautive ou approximative.

Les candidats se sont pour la plupart contentés d'une étude diachronique. Redisons donc combien il est important de prendre le temps d'une présentation synchronique : le datif grec est un cas unique qui fonctionne en opposition, concurrence ou complémentarité avec les autres cas. Un classement préalable permettait de distinguer dix mots ou syntagmes au datif qui figuraient dans des énoncés verbaux. Dans quatre d'entre eux, le datif était objet second : λέγει [...] Πausανία (sans objet premier) « [Xerxès] dit à Pausanias », οὓς μοι [...] ἔσωσας « [les hommes] que tu m'as sauvés », ὧν ἐμοὶ ὑπισχνεῖ « ce que tu me promets », et ὃν σοι ἔπεμψα « [l'homme] que je t'ai envoyé », le premier de ces exemples illustrant bien la construction des verbes de parole (λέγειν τί τιμι), construction dans laquelle le datif commute, en prose attique, avec πρὸς + accusatif. Il y avait en outre deux datifs d'intérêt (κείσεται σοι εὐεργεσία « le titre de bienfaiteur te restera », tour assez proche du datif dit de possession, et ὅπῃ [...] ἔξει ἀμφοτέροις « de manière qu'elles soient [...] pour l'un et l'autre »), et trois compléments de verbes passifs : τοῖς λόγοις τοῖς ἀπὸ σοῦ ἀρέσκομαι « je suis charmé par tes propos », μηδὲ [...] δαπάνη κεκωλύσθω μηδὲ [...] πλήθει « que ce ne soit empêché ni par la dépense [...] ni par le nombre ». Les deux autres emplois de datifs étaient des déterminations circonstancielles

du verbe : ἔργοις βραχέσι προυδήλου « il révélait par des actes anodins », et τῆ γνώμῃ [...] ἔμελλε πράξειν « en pensée il se préparait à faire ». Il est prudent de signaler ici que le sémantisme du verbe et celui du nom ne sont pas sans incidence sur les classifications qu'on peut proposer, et qu'il y a souvent place pour quelque ambiguïté ; ainsi dans le texte, ἔργοις βραχέσι se comprend plutôt comme un complément de moyen, et τῆ γνώμῃ comme un complément de lieu. L'extrait offrait d'autre part trois syntagmes prépositionnels au datif avec la préposition ἐν (ἐν τῷ ἡμετέρῳ οἴκῳ « dans notre maison », ἐν μεγάλῳ ἀξιώματι « en grande considération », et ἐν τῷ καθεστῶτι τρόπῳ « selon la manière établie »). Enfin, deux datifs figés en fonction adverbiale appelaient une présentation distincte : ὅπῃ, adverbe relatif concurrent de ὅπως (Thucydide emploie πράσσειν ὅπῃ aussi bien que πράσσειν ὅπως, sans nuance de sens), et πολλῶ, adverbe d'intensité portant sur un comparatif (πολλῶ μᾶλλον « beaucoup plus »), emploi dans lequel il est concurrencé par l'accusatif (πολὺ μᾶλλον).

L'exposé du syncrétisme grec des cas indo-européens a donné lieu à quelques confusions : certains ont vu dans le datif grec l'héritier du cas ablatif, d'autres ont interverti les valeurs du locatif et celles de l'instrumental. Sur de telles bases, le classement diachronique des emplois du datif s'est évidemment révéillé fautif. On ne négligera donc pas la lecture de la *Syntaxe grecque* de Jean Humbert qui, sur ce point comme sur bien d'autres, reste un outil utile. Dans le passage proposé, plusieurs emplois relevaient des valeurs du datif proprement dit. On pouvait compter d'une part les quatre exemples d'attribution dans la lettre de Xerxès (λέγει Πausανία, οὕς μοι [...] ἔσωσας, ὧν ἐμοὶ ὑπίσχνει et ὄν σοι ἔπεμψα) et d'autre part les deux exemples de datif d'intérêt (κείσεται σοι εὐεργεσία et ἔξει ἀμφοτέροις). Aux valeurs de l'ancien instrumental se rattachaient les emplois du datif comme complément du verbe passif (τοῖς λόγοις τοῖς [...] ἀρέσκομαι, et μηδὲ [...] δαπάνη κεκωλύσθω μηδὲ [...] πλήθει), et comme complément circonstanciel de moyen (ἔργοις βραχέσι προυδήλου). C'est aussi de l'ancien instrumental que procède l'emploi du datif dans deux formes adverbiales qui ont été mal interprétées ou laissées de côté : l'adverbe relatif ὅπῃ, et l'adverbe d'intensité πολλῶ. La valeur spatiale du locatif se laissait quant à elle percevoir dans les trois groupes prépositionnels introduits par ἐν, ainsi que dans τῆ γνώμῃ.

Pour finir sur une recommandation essentielle, les correcteurs insistent sur l'importance de la connaissance des œuvres au programme. Les résultats de cette session le montrent bien : maintes erreurs auraient été évitées si le passage de Thucydide avait été compris, c'est-à-dire travaillé en amont de l'épreuve écrite. L'étude des œuvres et celle des manuels doivent être menées conjointement.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

II. Latin

Rapport établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 5,4/20. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- 13/20 : une copie ;
- entre 06,5 et 08/20 : trois copies ;
- entre 01 et 04/20 : quatre copies.

Texte de référence : Virgile, *Géorgiques*, IV, v. 197-209.

Question 1 : Morphologie : la formation des thèmes de présent

La moyenne obtenue à cette question est assez basse (04,5/20), car plus de la moitié des copies ont obtenu des notes inférieures à 03/20 : un candidat n'a pas traité la question (écrivant à la place, de manière incompréhensible, quelques lignes sur un autre sujet), trois candidats ont obtenu 01/20, un candidat 03/20 ; deux copies moyennes ont été notées entre 07 et 09/20, et une bonne copie a obtenu 14/20.

Les candidats qui ont eu les moins bonnes notes se sont contentés d'un simple relevé (comportant parfois des erreurs) privé de toute explication, ou ont imaginé des catégories totalement inadaptées (parfois fondées sur des considérations phonétiques). Ceux des copies moyennes ont mieux compris le sujet, mais manquaient de connaissances : ils ont produit des classements synchroniques plus ou

moins justes, mais n'y ont ajouté aucune explication diachronique. La meilleure copie a montré un classement convenable fondé sur des explications satisfaisantes, même si les connaissances étaient partielles et lacunaires.

Le jury n'exige pas, vu le temps imparti aux épreuves de la composition complémentaire, des réponses longues et fournies, mais attend des candidats qu'ils sachent aller au plus important. Pour cette question de morphologie, il suffisait de reprendre l'essentiel de ce qu'on peut lire dans le chapitre XII des *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* de P. Monteil (Nathan, 1986). Son plan pouvait être utilisé (formations radicales / formations suffixées), et il suffisait, pour la diachronie, de savoir expliquer les différentes formations radicales et l'origine des suffixes (pour un sujet portant sur les thèmes, il était évidemment inutile de parler des désinences).

Il aurait été bon de commencer par une rapide présentation synchronique des thèmes de présent à l'époque classique, ce qui est à la portée de chacun et peut être l'occasion de lister les formes du texte. Il suffit d'expliquer l'organisation des conjugaisons latines :

- la 1^{ère} conjugaison regroupe les thèmes en *-ā-* (*amā-s, amā-re*) : *numera-ntur* "ils sont comptés" au v. 209 (avec abrègement du **-ā-* dans cette position, en raison de la loi d'Osthoff), *stat* "elle se maintient" (avec abrègement devant consonne finale autre que *-s*, v. 209) ;
- la 2^e conjugaison regroupe les thèmes en *-ē-* (*delē-s, delē-re*) : *indulgent* "elles s'abandonnent" (v. 198) et *manet* "elle persiste" (v. 208) dans le texte (avec abrègement du **-ē-* par Osthoff et devant consonne finale autre que *-s*) ;
- la 3^e conjugaison regroupe les thèmes à voyelle brève (*leg-ŷ-s, leg-ě-re*) : *soluont* "elles relâchent" (v. 199), *ēdunt* "elles mettent au monde" (v. 199), *legunt* "elles recueillent" (v. 201), *refingunt* "elles restaurent" (v. 202), *dūcitur* "elle dure" (v. 207) ;
- la 4^e conjugaison regroupe les thèmes en *-ī* (modèle *audiō* avec abrègement du *-ī* en hiatus, *aud-ī-re*). Elle n'était pas représentée dans notre texte, mais celui-ci offrait des occurrences de verbes appartenant à ce qu'on appelle couramment la « 3^e mixte » : il s'agit d'un groupe de verbes dont le présent ressemble à celui de la 4^e conjugaison (*capiō* comme *audiō*, *capiunt* comme *audiunt*) mais qui, ayant un *-ī*, fait *cap-ŷ-s, cap-ě-re* comme *leg-ŷ-s, leg-ě-re* : *sufficiunt* "elles restaurent" (v. 202) et *excipiat* "elle atteint" (v. 207).
- À côté de ces quatre conjugaisons existent quelques verbes dits « irréguliers », car isolés à date classique, ne correspondant pas à un modèle bien défini : c'est le cas, dans notre texte, de *est* qui était sous-entendu (comme très souvent en latin) au vers 205 : *Itantus [est] amor florum...!* "si grande est leur passion pour les fleurs".

Dans la partie diachronique, on pouvait séparer d'un côté les présents radicaux, de l'autre les formations suffixées, sur le modèle de la présentation de manuel de P. Monteil auquel nous renvoyons les candidats pour plus de détails (dans le corrigé qui suit, nous donnons régulièrement les références précises des pages où les formes du texte sont expliquées, afin de rassurer les candidats : le sujet pouvait être traité si on connaissait cet ouvrage). Le plan aurait donc pu être le suivant :

I. Présents radicaux

I.1. Athématiques

- *est*, qui repose sur le degré plein **h₁es-* (racine "être" que les candidats doivent connaître).
- *ēdunt* est la 3^e personne du pl. de *ēdere* "faire sortir", composé de *e(x)-* et du verbe *dō, dās, dāre*, qui repose sur le degré réduit **dh₃₋* de la racine **deh₃₋* "donner" (c'est-à-dire vraisemblablement sur un thème d'aoriste, le thème de présent devant être redoublé comme le montre le gr. *δί-δω-μι*), ce qui explique le *-ā-* de *dāre* (la 2^e sg. *dās* a subi l'allongement des monosyllabes accentués et, à la différence de la 3^e sg. *dāt*, a gardé la longue devant consonne finale autre que *-s*). La tendance du latin à faire passer toute voyelle brève intérieure à [e] devant *-r* (cf. Monteil, p. 98) explique qu'en composition l'infinitif soit en *-dēre*, ce qui explique que le reste de la flexion de ces composés ait été attiré vers le modèle thématique, d'autant que **red-d(i)dh₃₋mus* (avec syncope du *-i-* en syllabe intérieure) a pu phonétiquement évoluer en *reddāmus* puis *reddīmus* par apophonie (d'où 3 pl. *ēdunt* en face de *dānt*).

I.2. Thématiques

La voyelle thématique constitue à l'origine une forme de dérivation, mais elle est entrée dès l'i.-e. dans le paradigme pour donner des thèmes temporels ou modaux. En i.-e., les formations thématiques sont le plus souvent sur le degré plein de la racine. Cela se vérifie, en latin, dans les formes thématiques du texte : *legō* (racine **leg-* "rassembler" cf. gr. *λέγω* : cf. Monteil, p. 73) et dans *dūcō* "conduire"

(racine **deuk-* “tirer” : cf. Monteil, p. 95) ; *soluō* “relâcher” est moins simple du point de vue indo-européen, car il repose sur un degré réduit de la racine, vraisemblablement issu du thème d’aoriste, mais on n’exigeait pas des candidats de poser **luH-é* ; on attendait en revanche qu’ils sachent expliquer que *soluō* est un composé de *luō* “déliier”, à rapprocher évidemment du gr. *λύω* (au premier membre, on trouve la même particule – mais avec voyelle brève – que dans *sēd-* ou *sē-* marquant la séparation, voir par exemple les composés *sēcēdō* “s’écarter”, *sēcūrus* “sans inquiétude” – la conjonction *sēd* reposant, elle, sur la forme à voyelle brève).

I.3 Élargis

Le terme d’élargissement appartient à la terminologie d’É. Benveniste (alors que le suffixe est alternant, l’élargissement est fixe et consonantique), reprise par P. Monteil (p. 127) : c’est pourquoi nous l’utilisons ici. Mais d’un point de vue indo-européen, l’élargissement en nasale peut être mis sur le même plan que la formation en *-*éje-* ou en *-*eh₁-* par exemple comme procédé de dérivation primaire (cf. J. Haudry, *L’indo-européen*, PUF, Que Sais-je ?, 1979, p. 81). *Refingō* offrait dans notre texte un exemple de présent à infixé nasal (cf. Monteil, p. 287) : à la différence de *findōlfidī* où le *-*n-* ne concerne que le présent (ce qui est normal du point de vue i.-e.), le parfait *finxī* de *ringō* présente la même nasale, étendue par analogie. Le rapprochement avec gr. *τείχος* permettait de poser la racine **d^heig^h-* “bâtir”.

II. Présents suffixés

II.1. En *-*eje/o-*

Il fallait ici identifier *indulgeo* qui a deux sens selon qu’il est construit intransitivement (comme c’est le cas ici : “être bienveillant”, d’où “s’abandonner à”) ou transitivement (“accorder”). Cette différence de sens explique l’hésitation des étymologistes entre un ancien essif (exprimant un état ou une qualité) **d^hig^h-h₁ié-* et un ancien causatif **dolg^h-éje-*, tous deux formés sur la racine **delg^h-*, ce qui n’est pas sans poser des problèmes sémantiques puisque cette racine signifie “devenir ferme”. Tous ces détails techniques n’étaient pas demandés. On aurait aimé cependant que les candidats sachent reconnaître, toujours en s’appuyant sur le manuel de P. Monteil (p. 291), une formation suffixée en *-*eje/o-* et dire que ce suffixe a une valeur itérative (voir gr. *φορεῖν* “porter constamment, lat. *tondeō* “tondre, couper”) ou causative (gr. *φοβέω* “j’effraie”, lat. *moneō* “j’avertis”). En latin, *-*e(j)e-* évolue en *-ē-*, ce qui explique que ces verbes soient rangés dans la deuxième conjugaison, aux côtés de verbes dont le *-ē-* peut s’expliquer différemment.

II.2. En *-*eh₁-*

Ce suffixe à valeur d’état a donné en grec des aoristes médio-passifs type *ἐχάρην* “je me suis réjoui” et en latin des verbes primaires comme *maneō*, où l’on observe un conglomérat de suffixes : *maneō* < **man-eh₁-iōh*, *manēre* < **man-eh₁-je-se* ; le correspondant grec est *μένω* “rester” (cf. Monteil, p. 293), qui repose sur le degré plein de la racine **men-* “rester”, alors que le vocalisme *-a-* du latin *maneō* est problématique (on pose parfois **m_en-eh₁-*).

II.3. En *-*je/o-*

Les candidats devaient savoir présenter ce suffixe (à l’origine dénominal, comme *seneō* “devenir vieux” < **senē-je/o-*), qui est caractéristique des verbes de la 3^e « mixte » et de la 4^e (cf. Monteil, p. 294 et suiv.). S’ils le savaient, ils pouvaient ajouter que la répartition entre les deux groupes se fait (mis à part quelques exceptions) en fonction de la loi de Sievers lorsque la base se termine par une consonne (sonante *-j-* non syllabique après syllabe à voyelle brève mais *-ij-* syllabique après syllabe à voyelle longue ou diphtongue : *audio*, *sancio*, *-īs*, *-īre* vs. *facio* *fugio*, *-is*, *-ere*). Ce suffixe a été partiellement thématif (il l’a été complètement en grec : *-*jō*, *-*je-si* etc.) : à la 1^{ère} sg. et à la 3^e pl. : *-jō*, **-jont(i)*. Autre exigence : une bonne définition de la base ; ici, *facio* et *capio* représentent la catégorie des thèmes de présent formés sur une racine aoristique au degré réduit (cf. *uēniō*, *fūgiō*, *pāriō*, *fiō*), respectivement sur **d^hh₁-k-je/o-* (racine **d^heh₁-* “poser, placer” à savoir : c’est celle de *τίθημι* / *τίθεμεν*) et **kh₂p-je/o-* (cf. gr. *κάπτω* “avalier”).

Ce même suffixe a servi aussi à former des présents dérivés d’une racine en laryngale : c’est le cas de *stāre* qu’on peut faire remonter à *stā-je/o-* (autre possibilité, évidemment non exigée des candidats : en faire un verbe d’état reposant sur **sth₂-eh₁je* > **stāje-*). Le jury attendait que les candidats sachent bien présenter la racine **sth₂-* se tenir debout”, en la mettant en relation (comme le fait P. Monteil, p. 281), avec le gr. *ἵστᾶμι*, présent à redoublement ; voir aussi le lat. *sistō*, mais à l’explication phonétique traditionnelle du redoublement, on pourra ajouter celle de G. Meiser (*Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, 1998, § 89.1.), selon qui il

faut poser **sti-sth₂*, avec une dissimilation régressive du *-t-* parallèle à la dissimilation progressive du *-s-* qu'on observe dans *stetī* < **ste-sth₂*.

On retrouve encore ce suffixe **-je/o-* dans les présents dénominatifs (donc secondaires), dérivés de thèmes nominaux en *-ō-* ou en *-ā-* < **-eh₂*, suffixe de féminin (dans le cas par exemple de *cūrāre* sur *cūra*) ou de collectif : c'est le cas ici avec *numerāre* "compter" bâti sur *numerus* (comme *monstrāre* sur *monstrum*, cf. Monteil, p. 297).

Pour finir, les candidats pouvaient récapituler rapidement les différentes formations réunies à l'intérieur de chacun des cinq types de conjugaison : dans la 1^{ère}, on trouve principalement (voir le texte de référence) des thèmes en **-je/o-* sur base nominale ou sur racine en laryngale (mais on y trouve aussi d'autres formations non représentées dans le texte : des causatifs-intensifs en **-eje/o-* comme *sonāre*, des présents en nasale comme *appellāre*, des déverbatifs fréquentatifs en *-(i)tāre* ou intensifs en *-ā-* comme *educāre*) ; on y ajoutera le cas spécial de *dāre*, verbe radical inclus dans la 1^{ère} conjugaison pour raison d'homophonie. Dans la 2^e, on trouve principalement des thèmes causatifs-itératifs en **-eje/o-* et des verbes d'état en **-eh₁*, deux catégories représentées dans le texte. Dans la 3^e, principalement des thématiques (avec parfois un infix nasal comme *finḡō*), mais aussi des athématiques (redoublés comme *ēdō* du texte ou à infix nasal comme *tollere* sur **t_l-n-h₂*), à quoi il faut ajouter quelques présents racines (comme *uomere* "vomir" sur ** μ em-h₁*, cf. gr. ἐμέω), des suffixés en **-ske/o-*, en **-se/o-*, ou encore élargis en dentale. Dans la 3^e « mixte » et la 4^e, on trouve des dérivés en **-je/o-* sur base consonantique (répartis entre les deux conjugaisons en fonction du rythme du mot) et sur base vocalique en *-i-* (tous regroupés dans la 4^e). Cette vue d'ensemble appelle deux remarques : d'un point de vue diachronique la 1^{ère} conjugaison est la plus riche en thèmes de présent alors que d'un point de vue synchronique elle semble simple ; le suffixe **-je/o-* est le plus largement utilisé par le latin, puisqu'on le retrouve dans tous les modèles synchroniques de conjugaison.

Question 2 : Sémantique et lexicologie : le vocabulaire de la vie et de la mort

La moyenne obtenue est supérieure à celle de la question précédente : 06,3/20. Deux copies ont été notées entre 0,5 et 01/20, quatre entre 05 et 07/20, et deux ont obtenu 12/20.

Le terme de lexicologie oriente vers l'étude des champs lexicaux, en l'occurrence ceux de la vie et de la mort, champs lexicaux par nature liés entre eux. Un champ lexical est l'ensemble des mots se rapportant à une notion (on ne demande pas ici aux candidats d'entrer dans les détails des différences entre "champ lexical", "champ sémantique", "champ générique", etc., expressions qui prennent souvent des sens différents selon les auteurs ; nous renvoyons sur ces problèmes à la présentation qu'en donnent par exemple Ch. Baylon et X. Mignot, dans *Sémantique du langage. Initiation*, Paris, Nathan Université, 1995, p. 114 et suiv.). Le sujet demande donc que les candidats examinent le vocabulaire du texte se rapportant aux notions de vie et de mort. Il s'agit d'une démarche dite onomasiologique, qui consiste à partir des domaines de significations pour examiner les mots qui leur correspondent (cf. Ch. Baylon et X. Mignot, *op. cit.*, p. 120). Mais étudier un ensemble de mots conduit inévitablement à définir la place occupée par chacun d'eux à l'intérieur de ce champ, autrement dit aux rapports qui existent entre ces mots. Une étude lexicologique conduit donc à étudier les rapports de synonymie, d'antonymie, d'hyponymie et d'hyperonymie.

D'autre part, chaque mot est polysémique : il importe donc de montrer comment un sens s'articule par rapport aux autres : on parle alors de sémantique. Il y a une hiérarchie entre les sens : l'un est premier (ou fondamental), les autres sont secondaires ou accessoires, dérivés du premier par une relation qui peut être de métaphore, de métonymie (en termes courants, on parlera de sens propre et de sens figuré), d'extension de sens (quand on passe du particulier au général), de restriction de sens (lorsqu'on passe du général au particulier). Par ailleurs, un mot n'a pas tous ses sens en même temps : les significations évoluent avec le temps, des sens anciens disparaissent progressivement, d'autres apparaissent ; il y a donc une dimension historique importante, pour laquelle la lecture du *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'A. Ernout & A. Meillet est enrichissante, puisque sont décrites justement les différentes évolutions de chaque mot. On essaiera de ne pas confondre premier sens (sens archaïque) et sens premier (sens qui est au fondement de tous les autres). Pour définir le sens premier, on s'aidera souvent de l'étymologie (c'est pourquoi, dans une question de ce type, on demande aux candidats de l'indiquer s'ils la connaissent, ce qui suppose un peu de comparaison avec d'autres langues, le grec en particulier), mais aussi de la morphologie (particulièrement des suffixes).

Ces indications de travail sont évidemment théoriques : un candidat, en 1h15, ne peut pas traiter tous ces aspects en détail, mais on lui demande d'avoir à l'esprit toutes ces perspectives pour réagir rapidement au sujet (pour un mot donné, toutes les perspectives ne sont d'ailleurs pas forcément intéressantes ou pertinentes). Et si nous avons distingué ici "lexicologie" et "sémantique", il est évident que les deux aspects doivent être traités en même temps, tant ils sont liés (la mention des deux termes dans le libellé du sujet était aussi destinée à aider ceux qui auraient pu ignorer le sens d'un des deux termes). Pendant l'année de préparation, il n'est pas non plus question de lire intégralement tout le dictionnaire d'Ernout-Meillet, mais de s'y reporter pour les mots concernant des notions importantes. Pour préparer ce genre de question, une lecture très utile est celle du *Vocabulaire des institutions indo-européennes* d'Émile Benveniste (Paris, Minuit, 1969). En l'occurrence, cet ouvrage était de peu de secours pour le champ lexical proposé, mais le jury avait justement pris soin de choisir un vocabulaire de base, facilement accessible grâce au manuel de P. Monteil (*Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986) : il ne s'agit certes pas d'un ouvrage de sémantique, mais on y trouve, pour la plupart des mots du corpus, des explications utiles (racine, sens de base, correspondants dans d'autres langues) qui pouvaient fournir aux candidats une bonne base de réflexion.

Il faut savoir aussi, pour ce genre de question, mobiliser toutes ses lectures, et utiliser ce qu'on a pu lire dans des ouvrages qui ne correspondent pas forcément au sujet. Ainsi, pour l'expression *terminus aevi* du vers 206, on trouve dans *La formation des noms en grec ancien* de P. Chantraine (Société de Linguistique de Paris, 1933), la correspondance entre le lat. *aeuom*, le skr. *āyuh*, le gr. αἰών, et l'indication précieuse qu'il s'agit là d'un vieux nom du temps (p. 166). Cela complète P. Monteil, *op. cit.*, p. 153, qui met en relation *aeuum* et *aeternus*. *Terminus* est sûrement moins connu, mais dans *La formation des noms* de P. Chantraine (p. 171), on trouve des précisions, exploitables pour le latin, sur τέμνων "bornes, limites" et le nom du dieu latin *Terminus*. Si *aestas* n'est pas directement traité dans le manuel de P. Monteil, il y est question de sa famille (*aedes* rapproché de gr. αἶθω p. 108). Il en est de même dans la *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien* de M. Lejeune (Paris, Klincksieck, 1972), où l'on peut lire (§ 196) : « αἶθω, lat. *aedēs* "foyer", skr. *édhaḥ* (**aidh-* brûler) ». Un terme comme *genus* est évidemment expliqué dans les *Éléments* de P. Monteil (p. 16 et 174 : rapprochement avec gr. γένος et skr. *jānaḥ* à propos du nom de la famille "fondée sur la communauté de sang" ; p. 66 : *genus* < **gen-(h₁)-os* ; p. 126 : racine **gen-h₁-* "naître") ; dans *La formation des noms en grec ancien* (p. 91), on trouve à propos de γενέα la série des sens "genre, race, naissance" qui peut être intéressante pour le latin. De la même famille, le lat. (*g*)*nātus* ne peut être ignoré des candidats puisqu'il est l'exemple sans cesse répété du traitement en voyelle longue de la laryngale après sonante, cf. P. Monteil, *op. cit.*, p. 68 (accompagné du gr. κασί-γνητος et du skr. *jātaḥ*). Quant à *fētus*, il est à rapprocher de *fēmina*, *fēcundus*, bien présentés par P. Monteil avec leur racine (p. 53 ; voir aussi p. 340 pour le rapprochement avec gr. θῆσθαι). Enfin *mors* (dans le texte on a *immortalis*) est bien connu, plusieurs fois expliqué par P. Monteil, ainsi que *anima* (dans *animam dare*) : l'auteur rapproche l'adjectif *animōsus*, dérivé de *anima* présent dans le texte, du grec ἀνεμό-(φ)-εις (*op. cit.*, p. 254), ce qui permet de bien comprendre le sens de base du latin.

Bref, les mots du texte relevant des champs de la vie et de la mort appartenait à des familles normalement bien connues des candidats. Quand on a en tête la famille d'un mot, qu'on est capable de montrer son correspondant grec, sa racine, le plus gros travail est fait, car l'essentiel du sens est déjà défini ; il ne reste plus qu'à préciser la place du mot dans cette famille, son sens premier en latin, son signifié contextuel, le rapport sémantique qui existe entre eux et éventuellement donner un rapide aperçu de l'évolution historique du mot. Encore fallait-il connaître le texte au programme : les correcteurs ont parfois le sentiment, à la lecture de certaines copies, que certains candidats, ne maîtrisant pas le texte, ne savaient absolument pas quels termes il fallait relever et étudier. D'autres, visiblement peu entraînés à ce type de sujet, remarquent que les notions de vie et de mort sont surtout représentées par des périphrases et des images, mais s'abstiennent de les examiner, comme si la sémantique ne s'occupait que des termes propres : les devoirs de ces personnes-là sont évidemment squelettiques. D'autres, au contraire, font de bons relevés, mais sans commentaire : le sujet est traité en cinq lignes. Quelques-uns se sont approchés de ce qu'il faut faire, ont rédigé leur devoir avec soin, ont bien classé les termes, mais n'avaient pas toujours un niveau de connaissances suffisant (ce qui explique que les meilleures notes ne soient pas supérieures à 12/20).

Dans les questions de sémantique, plusieurs plans sont toujours possibles, mais il faut s'adapter au corpus. On peut songer, *a priori*, à séparer d'un côté les termes employés dans leur sens propre, de l'autre ceux employés avec un sens figuré, ou à faire des distinctions selon les champs lexicaux. Ici, la plupart des expressions étant des périphrases ou contenant des termes figurés (on n'a pas *uita*, et

mors n'apparaît que dans l'adjectif composé *immortalis*), le premier plan était impossible. La meilleure solution était donc d'étudier d'un côté le vocabulaire relatif à la vie, de l'autre celui qui concerne la mort.

1. Le vocabulaire de la vie

Le terme fondamental était ici *aeuum*, -i, n., qui désigne le temps dans sa "durée", par opposition à *tempus*, spécialisé dans une fraction de la durée ; c'est un terme surtout poétique, qui peut désigner aussi bien la durée éternelle (Lucrèce, Horace), que la durée de la vie : c'est le cas ici, dans l'expression *terminus aeui* ; il rejoint alors *uīta* (qui signifie fondamentalement la vie par opposition à la mort), puisqu'on le trouve par exemple dans des expressions comme *aeuum agere*. Par une nouvelle restriction, il en vient même à signifier l'"âge de la vie". Le correspondant grec est αἰών, qui ajoute aux sens de "durée", de "vie" et d'"éternité" celui de "force vitale", qu'on retrouve en latin non pas dans *aeuum*, mais dans *iuuenis* (**h₂iū-h₃én-*) "doté d'énergie vitale". Le védique *āyu* confirme cette idée d'"énergie vitale", si bien qu'on peut préciser la notion la "durée" désignée par *aeuum* : il s'agit d'un espace de temps défini par la présence de l'énergie vitale, autrement dit de "la durée de l'énergie vitale". Si l'on part de ce sens premier, on considérera le sens "durée" (c'est-à-dire le temps en général, d'où l'éternité) comme une extension de sens (suppression du sème /de la vie/), et le sens "âge de la vie" comme une restriction de sens (ajout d'un sème /partielle/). Les correcteurs auraient aimé que les candidats précisent que si *aeuum* est poétique, c'est *aetās* (reposant sur **aeu-i-tā-t-s*), avec le sens de "durée de la vie", qu'on trouve fréquemment en prose.

Au champ notionnel de la vie se rattachaient aussi deux termes se rapportant plus précisément à la naissance et aux êtres vivants : *fētus* (dans l'expression *fetus edere* du v. 199) et *nātus* (v. 200). *Fētus* est un nom d'action en -*tus*, désignant selon É. Benveniste l'action non pas de manière objective (comme les suffixés en -*tīō*), mais de manière subjective, c'est-à-dire du point de vue du sujet, comme réalisation personnelle. Si l'on suit ces analyses de Benveniste (parfois un peu forcées), on définira le *fētus* comme l'action de donner naissance à des petits en tant qu'elle est vécue par la femelle, c'est-à-dire la gestation. À partir de là, le terme en vient, par restriction, à désigner l'action de mettre bas, puis (par métonymie) le produit de la gestation, c'est-à-dire les petits. Le terme est réservé aux animaux, ce qui n'est pas le cas de *partus*. Dans l'expression *fētus edere*, le nom désigne les petits, mais l'ensemble de la locution renvoie à la mise au monde. Le mot est bâti sur la racine **d^heh₁-* "allaiter, téter, sucer le lait" (ou plus simplement "nourrir" en parlant de la mère et du petit, cf. *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, s.u. θήσθαι). À la différence de la racine homonyme "placer" (celle de *faciō*), cette racine produit des présents en *-*je-* (gr. hom. θήσθαι "téter") ou en *-*éje* (*dháyati* "il suce le lait"). En latin, la famille qui repose sur cette racine est vaste : *fēmīna* "femelle, femme", *fēcundus* "fécond", *fēlix* "fertile", *fēnum* "foin", *fēnus* (-*oris*, n.) "produit, gain", mais aussi *filīus* (sur **d^hh₁-* selon P. Monteil, *op. cit.*, p. 66, mais on l'explique aussi par un plus ancien **fēlios*).

Employé ici comme synonyme de *fētus* avec le sens de "petit, nouveau-né", *nātus* est, lui, un participe en *-*tō-*. Il repose sur le degré réduit de la racine **gen-h₁-* pour laquelle on trouve tantôt le sens agentif "produire, engendrer" (bien visible dans *genitor* et γενέτωρ), tantôt le sens moyen de "naître". On attend que les candidats citent lat. *gignō* "engendrer" (usuel, alors que le présent *genō* est rare), gr. γίγνομαι "devenir", lat. *nāscor* "naître", présent en *-*ske/o-* sur la même base (*g*)*nā-* que *nātus*. On peut donner à *nātus*, en raison de sa formation de participe en *-*tō-*, le sens premier de "né" ; il a été ensuite substantivé pour signifier "les fils, la fille, les enfants" par opposition aux *parentes*, et les "petits" des animaux uniquement en poésie (d'où l'emploi ici, chez Virgile). Au sens d'"enfant", il est à rapprocher de *filīus* (expliqué *supra*), mais le latin réserve à *nātus* une connotation affective, alors que *filīus* est neutre : aussi *nātus* est-il nettement plus fréquent en poésie qu'en prose (cf. Ernout-Meillet, s.u. *nascor*, et J. Marouzeau, *Traité de stylistique latine*, Paris, Les Belles Lettres, 1935, p. 166-167).

Les termes *fētus* et *nātus* porteurs ici du sens "petit d'un animal" conduisaient à évoquer le substantif *genus* (v. 218) employé ici pour désigner la race des abeilles. Il est évidemment bâti sur la même racine **gen-h₁-*, mais la différence formelle entre des mots commençant par *nā-* et d'autres par *gen-* a conduit le latin à distinguer deux groupes sémantiques : l'un centré sur l'idée de "naissance", l'autre sur la notion de "descendance", de "parenté" et de "groupe social fondé sur la parenté". *Genus* a un développement sémantique comparable à celui du gr. γένος : "naissance, origine" puis (par métonymie) tout être créé ou tout ensemble d'êtres créés : "race, famille, peuple (en parlant des hommes)", "classe, espèce (en parlant des animaux)". C'est un terme qui, parti d'un sens précis, proche du sens étymologique, s'est surtout développé dans un sens très large : en comparaison, le terme *nātīō* (dérivé en *-*tī-* sur la même racine), qui a lui aussi les sens de "naissance" et de "race, espèce", a connu une spécialisation dans la désignation du groupement humain (par restriction de sens) qui le rapproche de *gens* (autre dérivé en *-*tī-*).

2. Le vocabulaire de la mort

Ce rapport n'ayant pas vocation à être un corrigé en bonne et due forme, nous n'indiquerons que des éléments essentiels.

- *Mors* (présent dans l'adjectif *immortalis*) : savoir poser **mort(i)s* < **mṛ-ti-s* (skr. *mṛtih*), citer le gr. βρότος, éventuellement la racine **mer-* "mourir", et surtout dire que c'est l'antonyme de *uiuere*, *uīta* (**gʷjeh₃-* "vivre"). Mot pris dans son sens propre. Il s'agit de la mort comme fin de la vie, comme inverse de la naissance (voir la substantivation de l'adjectif *mortalis* pour désigner les êtres vivants mais appelés à mourir que sont les humains). À distinguer de *caedēs*, la mort violente.

- *Terminus aevi* : expression imagée (périphrase) pour la mort comme limite. Par rapport à *finis* qui envisage la limite comme la fin ultime d'une extension, *terminus* (qui remplace les plus anciens *termō* et *termen*) porte en lui l'idée de dépassement possible, conformément à sa racine **terh₂-* "franchir, dépasser" (celle de *trāns-* ou de *intrāre*), dans l'espace comme dans le temps : frontière du *pomerium*, par exemple, entre deux espaces contigus mais de nature différente, qui se définissent mutuellement, frontière naturelle entre la vie et la mort.

- *animam dāre*, autre périphrase pour "mourir" (qu'on rencontre avec d'autres verbes, comme *ēdere* et *ēmittere*). Il fallait rapprocher *anima* du gr. ἄνεμος "courant de vent", et bien donner son sens "souffle, air", puis par restriction "souffle de vie", d'où "âme" (racine **h₂enh₁-* "souffler" non exigée). À partir de cette notion de principe vital, *anima* signifie la "vie" comme effet d'un tel principe (rapport métonymique). On attendait la distinction avec *animus*, le principe pensant (avec ses deux versants, l'un rationnel et l'autre affectif) qui s'oppose à *corpus* et à *anima*.

En conclusion, on pouvait souligner le caractère poétique de ce lexique, qu'il s'agisse de termes presque exclusivement réservés à la poésie ou d'expression imagées.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

Rapport sur l'épreuve de français ancien

Établi par M. Olivier SOUTET

Texte : *Le Roman d'Eneas*, éd. A. Petit, v. 1832-1851.

1. Traduction

Le texte n'offrait pas de difficulté particulière ; il fallait surtout s'efforcer de le rendre de la manière la plus exacte et en même temps la plus conforme au rythme de l'échange le dialogue entre Didon et Enée.

1833 : la construction négative *non ay* repose sur la combinaison de l'adverbe *non* et de l'auxiliaire *avoir*, qui, à soi seul, anaphorise *avoir traie*. *Ge*, quoiqu'il soit conjoint au verbe, est doté d'expressivité ; l'ensemble, associé à *voir* (« vraiment »), peut se rendre par : « Mais non, vraiment ! ».

1834, *de rien* : la préposition est à entendre dans un sens plein, le tout signifiant « en quoi que ce soit ».

1835, *moy* : pronom personnel prädicatif, de fonction « objet second »

1837, *par* : « à cause de ».

1843, *sorti* : participe passé de *sortir*, « fixer », « déterminer ».

1847-1851 : vaste système hypothétique dont la protase s'étend de 1847 à 1850 avec trois hypothétiques, la première en *se* + subjonctif imparfait et la deuxième et troisième en *que* + subjonctif.

1851, *oan* : « maintenant ».

2. Phonétique⁷

Retracer l'histoire de *voir* (étymon : *verum*)

L'évolution de ce mot est simple avec une accentuation sans la moindre difficulté puisqu'il s'agit d'un dissyllabe, nécessairement accentué sur la première syllabe. L'évolution de la voyelle [e] en [oi] implique que [e] était de quantité longue ([ē]). Il était donc simplement requis des candidats qu'ils connussent la diphtongaison du [e] (e fermé après le bouleversement vocalique) en syllabe libre. Voir sur ce point n'importe lequel des manuels disponibles. On attendait en outre qu'ils se souvinsent

⁷ La voyelle de la syllabe tonique est signalée par un trait souscrit.

de ne pas confondre graphie et articulation. De fait, le *v* de l'étymon latin note un [w], consonne constrictive bilabio-vélaire, qui perd, dès le 1^{er} siècle, sa vélarité, d'où émerge une constrictive bilabiale ([β]), qui évoluera très vite en labio-dentale ([v]).

Au 2^{ème} siècle, on a donc une prononciation probable :*[vero], (compte tenu du bouleversement vocalique). Au 7^{ème} siècle, compte tenu de la diphtongaison du [e] en [ei]), qui remonte au 5^{ème} siècle, et de la chute de la voyelle finale, on a la prononciation :[veir], qui correspond au français le plus ancien. Le passage à :[voir] date du 10^{ème} siècle. La diphtongue évolue ensuite en [oe], [ue] puis, après bascule de l'accent du premier élément de la diphtongue sur le second, disparaît du fait de la consonnification du [u] en [w]. Le [e], initialement fermé, s'ouvrira progressivement jusqu'à [ɛ] puis [a]. Mais, comme tel, le mot disparaît. On peut noter toutefois que le mot *voire* (étymon : *vera*) subsiste avec passage au 17^{ème} siècle de [r] apical à [R] dorso-vélaire.

3. Morphologie : les formes des possessifs du texte

Formes concernées : *la moie* (1833), *vostre* (1838), *ma* (1847), *le mien* (1849)

Il s'agissait de formes standards ne présentant aucune difficulté.

Il convenait de bien distinguer les possessifs dits atones et les possessifs dits toniques, étant admis que la distinction, quant à sa projection morphologique, ne vaut guère que pour les personnes 1, 2 et 3. Nous renvoyons aux manuels signalés dans la bibliographie, où l'on trouvera notamment le tableau des possessifs qu'il convenait de rappeler, ou, plus exactement, les deux tableaux, celui des possessifs atones et celui des possessifs toniques.

Deux formes appelaient une explication assez rapide :

-*ma* : forme atone de la P1 féminin, singulier, aussi bien sujet que régime. L'explication en est simple si on admet que le paradigme de lat. cl. *meus, mea, meum* a connu, à l'époque de la latinité tardive, une réalisation réduite, **mus, *ma, *mum* ; la forme française *ma* procède donc du b.lat. *ma(m)* ;

-*vostre* : dans le texte, il s'agit d'un CRS masculin. Quoi qu'il en soit, *vostre* est, potentiellement, sujet et régime, tant au masculin qu'au féminin, le tout au singulier, à quoi on ajoutera qu'il peut même être cas sujet masculin pluriel. Le point à noter, par rapport à l'étymon latin, est le changement de vocalisme de la base, le latin fournissant une base *vest-* (*vester, vestra, vestrum*). La base *nost-* de la personne 4 et le parallélisme *nos/vos* ont été à l'origine de cette modification

Restent les possessifs toniques.

La forme du CRS masculin *mien* est décisive : elle est phonétique à partir de *meum* avec *e* bref sous l'accent. A partir d'elle seront refaits le CSS (*miens*) et les personnes 2 et 3, respectivement de formes *tuens/tuen* et *suens/suen*.

Mien pèsera aussi sur les féminin. Ainsi de la forme *moie*, qui vient de *mea* (avec allongement du *e* sous l'accent).

4. Syntaxe : les tournures négatives

Formes visées par la question : *non* (1833, 1836), *n'* (1835, 1841, 1848, 1851), *nennil* (1839)

S'imposait ici la distinction de la négation prédicative, non combinée avec le verbe conjugué prédicatif de proposition, et la négation non prédicative, dont la vocation est au contraire d'être au plus près du prédicatif verbal.

La négation prédicative

(a) *non* : le texte en offrait deux emplois intéressants en contexte de réponse négative :

- en 1833, la réponse à la question posée en 1833 est formulée par combinaison de *je*, du verbe *ay* (auxiliaire, reprenant le verbe de 1833) et *non* ;
- en 1836, *non* est seul morphème de négation, mais il ne fait pas phrase tout seul, puisque la phrase inclut, outre la négation, la rectification, *mais Grioux*. Ce point est important : il faudra encore attendre dans l'histoire du français pour voir *non* fonctionner comme morphème-phrase ;

(b) *nennil* : la forme combine *non* (sous forme affaiblie *nen*) et le pronom personnel *il*. Ce pronom est fortement désémantisé comme le montre notre exemple, où la réponse est faite à la première personne

La négation non prédicative

Elle est de forme *ne*. Non prédicatif, *ne* est un adverbe à position syntaxique contrainte dans la dépendance du verbe conjugué. A cette servitude syntaxique correspond une faiblesse sémantique,

qui permet à *ne* de ne pas être proprement négatif, à être moins un signe de négation que de négativation : c'est ce qui se passe dans l'emploi dit explétif, absent du texte, ou même en contexte exceptif (1835).

En contexte proprement négatif, la question centrale historiquement est celle de la négation composée : *ne* + morphème complémentaire. Il y a lieu ici de bien distinguer deux situations :

- soit le morphème complémentaire est porteur d'un signifié lexical, auquel cas sa présence n'est pas facultative ;
- soit le morphème complémentaire n'est pas porteur d'un signifié lexical (ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas de contenu), et sa présence, notamment en ancien français, n'est pas automatique. Dans l'histoire du français, on verra se développer cette présence sous les entités morphologiques que sont *mie*, *point*, *pas*, notamment, avec, *in fine*, le « triomphe » de *pas*. En ancien français, la négation simple (*ne* seul) prévaut très largement dans les contextes dits virtuels (interrogation, hypothèse, environnement modal de type subjonctif...) : ainsi en 1848 et 1851. En revanche, la situation de 1841 est un peu moins attendue : de fait, *ce n'est par moy* est une phrase de modalité assertive, hors contexte virtualisant.

5. Vocabulaire

Sorti

Participe passé du verbe *sortir*, cette forme était à interpréter dans sa coordination avec *destiné* (1843). Signification : « fixé (par le sort) ». Le verbe *sortir* vient du lat. *sortiri*, « tirer au sort », « fixer par les sorts ». A partir de là, prévaudront les idées de « décider », « choisir ».

Au-delà de l'étymologie, ce qui est intéressant est évidemment le passage à l'idée de « passer de l'intérieur vers l'extérieur ». Peut-être faut-il revenir à la formule « tirer au sort », qui repose sur une métaphore spatiale de l'extraction. Est-ce à partir de cette idée d'extraction que s'est construite l'idée de « sortir » (*exire*) ?

Indications bibliographiques

Voici quelques titres :

Dictionnaire du moyen français (DMF)

[à consulter en ligne, à partir de n'importe quel moteur de recherche. Chaque article est doté d'un lien avec le dictionnaire de Godefroy, celui de Tobler et de Lommatzsch, le *Trésor de la Langue française* et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*]

Buridant (C.), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES

Ducos (J.) et Soutet (O.), *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF

Guillot (R.), *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion

Martin (R.) et Wilmet (M.), *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI

Ménard (P.), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière

Moignet (G.), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck

Zink (G.), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF

Zink (G.), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE de FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Fabienne BOISSIERAS

Texte : Corneille, *Cinna*, Acte III, Scène 4.

Nous renvoyons à la présentation générale des épreuves de l'option A. Dans le cas présent, il s'agit de l'étude de deux mots pour lesquels généralement le candidat doit compter sur une méthode plus que sur un savoir figé⁸. L'exercice suppose une pratique régulière afin de déterminer assez vite

⁸ Nous rappelons l'existence d'ouvrages de référence. Parmi ceux-ci, *Introduction à la lexicologie*, Alice Lehmann et Françoise Martin-Berthet, Armand Colin, Paris, 2008.

ce qui dans le mot à étudier doit faire l'objet d'une analyse fouillée, sachant que les points par mot peuvent être fractionnés différemment selon les cas entre les 3 parties de l'étude. En effet, la description du mot suit l'ordre traditionnel : analyse morphologique, étude diachronique, étude synchronique. L'étude de la forme du mot part de l'observation. L'étude diachronique (de l'étymologie au français moderne) ne rivalise en rien avec un article de dictionnaire mais permet de décrire et de justifier si possible l'évolution sémantique du mot (si le mot ne présente pas d'écarts significatifs entre les usages il est inutile de s'y attarder). La langue classique doit cependant être suffisamment connue pour que le candidat soit sensible à des variations de sens fines. L'étude synchronique mobilise d'autres compétences : appuyé sur l'observation du co-texte, le sens du mot est donné et commenté en montrant l'implication du mot dans un réseau (de synonymes, d'antonymes, de tours co-référents...) ou au contraire le caractère insolite du mot dans le passage. La notion d'*idiolecte* (écriture propre à un auteur) peut être utile.

Lexicologie

Caresse v. 17

- Mot construit par dérivation progressive à partir d'une base adjectivale *cara* (cher) sur laquelle se place à droite le suffixe *-esse* (indicateur du genre féminin) latin *itiam* désignant la qualité. Suffixe très productif en français. Le substantif est au pluriel.
- Dans le texte, le mot renvoie au sens classique de démonstration d'affection, de civilité. Ces manifestations expriment des valeurs propres à la vie mondaine et participent au réglage en usage dans les manières de s'exprimer et d'agir en société. Dès le début du XVII^e siècle, le mot désigne des flatteries verbales, de fausses louanges. D'où la connotation négative qui s'ajoute au mot au pluriel lorsqu'on le trouve employé en certaines circonstances. En français moderne, le sens s'est spécialisé pour désigner un effleurement sensible plus spécifiquement de la main. Dans certains contextes, l'accent peut être mis sur la sensualité voire l'érotisme des contacts. En français moderne seul « flatteries » de sens voisin peut véhiculer un sens péjoratif.
- Dans la réplique d'Émilie, l'environnement sémantique du mot met au jour son caractère péjoratif (voir *inconstants*, *cèdent*, *crédule*) les sèmes de « caresses » d'Auguste rentrent strictement en opposition avec les sèmes du nom « bonté » l.14 employé par Cinna. Le mot au pluriel renvoie aux prétendues stratégies clandestines dénoncées par Émilie : *faveurs*, v. 16 ; *promesses* (v.16) à la rime qui sont autant de paroles trompeuses. La faiblesse de Cinna est soulignée par l'opposition lexicale (*feux/serments* v.16).

Jamais v. 21

- Adverbe temporel, mot composé par soudure (XIII^e siècle) des deux adverbes *ja* (déjà) + *mais* (au sens de *plus*). Concurrence en ancien français avec *ne ... onques*. L'adverbe participe à la formation de plusieurs expressions figées telle à *jamais*.
- Dès l'ancien français, le mot sert à marquer la négation dans le champ temporel (deuxième élément de la négation partielle exprimant une nullitude de temps) mais aussi en contexte virtualisant à indiquer une action à venir dans un sens positif. Il évoque alors une quantité indéterminée de temps avec orientation négativante (interrogation ou hypothèse). Cette valeur positive est marginale.
- Dans le texte, l'adverbe à cette valeur positive : *Mais je ne crois pas qu'ainsi jamais (un jour) je t'appartienne*.

Grammaire : auxiliaires et semi-auxiliaires dans le texte.

La définition des critères d'auxiliarité sont complexes. Seuls *Avoir* et *Être* sont considérés comme auxiliaires rentrant dans la composition verbale (formes composées /aspect accompli ou extensif). Une distinction est établie ainsi entre les auxiliaires et les semi-auxiliaires (liste fermée), semi-auxiliaires qui sont eux-mêmes distingués dans les grammaires. Si on sait que le verbe en emploi auxiliaire (qui régit un autre verbe à un mode non personnel) connaît une subduction sémantique (inflexion sémantique), il est plus difficile de trouver le sens subduit de certains semi-auxiliaires par rapport au verbe ordinaire. Pour exemple, « *oser* » v. 5 et v. 18 conserve son sémantisme de base. De même *pouvoir* v. 19 a d'abord un sens plein (*pouvant tout*) puis un sens subduit (*peut me donner*) de même *vouloir* au v.20. Les tests valables pour certains semi-auxiliaires sont refusés à d'autres. Cependant tous les semi-auxiliaires ajoutent bien des indications au verbe — l'infinitif est l'élément notionnel du syntagme verbal dont le semi-auxiliaire est l'élément formel — à partir desquelles on peut les discriminer et établir un classement.

Corpus

- v.4 *je vais vous déplaire*
 v.5 *je ne puis vous déplaire*
 v.5 *je n'ose parler*
 v.7 *je vais donc vous déplaire et vous m'allez hai*
 v.11 *que peut un digne objet attendre*
 v.18 *ton esprit ose s'imaginer*
 v.19 *Auguste pouvant tout, peut me donner*
 v.22 *Il peut faire trembler la terre*
 mettre un roi hors du trône et donner ses États
 rougir la terre
 Et changer à son gré l'ordre du monde
 v.26 *il faut vous obéir*
 v.27 *je veux le devoir*

1. Valeur aspectuelle du semi-auxiliaire « aller »

Le semi-auxiliaire permet de saisir le procès à différents stades de sa réalisation. Avec *aller* est évoqué un stade antérieur au début de la réalisation du procès. *Aller* (seulement au présent et à l'imparfait est en concurrence avec le futur) constitue ainsi une périphrase verbale qui en référence à une antériorité ajoute un aspect perspectif au procès. La perte de sens pour *aller* est nette.

2. Valeur modale

La construction *vouloir/pouvoir/falloir* + infinitif manifeste qu'une visée intercepte la réalisation du procès. Ces verbes précèdent la description du procès et le subordonnent syntaxiquement. Ces semi-auxiliaires sont dits puissanciers : « Ils signifient [...] des dispositions propres à l'action » (G. Moignet *Systématique de la langue française*, § 486).

Ces verbes se classent par chronologie de raison : d'abord *vouloir* puis *falloir* et enfin *pouvoir*.

- vouloir

Le semi-auxiliaire insiste sur une intention d'agir. « C'est un préalable, son intervention précoce dans la chronogénèse est virtualisante, elle devance toute circonstance »⁹

v. 27 *je veux le devoir* (* je veux que je le doive)

Le semi-auxiliaire récusé la transformation en subordonnée conjonctive pure.

- falloir

Le semi-auxiliaire renvoie le procès subordonné à *falloir* à un ordre supérieur (comme *devoir*).

v.26 *il faut vous obéir*

Le semi-auxiliaire autorise la transformation de l'auxilié (infinitif)

il le faut

il faut que je vous obéisse

C'est vous obéir qu'il faut

- pouvoir

La visée actualisante de *pouvoir* présuppose des circonstances intellectuellement appréciées.

v.11 [*l'ardeur*] *que peut un digne objet attendre*

v.19 *Auguste pouvant tout, peut me donner*

v.22 *Il peut faire trembler la terre*

mettre un roi hors du trône et donner ses États

rougir la terre

Et changer à son gré l'ordre du monde

3. Valeur factitive « faire »

v.22 *Il peut faire trembler la terre*

Le semi-auxiliaire permet d'ajouter un acteur (*la terre*) à la phrase : le sujet grammatical est la **cause** du procès à l'infinitif. La périphrase dite factitive introduit deux sujets logiques : l'un est sujet

⁹ Anna Jaubert, *La lecture pragmatique*, Hachette supérieur, Paris, 1982, p.100.

grammatical du verbe « *il peut faire / *il fait*), l'autre contrôleur de l'infinitif (*la terre / trembler*). La tradition considère que *faire* introduit une subordonnée infinitive.

4. Le semi-auxiliaire « oser »

Oser se construit comme les précédents directement avec l'infinitif mais n'est pas accessible à la subduction (sens ordinaire conservé).

v.5 *je n'ose parler*

v.18 *ton esprit ose s'imaginer*

Le verbe « oser » est un élément de modalisation.

Conclusion

Un certain nombre de verbes posés en amont du procès constituent par leur fonctionnement syntaxique et sémantique des semi-auxiliaires.

Le choix des semi-auxiliaires a partie liée avec les modalités logiques (aléthique, épistémique et déontique). Tous se prêtent à des interprétations nuancées en contexte et peuvent servir de levier à l'interprétation. On relira ainsi le vers 27 à la lumière de ces analyses :

Aussi n'est-ce qu'à vous que je veux le devoir.

3. Étude de style : l'écriture du conflit.

Avertissement

Face à un texte classique, il convient par précaution de distinguer, les écarts diachroniques, lesquels ressortissent à un état de la langue daté, et les faits de style. En stricte relation avec la problématique proposée, le travail préliminaire s'attache à recenser les marques susceptibles de traduire le conflit :

- Approche rhétorique
- enchaînement entre les discours, entre les phrases et les constituants
- ruptures tonales, choix lexicaux (réurrences, niveaux, registres...)
- figures macrostructurales (oppositions, amplifications) et figures microstructurales (métaphores, métonymies, synecdoques)
- versification (concordance ou discordance mètre/phrased, ruptures rythmiques, associations de mots à la rime...)

Introduction

Au fondement de l'argument dramatique de la pièce romaine de Corneille, dilemmes, paradoxes, mouvements contraires (le titre complet en témoigne *Cinna ou la clémence d'Auguste*) se réalisent à travers des formes langagières singulières¹⁰. Le dialogue, en tant que sous-genre, s'offre à l'évidence comme espace de conflictualité. Acte II, scène 4, sont mis une nouvelle fois en présence le héros *prodigué* Cinna et Émilie portés par des projets divergents¹¹. L'heure est à l'explication (v.3) face aux accusations de perfidie d'Émilie : la progression de l'échange suffit à traduire la tension interne qui innerve les paroles de chacun. Si un certain avantage quantitatif est du côté de Cinna, la partie cependant est menée par Émilie, *aimable inhumaine* v.905 toujours sous l'emprise de la vengeance. Il s'agit là d'une scène où comme l'écrit Scherrer « on voit pivoter l'action », pour le plus grand plaisir d'un public contemporain si attentif à la *dispositio* de l'intrigue.

Averti des valeurs et contre-valeurs de chaque personnage et des liens qui les unissent, le spectateur est en attente de résolutions. L'extrait introduit un troisième personnage absent *Auguste* (2 occurrences), obstacle extérieur aux sentiments partagés et source des conflits intérieurs de Cinna. Suspendue à l'éloquence des personnages, l'action dans l'échange à étudier, n'est que parole.

On s'appliquera à fonder l'approche rhétorique sur un réseau de correspondances lexicales, syntaxiques, prosodiques qui soutiennent avec énergie la cohérence de l'extrait. Il est proposé un plan détaillé.

I. De la réticence à l'affirmation de soi

¹⁰ Acte I, scène 1, v.18, *J'aime encor plus Cinna que je ne hais Auguste*/v. 21 *Oui, Cinna contre moi-même je m'irrite.*

¹¹ Voir Jacques Scherer *La dramaturgie classique en France*, Paris, A. G Nizet, 1986.

Le passage se compose de cinq interventions (3 pour Cinna/2 pour Emilie) disproportionnées et antithétiques qui exposent les divergences de points de vue des personnages.

Dans la première réplique, Cinna peine à prendre en charge le discours, empêché par une crainte vive (*trop sûr* v. 4) Si le pronom personnel de rang 1 sujet est récurrent (7 occurrences), c'est paradoxalement une impuissance à s'affirmer qui est signalée. Le recours à la forme négative (v. 3 / v. 4) et au conditionnel (v. 3) souligne, par la modalisation, la difficulté éprouvée.

La réplique d'Emilie (13 vers) couronnée de succès mobilise une parole offensive et définitive à laquelle Cinna ne peut que céder.

A. La régie de l'échange

1. Répétitions lexicales et confrontations énonciatives

L'entier du passage fonde sa cohésion sur l'important réseau de répétitions lexicales (anaphores fidèles, polyptotes (en particulier *voir*), dérivations lexicales) avec parfois des variations significatives qui de proche en proche attisent le conflit. *Déplaire* (v. 4) est repris par *gêner* (v. 6), *Auguste* (v. 14) par *tyran* (v. 16) ou *je vous aime* (v. 10)/*je t'appartiens* (v. 21). Le substantif *cœur* (v.11), dont on soulignera la valeur en langue classique, se retrouve dans le dernier vers de la tirade d'Emilie (avec une figure d'énallage, effet de mise à distance) associé non à Cinna mais de façon oblique à Auguste (*Mais le cœur d'Emilie est hors de son pouvoir*). Cinna a déserté ainsi comme objet de discours dans les propos d'Emilie.

Les deux répliques d'Emilie débutent par une injonction : strictement un impératif v. 6 *parle* et une construction impersonnelle à valeur d'ordre v. 14 *Il suffit*. Deux actes d'autorité contraires qui encadrent la réplique de Cinna. On retrouve l'impératif au v. 20.

Ainsi, il s'agit d'un vrai dialogue fondé sur des répliques initiatives et responsives qui soutiennent la tension interne de l'échange. L'alternance des pronoms de l'interlocution sature le texte parfois à proximité *Je t'entends* v.14/ *Tu me veux* v. 20...

2. Le matériel argumentatif

La parole ici a pour dessein de convaincre, et les enchaînements logiques prolifèrent (pour exemple *Mais je n'ose parler, et je ne puis me taire* v. 5 avec pause à la césure). Souvent en tête de vers, les connecteurs viennent exprimer les conflits internes des personnages : le *Mais* argumentatif trouve légitimement une place de choix dans un échange sous haute tension (*ainsi, mais, et, si et si* v. 10, *aussi* ...).

La mise en accusation d'Emilie mobilise une même rhétorique argumentative (voir plus loin).

Par ailleurs, dans l'ensemble du texte, la force de l'argumentation s'accroît chaque fois qu'il y a concordance entre mètre et phrase (v. 4/ v 12/ v. 15/16/17/v. 24 ...).

On peut relever diverses rimes sémantiques comme renfort d'autorité : *ardeur/cœur* v. 11 ; *pouvoir/devoir* v. 27 ; *pure/parjure* v. 29 (avec ici un rapport d'opposition).

B. Le retournement final

La dernière réplique de Cinna invalide les intentions qui ont été les siennes en amont. En réponse à l'accusation d'aveuglement et de trahison, Cinna confesse la puissance de l'amour et sa soumission aux projets de sa maîtresse. La syntaxe met en valeur ce changement (v. 27 phrase clivée), phrases attributives (avec ellipse v. 28) qui enferment la relation et confirment le personnage dans son identité. A l'initiale, v. 30, le verbe *obéir* brise toute velléité d'initiative. Le vers 27 fait écho au vers 20 et le v. 28 aux vers 15 et 16.

Le chiasme présent aux vers 29/ 30 conforte cette nouvelle donne dans le champ des alliances :

J'obéis sans réserve à tous **vos** sentiments
Et prends **vos** intérêts par delà **mes** serments.

II . Traits éthiques : contrastes et rapports de force

Dans l'ensemble du passage une forte opposition de tons révèle les points de vue divergents.

A. La parole d'Emilie : maîtrise et fureur

L'ascendant d'Emilie est rendu visible par divers procédés qui travaillent à asseoir une autorité. Nous l'avons vu l'impératif s'offre à elle comme une modalité possible du dire. De même que l'aposiopèse, toujours rupture expressive, v.14 suppose une place haute. Les insultes v.18 /v.21 rabaisent l'autre sans conteste.

Déclenchée par le Nom Propre *Auguste* (et la violence de l'implicite contenue dans le groupe nominal **cette bonté** en ouverture du v. 14), la charge contre Cinna peut se faire sans frein.

La violence des accusations (v. 15 à 18, v. 22 à v.25) est soutenue par la figure de l'énumération (rhétorique de l'excès). Par ailleurs, le tutoiement présent dès le v. 6 et qui s'impose d'un bout à l'autre, permet par itérations phoniques d'insister vivement sur la gravité des fautes (répétitions des déterminants possessifs *ton repentir/ tes yeux/ tes promesses / tes feux/ ton esprit...*). C'est l'emportement (v. 16) qui gouverne la parole lorsqu'est introduit le délocuté (*Auguste*) en tant qu'objet de haine. Les substituts sont nombreux pour le désigner et tous connotés négativement de même que toutes ses actions fantasmatiquement évoquées portent le sème de la violence (*trembler/ rougir/ mettre hors du trône...*).

Dans ce déluge de paroles hyperboliques, le personnage d'Émilie s'affirme toute puissante dans son identité : le « je » tient face à la trahison supposée et fait de la parole une arme puissante. On remarquera la présence forte de l'instance énonciative au v. 20 :

Tu **me** veux de sa main plutôt que de **la mienne** (le pronom possessif à la rime).

La réplique d'Émilie est aussi un espace ouvert au conflit entre le *vouloir* et le *pouvoir* (voir les nombreuses occurrences traitées en grammaire).

B. La parole de Cinna : Fragilité et pathétique

Les paroles de Cinna mettent l'accent sur leur caractère dangereux. D'abord soucieux d'exprimer à travers une syntaxe affective l'intensité de ses sentiments (v. 8 à v.11) convoquant alors le lexique de la passion (*cette passion* v. 9, *ardeur* v.10...). On repèrera la syntaxe complexe de la phrase exclamative (11). Par ailleurs, le haut degré est signifié par les déterminants (*toute l'ardeur* v.10, à *quel prix*, v.12, la flexion de préférence au pluriel), par l'adverbe intensif (v. 4 *trop sûr*). Les substantifs sont bien souvent porteurs des sèmes de l'intensité extrême de même que certains verbes (*je vous aime*, v.8 avec coupe sur l'apostrophe. *haïr* v.7 ; *foudroie* v. 8). Toutes ces formes langagières participent à évoquer un monde de sentiments absolus et de conduites exemplaires. La prégnance du pronom de rang 5 « vous » inscrit (v. 13) dans une structure attributive (attribut de l'objet) :

Mais en me rendant heureux vous me rendez infâme

installe Cinna en position de retrait. De plus, c'est comme sous l'injonction d'Emilie que Cinna peut parler (*je vais donc vous déplaire...* v. 7). Précaution oratoire de celui qui sait la partie risquée.

La réplique finale est un renoncement et une adhésion à l'autre (théâtre de la passion) : cependant en introduisant des éléments positifs (*foi pure/ pitié*) et une fidélité à soi, elle rend le personnage sensible de Cinna, plus ambigu et susceptible de toucher le spectateur.

Conclusion

Rhétoricien redoutable en d'autres situations, Cinna rend ici les armes face à une amante fermée à tous ses arguments. Echec donc d'une argumentation qui à ce moment de la pièce laisse ouvert le dénouement.

L'examen exhaustif du texte mettrait au jour d'autres maillages et connexions subtiles qui ont trait autant à la *dispositio* qu'à l'*élocutio*. Le texte dramatique privé de tous les éléments paraverbaux que seule la représentation peut rendre au fond n'est qu'une proposition de sens toujours incomplète et circonstanciée¹².

LEXICOLOGIE

APOTHÉLOZ Denis, *La construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 2002.

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Seuil, 1995.

¹² Anne Ubersfeld, *Lire le théâtre*, I, II, « l'école du spectateur », III, « Le dialogue de théâtre », Belin, 1996.

- CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Lille, PUL, 1991.
 LEHMANN Alice et MARTIN-BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, Dunod, 1998.
 MORTUREUX Marie-Françoise, *La lexicologie en Langue et discours*, Paris, A. Colin, (1997) 2004.
 PICOCHÉ Jacqueline, *Précis de lexicologie française*, Paris Nathan, "Que sais-je ?", 1990.
 SANCIER- CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVIIe siècle*, Paris, Nathan, col., 128, 1993.

GRAMMAIRE

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
 CALAS Frédéric et GARAGNON Anne-Marie, *La phrase complexe*, Paris, Hachette, coll. « Ancrages », 2002.
 DENIS Delphine, SANCIER Anne, *Grammaire du français*, Paris, Le livre de Poche, 1994, Les usuels de poche.
 FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris, 1998.
 LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase*, Paris, Hachette, 1993.
 MOIGNET Gérard, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.
 RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, "Que sais-je ?", 1994.
 SOUTET Olivier, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, "Que sais-je ?"
 TESNIERE Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, (1959), 1982.
 WILMET Marc, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette, 1993.

STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE

- CALAS Frédéric, CHARBONNEAU Dominique, *Méthode du commentaire stylistique*, Nathan, coll. Fac, 2000.
 DE BOISSIEU Jean-Louis, GARAGNON Anne-Marie, *Commentaires stylistiques*, Paris, Sedes, 1987.
 FROMILHAGUE Catherine, *Les Figures de style*, Paris, Nathan, col., 128, 1995.
 FROMILHAGUE Catherine, SANCIER Anne, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Bordas, 1991.
 — , *Analyses stylistiques, Formes et genres*, Dunod, 1999.
 JAUBERT Anna, *La lecture Pragmatique*, Paris, Hachette supérieur, 1990.
 GARDES-TAMINE, *La stylistique*, Tome III, Cursus, A .Colin, 1992.
 HAMON Philippe, *L'Ironie littéraire, Essai sur les formes de l'écriture oblique*, Paris, Hachette, 1996.
 STOLZ Claire, *Initiation à la stylistique*, Ellipses, 1999.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE.

Établi par M^{me} Karine DESCOINGS avec la participation de M. Alain BLANC

Cette année, la version latine était extraite des *La guerre de Jugurtha* de Salluste (XIV, 18-XV, 3). Elle était un peu plus longue qu'à l'ordinaire mais demeurait de difficulté raisonnable. Sur les vingt-six copies corrigées, quatre étaient inachevées. Parmi ces quatre copies, deux étaient l'œuvre de candidats qui, visiblement, n'avaient quasiment jamais fait de latin ; un candidat a même perdu du temps à recopier le texte latin sur sa copie, ce qui n'est évidemment d'aucune utilité. Rappelons, à propos des copies inachevées, que les pénalités appliquées sont maximales, puisque nous considérons que le candidat aurait fait les fautes les plus graves répertoriées dans les autres copies. Il convient donc de bien gérer le temps de l'épreuve, de manière à terminer la traduction de la version proposée.

Le texte proposé était la fin du discours adressé par Adherbal aux sénateurs romains en 112 avant J.-C. Il y demandait le soutien de Rome contre son cousin et frère adoptif Jugurtha. En effet, Jugurtha, neveu illégitime du roi Micipsa, lui-même père d'Adherbal et de Hiempsal, avait été remarqué par Scipion Emilien quand il avait combattu dans les troupes auxiliaires de Rome lors du siège de Numance. Sous la pression des Romains, vraisemblablement, Micipsa adopta son neveu Jugurtha. Après la mort du roi numide, trois ans plus tard, en 118, le royaume fut donc partagé entre ses trois héritiers. Refusant ce partage, Jugurtha fit assassiner le plus jeune des deux frères, Hiempsal, tandis que l'aîné, Adherbal, vaincu à la guerre, s'enfuit à Rome demander l'aide du sénat et la condamnation de Jugurtha en 117 ou 116. Après le discours dont la version proposée constituait un

extrait, le sénat se contenta de procéder à un nouveau partage du royaume entre les deux cousins. La guerre entre les deux héritiers se poursuivant, Jugurtha fit assassiner Adherbal après le siège de Cirta, en 112. Il fit également passer par les armes un certain nombre de citoyens romains, ce qui poussa le sénat à réagir et à lui déclarer la guerre. Jugurtha en sortit vaincu ; il fut tué à la fin du triomphe de Marius en 104. Il n'était pas nécessaire, cependant, que les candidats connaissent tous les détails de cette histoire. Les personnages cités dans le texte, dont les relations étaient explicitées par le Gaffiot, et le titre proposé pour la version donnaient les indications nécessaires à sa compréhension. À ce propos, nous nous permettons de rappeler que les noms propres se déclinent en latin, mais pas en français : ainsi Hiempsal ne pouvait devenir « Hiempsalis » et Adherbal encore moins se transformer en « Hannibal ».

Avant d'entrer dans l'analyse détaillée des erreurs, nous rappelons qu'il nous paraît légitime d'exiger de futurs enseignants de lettres qu'ils nous rendent un texte rédigé dans un français correct, tant du point de vue syntaxique qu'orthographique. Par conséquent, les fautes de français, ainsi que les tournures lourdes ou maladroites, ont été sanctionnées.

Le jury a corrigé cette année vingt-six copies, de niveaux très hétérogènes, ce qui a permis d'étagier les notes. Nous indiquons ici les notes attribuées. 0,5 : deux copies ; 1,5 : une copie ; 2,5 : une copie ; 3 : 2 copies ; 3,5 : une copie ; 5 : une copie ; 7 : une copie ; 7,5 : une copie ; 8 : une copie ; 9 : trois copies ; 9,5 : deux copies ; 10 : deux copies ; 10,5 : une copie ; 11 : une copie ; 11,5 : une copie ; 13,5 : une copie ; 14 : une copie ; 14,5 : deux copies ; 16,5 : une copie. La moyenne s'établit donc à 8,23.

Nous proposerons une traduction intégrale du passage à la fin du rapport mais nous avons jugé bon, auparavant, de revenir sur les principales difficultés du texte.

Ligne 1. Le premier écueil rencontré par les candidats était celui du sens qu'il fallait donner au verbe *instituit*, souvent mal traduit : il fallait à la fois prendre en compte les liens de parenté entre les personnages (Massinissa était le grand-père des trois princes) ainsi que le sens de la proposition subordonnée introduite par ce verbe, qui elle-même a été souvent mal analysée. Il fallait ainsi écarter les sens « disposer », « établir » ou même « ordonner », qui ne convenaient pas vraiment à la relation d'un grand-père avec ses petits-fils, et parcourir l'article du Gaffiot jusqu'à son terme pour trouver le sens de « former », « façonner ». Le meilleur sens était celui d'« éduquer », « élever ». Quant à la subordonnée, annoncée par le corrélatif *ita* et introduite par la conjonction de subordination négative *ne*, il fallait bien y voir une consécutive et non une finale ou une hypothétique, ce qui impliquait d'éviter de traduire le corrélatif par « ainsi » et la conjonction de subordination par « pour que... ne... pas » ou même par « à la condition que ». La négation de la consécutive par *ne* plutôt que par *ut non*, pour exprimer plus nettement une intention, est mentionnée dans la *Syntaxe Latine* d'A. Ernout et F. Thomas au paragraphe 343, en haut de la page 345. Le *quem* qui suivait le *ne* n'était évidemment pas un pronom relatif mais une aphérèse traditionnelle pour *aliquem* et devait être traduit, après la négation, par « personne ».

Ligne 2. *societates* et *foedera* étant coordonnés, ils devaient avoir des sens assez voisins ; *societates* ne signifiait donc ni « société » ni « association » (ni même « allié », acception de l'adjectif *socius*) et *foedera* ne pouvait pas signifier non plus « arrangement » ou « contrat ». Les acceptions de ces deux termes étaient politiques et non pas commerciales. Enfin, le latin réalisant couramment l'accord de l'adjectif avec le nom le plus proche, l'adjectif *nova* qualifiait les deux noms.

Lignes 2-4. de *abunde* jusqu'à *nobis esse*, le passage était au style indirect libre, comme le signalaient les infinitifs *fore* et *esse* : Adherbal citait ici les propos de son grand-père. L'infinitif futur *fore* se traduit en français par un conditionnel exprimant le futur dans le passé puisque le verbe introducteur *instituit* est au passé. L'adverbe *abunde*, comme sa place l'indiquait, modifiait le sens de l'adjectif *magna* et non pas celui de la totalité de la phrase. L'infinitif présent *esse*, précédé d'un adjectif verbal *occidendum* attribué à valeur d'obligation, dans un système hypothétique dont la principale exprimait le potentiel, devait être lui aussi traduit par un conditionnel, ce dernier exprimant le potentiel après un verbe introducteur au passé. Le système hypothétique *si huic imperio.... occidendum nobis esse* a généralement été mal compris. *Huic imperio*, au datif, désignait l'« empire romain » ; même si, en -117, Rome est encore une république, l'étendue des territoires qu'elle contrôle en fait un empire, au sens géographique du terme. La tournure comportant un adjectif verbal d'obligation, dont l'agent était au datif, *nobis*, a suscité des contresens, comme l'adverbe *una*, « en même temps », « ensemble » que les candidats auraient pourtant dû connaître.

Lignes 4-5. Après avoir rappelé les propos de son grand-père, Adherbal en revenait à la situation présente, comme l'indiquait le retour au présent d'énonciation *estis, sunt* et *licet*. Le groupe *virtute ac dis uolentibus* constituait un complément circonstanciel de moyen ; néanmoins il était maladroit de traduire ce groupe en l'introduisant par la préposition « par » ; « grâce à » convenait mieux. *Virtute* ne signifiait pas « vertu » ici, mais plutôt « valeur », puisqu'il s'agissait de saluer le courage militaire des soldats et non d'exceptionnelles qualités morales. Certains candidats ne connaissaient visiblement pas le sens de l'adjectif *secundus, a, um*, « propice, favorable. Cet adjectif, comme *oboedientia*, était attribut du sujet *omnia*. Dans la dernière proposition de la phrase, la tournure *quo* + comparatif a globalement été bien analysée. En revanche, il fallait veiller en français à éclaircir l'ambiguïté de la tournure *sociorum iniurias*, dans laquelle le génitif *sociorum* était objectif, « les injustices subies par vos alliés ». Une traduction en français par « de » en faisait un génitif subjectif et créait un faux-sens. Ce problème s'est posé à plusieurs reprises dans la traduction.

Ligne 6. *Tantum* signifiait ici « seulement » et non « tant ». La traduction de l'expression *privata amicitia* par « amitié particulière » était peu compréhensible en français. Plusieurs copies ont traduit *quos* (pour *aliquos*) par « les » sans qu'on voie à qui renvoyait ce pronom anaphorique. L'expression *parum cognita* était plus difficile à comprendre : pour qualifier une amitié, l'expression signifiait que cette relation n'avait pas été suffisamment approfondie, creusée.

Lignes 7-8. Le verbe *audio*, employé ici avec une proposition infinitive, signifiait « entendre dire », « apprendre » et le relatif de liaison *quos* (pour *enim* ou *nam eos*), sujet de la proposition infinitive introduite par *audio* et donc des verbes *niti, ambire, fatigare*, ne pouvait donc donner lieu à des traductions du type « je les entends » ou « je les entends dire », mais devait être traduit par « j'entends dire que ceux-ci ... ». Il était possible de transformer le verbe introducteur *audio* en incise, du type « me dit-on », « je l'entends dire ». Les trois infinitifs *niti, ambire* et *fatigare* étaient coordonnés et ont souvent donné lieu à des faux-sens car les efforts de traduction ont été minimes : les sénateurs qui soutenaient Jugurtha ne se contentaient pas d'« entourer » leurs collègues ni même de les « fatiguer ». Il faut veiller à adapter les traductions au contexte et ne pas choisir uniquement le premier sens de l'article du Gaffiot. Le *ne* introduisait ici une proposition subordonnée circonstancielle finale et transformait le pronom *aliquid* en *quid*. L'ablatif absolu *incognita causa* avait un sens judiciaire, « sans avoir pris connaissance de sa cause ».

Lignes 8-9. Les infinitifs *ingere* et *simulare* n'étaient pas des infinitifs de narration mais des infinitifs signalant, dans un contexte de discours (*ambire, fatigare*), le passage au style indirect libre : Adherbal imagine les propos qu'ont tenu les partisans de Jugurtha aux autres sénateurs. Il fallait donc ajouter un verbe introducteur de discours ou une incise en français. L'emploi du subjonctif parfait *licuerit* après le *cui* s'explique à la fois par le style indirect et par l'adjonction d'une nuance circonstancielle causale et concessive dans la relative.

Lignes 9-11. L'expression du souhait en latin n'est pas toujours bien maîtrisée par les candidats : tantôt ceux-ci confondent le sens de *utinam* + subjonctif présent, qui exprime un souhait (c'était le cas dans notre texte) et de *utinam* + subjonctif imparfait, qui exprime un regret dans le présent, tantôt ils oublient la concordance nécessaire des modes après l'expression du souhait en français, tantôt ils coordonnent mal les deux souhaits. Par ailleurs, traduire le démonstratif *has* dans l'expression *has miserias* exigeait qu'on rappelât son lien avec la première personne en latin, « ces malheurs qui m'accablent » ou « les malheurs qui sont les miens ». La deuxième occurrence du verbe *simulare* devait être évidemment traduite en employant le même terme en français que pour la précédente, puisqu'il s'agissait pour Adherbal de réfuter les accusations des partisans de Jugurtha. Enfin, les traductions de *eadem haec* ou *rerum humanarum* par le substantif français « choses » sont généralement imprécises et peu élégantes.

Lignes 11-13. Le *ne ille... reddat* a déconcerté la plupart des candidats ; ils constataient que la phrase ne pouvait être négative (même si beaucoup se sont acharnés, contre toute logique, à lui donner un sens négatif) mais ils ne pouvaient comprendre quel sens prenait ici le *ne*. Il ne s'agissait en fait pas du *ne* le plus courant, l'adverbe ou la conjonction de subordination de négation, mais d'un adverbe d'affirmation signifiant « assurément » (c'est même le premier *ne* recensé par le Gaffiot). Rappelons à ce propos aux candidats qu'il est bon de connaître à l'avance un certain nombre de formes homonymes qui peuvent se révéler de véritables embûches quand on les rencontre dans un texte et qu'on n'a pas l'idée d'aller les vérifier dans le dictionnaire (comme la forme *uenire*, infinitif de

uenio et de *ueneo*). Le subjonctif présent du verbe *reddat* exprimait alors le potentiel. La construction de la proposition *ille... reddat*, très équilibrée, a rarement été correctement comprise. Après les deux adjectifs de la relative *qui... est*, qui évoquaient le caractère réel de Jugurtha, la proposition indépendante au potentiel formulait les espoirs d'Adherbal, contraires à la situation présente, et proposait donc un troisième adjectif, plus exactement ici un participe parfait, s'opposant aux deux premiers (*ferox*, *praeclarus* s'opposent en effet à *excruciatu*), ayant comme les deux précédents un complément à l'ablatif *omnibus malis* servant d'agent. Le substantif *impietatis*, en revanche, ne pouvait être rapproché du groupe nominal *omnibus malis* : il était sur le même plan que les autres groupes nominaux au génitif de la phrase, *necis* et *mearumque miserarium*, puisque tous trois étaient les compléments du nom du groupe nominal *grauis poenas*. On observait donc un enchaînement de deux groupes ternaires (*ferox*, *praeclarus*, *excruciatu*, caractérisant Jugurtha puis *impietatis*, *necis*, *miseriarum* constituant les chefs d'accusation justifiant les *grauis poenas* qu'espère Adherbal). Le groupe prépositionnel *in parentem nostrum* était au singulier et désignait le père d'Adherbal et de Jugurtha, Micipsa envers lequel il se révélait un fils adoptif bien peu reconnaissant, et non les parents en général.

Lignes 13-15. La concessive *quamquam* et la relative *unde...deciuit* ont donné lieu à de nombreux contresens. L'adjectif *inmaturu* était épithète liée de *tibi* et exprimait la mort précoce de Hiempsal, assassiné par Jugurtha. *Unde* était ici un adverbe relatif en substitution de *a quo*, complément d'agent de *erepta est* : « quoique la vie t'ait été arrachée trop tôt et par la personne qui aurait dû le moins du monde s'y employer ». Enfin, *casum tuum* signifiait ici « ton sort », « ton malheur ».

Lignes 15-16. La phrase a donné lieu à quelques contresens sur *cum anima simul*, « en même temps que la vie » et des faux-sens sur l'acception du verbe *amisisti*. Les traductions par « laisser », « abandonner », « quitter » étaient ambiguës et ne rendaient pas suffisamment l'idée que Hiempsal avait été la malheureuse victime d'un meurtre.

Lignes 16-19. La construction de l'interrogative indirecte double *tuasne iniurias persequar... an regno consulam* dépendant de l'adjectif *incertus* n'a pas toujours été correctement vue ni traduite. Le groupe nominal *tuas iniurias* a souvent été mal traduit, comme le groupe nominal *sociorum iniurias* dans le premier paragraphe : il fallait préciser la traduction en écrivant « les injustices dont tu as été victime ». Le groupe *ipse auxilli egens* avait une valeur concessive, « alors que je suis moi-même privé de soutien ». Le groupe *regno consulam* signifiait « veiller sur mon trône » plutôt que sur le royaume en général, c'est-à-dire qu'il s'agissait pour Adherbal de se défendre contre celui qu'il voyait comme un usurpateur. Enfin, malgré la proximité entre *regno* et *cuius*, l'antécédent du pronom relatif était bien le « je » du locuteur, repris dans cette phrase par les pronoms personnels ou emphatiques *ego* et *ipse*, puisqu'on peut difficilement décider de la vie et de la mort (*uitae necisque potestas*) d'un trône ! L'adjectif *alienis*, « d'étrangers », « d'autrui » désignait évidemment les Romains qu'Adherbal appelait à son secours.

Lignes 18-21. La phrase *utinam... concessissem* a été extrêmement mal comprise. Nous en reconstituons donc l'analyse. Elle exprimait deux regrets (emploi du subjonctif imparfait après *utinam*) coordonnés, l'un formulé de manière affirmative, *utinam ... esset*, le second formulé de manière négative, *neu ... uiderer*. Dans le premier, l'infinitif présent du verbe déponent *emori* était le sujet du verbe *esset*, tandis que le groupe nominal *honestus exitus* était son attribut et *fortunis meis* un datif rattaché à cet attribut, « une issue honorable aux malheurs qui me frappent ». Dans le second, le participe parfait devenu adjectif *contemptus*, « méprisable », « digne de mépris » était attribut du sujet « je » du verbe *uiderer* tandis que *iure* était un adverbe signifiant « à bon droit », « légitimement ». Dans l'hypothétique qui suivait, *defessus* était épithète liée du sujet « je » du verbe *concessissem*, *malis* était l'agent de ce participe, tandis qu'*iniuriae* n'était pas un génitif complément du substantif *malis*, mais le complément au datif du verbe *concessissem*.

Lignes 21-22. L'adverbe *nunc* pouvait être traduit par « à présent », mais après une hypothétique et l'expression de regrets, son sens le plus logique était « en réalité ». Certains candidats n'ont pas perçu le parallélisme pourtant assez net entre *neque uiuere lubet* et *neque mori licet*, qui résumait le dilemme auquel était confronté Adherbal.

Lignes 22-24. Le début de ce troisième paragraphe n'offrait guère de difficultés non plus, si ce n'est la traduction de *per* qui a été souvent maladroite, voire fautive. Dans la suite de ce paragraphe, certains candidats ont mal interprété le sens de l'adverbe *obuiam*, « au devant de », qui ici signifiait « pour

l'affronter ». Le groupe *nolite pati* a également donné lieu à de nombreuses erreurs : au lieu de traduire « ne souffrez pas », plusieurs candidats ont traduit « n'acceptez pas que souffre », ce qui est grammaticalement incorrect, *nolite* servant ici simplement à exprimer la défense à la deuxième personne du pluriel. Certains candidats confondent encore le déterminant possessif (votre) et le pronom possessif (le vôtre), plaçant aléatoirement l'accent circonflexe sur le o, ce qui est peu admissible de la part d'agrégatifs de grammaire. Seule la dernière partie de la phrase demandait qu'on réfléchisse à l'interprétation du texte, puisque les deux substantifs coordonnés *scelus et sanguinem*, qui avaient pour complément du nom le même génitif *familiae nostrae* renvoyaient en fait aux deux camps, donnant au génitif deux valeurs différentes. Il s'agissait en effet du crime (*scelus*) subi par la famille d'Adherbal, mais également commis par un membre adopté par cette famille, Jugurtha, ainsi que du sang (*sanguinem*) que la famille avait versé (Hiempsal a été tué) et fait verser (c'est Jugurtha qui l'a fait couler). Le génitif *familiae nostrae* est donc à la fois génitif et subjectif. Salluste cherche à montrer la dimension proprement fratricide du crime de Jugurtha et donc son caractère plus scandaleux et dangereux pour le royaume de Numidie, corrompu par le crime comme un corps blessé le serait par son sang infecté.

Lignes 25-26. L'unique difficulté de la première proposition du dernier paragraphe était constituée par le groupe *largitione magis quam causa freti*. L'adjectif *freti*, épithète détachée de *legati*, avait deux compléments à l'ablatif *largitione* et *causa*, comparés par la structure en *magis quam*. *Causa* devait ici être glosé par « la justesse de leur cause ».

Lignes 26-29. Ce passage était de nouveau au style indirect, commandé par l'expression initiale *paucis respondent*. Cependant, bien que le verbe *respondent* fût au présent, les verbes des propositions subordonnées au subjonctif nous indiquaient une concordance au passé. En effet, après un présent historique, les auteurs latins peuvent indifféremment proposer une concordance au présent ou au passé, y compris dans la même phrase (*Syntaxe latine*, p. 408-409). Les candidats étaient libres de choisir de garder le présent historique du verbe introducteur ou de le transformer en passé simple mais ils devaient ensuite opérer un choix de concordance et s'y tenir. L'adverbe *ultra* ne signifiait pas « au-delà » ou « plus loin » mais « sans être provoqué », « en prenant l'offensive ». Le *quod* après le verbe *queror* n'était pas causal mais simplement complétif. Enfin, l'expression *alium ac* était visiblement inconnue d'un certain nombre de candidats et a donné lieu à de nombreux contresens : elle signifiait « autre qu'ils [les sénateurs] l'avaient connu », « différent de celui qu'ils avaient connu » ; le génitif *Numantiae* était en fait un locatif, « à Numance » (cf les précisions historiques données dans l'introduction de ce rapport).

Lignes 29-30. Le pronom *utrique* ne pouvait être traduit par « l'un et l'autre » puisque le texte mentionne Adherbal d'un côté, les légats de Jugurtha, de l'autre ; il fallait donc traduire cette expression par « les deux camps », « les deux partis ».

Lignes 30-33. Le passage était à l'infinitif de narration, qui a généralement été bien compris. Des faux-sens ont été commis sur *gratia*, qui pouvait être traduit par « faveur » dans l'expression *gratia deprauata*, mais pas dans l'expression *gratia, uoce...* où Salluste évoquait plutôt le « crédit » de certains sénateurs. De même *uoce*, traduit par « voix » était assez imprécis. Il s'agissait plutôt de discours tenus que de cris poussés dans le sénat. La fin de la phrase a donné lieu à un contresens dans la plupart des copies. Le déterminant possessif *sua* ne pouvait en effet déterminer *flagitio*, puisque ce terme est neutre, et non féminin. Il déterminait en fait le substantif *gloria*. Le substantif *flagitio*, comme *scelere*, se rapportait à la conduite de Jugurtha.

Lignes 34-35. Dans cette dernière phrase, les erreurs ont concerné le complément du comparatif *diuitiis carius*, « plus chers que les richesses », ainsi que le sens de *uindicandam*, « venger ».

Traduction.

Enfin, Massinissa nous a élevés, Pères Conscrits, de telle sorte que nous n'entretenions nulle amitié, si ce n'est avec le peuple romain et que nous n'acceptions ni alliances ni traités nouveaux ; nous trouverions des secours bien assez grands dans votre amitié ; si la chance venait à tourner pour votre empire, il faudrait vous suivre dans la mort. Grâce à votre valeur et au bon vouloir des dieux, vous êtes puissants et prospères ; tout vous sourit et vous obéit : il vous est donc d'autant plus aisément loisible de remédier aux injustices dont sont victimes vos alliés.

Je ne crains qu'une seule chose : que certains ne soient égarés par les relations personnelles d'amitié, restées superficielles, qui les unissent à Jugurtha. En effet, ce sont eux, je l'entends dire moi-même, qui mettent tout leur pouvoir dans la balance, qui circonviennent, qui harcèlent chacun d'entre vous pour que vous vous absteniez de toute décision, en l'absence de celui-ci et sans avoir pris connaissance de sa cause ; selon eux, c'est moi qui fabule et qui simule un exil, alors qu'il m'était permis de rester dans le royaume. Or cet individu, puissè-je le voir, lui dont le forfait impie m'a jeté dans les souffrances qui sont les miennes, simuler les mêmes épreuves ; puissent aussi, un jour, vos cœurs et ceux des dieux immortels se soucier des affaires humaines : assurément cet individu, aujourd'hui enhardi et devenu célèbre par ses crimes, serait tourmenté par mille maux et subirait le lourd châtement de son manque de respect envers notre père, du meurtre de mon frère et des misères qu'il me fait endurer. Actuellement, frère si cher à mon cœur, quoique la vie t'ait été arrachée bien avant le temps et par la dernière personne qui aurait dû le faire, il faut pourtant, selon moi, te réjouir de ton malheur plutôt que de t'en affliger. En effet, ce n'est pas un royaume, mais la condition de fugitif, d'exilé, d'indigent et tous les tourments qui m'accablent que tu as perdus en même temps que la vie. Moi, en revanche, infortuné, précipité du royaume de mon père dans de si grands malheurs, j'offre le spectacle des vicissitudes humaines, puisque j'ignore ce que je dois faire, si je dois venger les injustices commises à ton encontre, quand je suis moi-même privé de secours ou si je dois veiller sur mon trône, alors que c'est du pouvoir d'autrui que dépend l'éventualité de ma vie et de ma mort. Plût aux dieux que la mort pût constituer une issue honorable aux malheurs qui me frappent, que je ne parusse pas mériter à bon droit qu'on me méprisât, pour le cas où, harassé par mes maux, j'aurais cédé devant l'injustice ! En réalité je n'ai nul goût à la vie ni possibilité de mourir sans infamie.

Pères Conscrits, je vous en conjure, en votre nom, en celui de vos enfants et de vos pères, au nom de la majesté du peuple romain, venez à mon secours, infortuné que je suis, barrez la route à l'injustice, ne souffrez pas que le royaume de Numidie, qui est le vôtre, se corrompe dans le crime et le sang répandu par notre famille. »

Après que le roi eut fini de parler, les envoyés de Jugurtha, confiants dans leurs largesses plus que dans la justesse de leur cause, firent une réponse brève : Hiempsal avait été tué par les Numides, par suite de sa cruauté, alors qu'Adherbal déclenchait la guerre de son propre mouvement, après avoir été vaincu, il se plaignait de ce qu'il n'avait pu commettre d'injustice ; Jugurtha demandait aux sénateurs de ne pas le croire différent de celui qu'ils avaient connu à Numance et de ne pas préférer à ce qu'il avait accompli les paroles d'un ennemi personnel. Ensuite, les deux camps sortent de la curie. Aussitôt on consulte le sénat. Les partisans des envoyés, puis une grande partie du sénat, corrompue par des faveurs, tenaient les propos d'Adherbal pour négligeables et portaient aux nues, au contraire, la valeur de Jugurtha ; ils usaient de leur crédit, de leur parole et enfin de tous les moyens possibles pour défendre le crime et l'ignominie d'un autre comme s'il s'agissait de défendre leur propre gloire. Mais quelques-uns, en revanche, auxquels le bien et le juste tenaient plus à cœur que les richesses, pensaient qu'il fallait secourir Adherbal et tirer une sévère vengeance de la mort de Hiempsal.

4. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'EXPLICATION FRANÇAISE SUR TEXTE AU PROGRAMME

Établi par MM. Jean-Marc CIVARDI et Louis PICARD

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage de l'une des œuvres au programme. Il prépare durant deux heures un exposé d'une durée de trente minutes. À l'issue de ce dernier, le jury s'entretient avec le candidat de manière à lui permettre de nuancer, préciser, corriger ou à l'inverse prolonger son travail sur le texte. Les questions de grammaire française qui terminent l'entretien (et qui font l'objet d'un rapport séparé) sont elles aussi appelées par le texte et par la prestation du candidat.

La durée de l'entretien est de quinze minutes (dont cinq spécifiquement réservées aux questions de grammaire française).

Résultats

La moyenne générale est de 09/20. Les notes s'étagent de 05/20 à 16/20.

Ces notes sanctionnent l'intégralité d'une épreuve (explication de texte, questions de grammaire) dont le jury tient une fois de plus à rappeler l'unité.

Sujets tirés par les candidats (la pagination renvoie aux éditions au programme)

- La Boétie, *De la servitude volontaire ou contr'un*, depuis « Mais o bon dieu » jusqu'à « est ce lascheté ? », p. 80-82.
- La Boétie, *De la servitude volontaire ou contr'un*, depuis « Mais maintenant je viens » jusqu'à « des loix et de la peine », p. 117-118.
- Corneille, *Polyeucte*, II, 2, v. 497-532, p. 74-75.
- Corneille, *Polyeucte*, IV, 3, v. 1257-1290, p. 115-116.
- Corneille, *Cinna*, I, 4, v. 323-354, p. 55-56.
- Corneille, *Cinna*, III, 3, v. 875-905, p. 83-84.
- Marivaux, *La Vie de Marianne*, depuis « Tenez, Marianne » jusqu'à « arrêtez-vous », p. 102-103.
- Marivaux, *La Vie de Marianne*, depuis « On me releva pourtant » jusqu'à « en pareil cas », p. 123-124.
- Marivaux, *La Vie de Marianne*, depuis « Voici encore un effet » jusqu'à « était philosophe aussi », p. 292-293.
- Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*, IX, « Le Mauvais vitrier », depuis « La première personne » jusqu'à « l'infini de la jouissance ? », p. 81-82.
- Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*, XII, « Les Foules », p. 90-92.
- Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*, XIX, « Le Joujou du pauvre », p. 112-113.
- Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*, XXXVI, « Le Désir de peindre », p. 175-176.
- Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*, depuis « Il serait facile de construire » jusqu'à « mes actes me formaient », p. 65-66.
- Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*, depuis « Quelques hommes avant moi » jusqu'à « va-et-vient du jardinier », p. 138-139.
- Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*, depuis « Mon mausolée » jusqu'à « les yeux ouverts... », p. 315-316.

Comme d'habitude, le jury ne cherche absolument pas à dérouter les candidats. Les textes retenus sont parfois connus, présents dans de nombreux manuels ou anthologies, d'autres moins, l'important étant leur cohérence, leur intérêt, leur richesse d'interprétation en vue de l'explication. Une bonne question à se poser pour tout candidat : pourquoi cet extrait a-t-il été choisi ? Ce peut être un moyen d'étayer son introduction ou sa conclusion. Il est évident que, pour la notation, le jury tient compte de la difficulté relative, de la rareté parfois, d'une œuvre par rapport aux autres du programme, la contrepartie étant que les méconnaissances, en particulier pour l'histoire littéraire, portant sur des ouvrages ou des auteurs très pratiqués sont évidemment préjudiciables au candidat.

Remarques et conseils

L'exercice est le plus souvent bien maîtrisé par les candidats, au moins sur le plan formel. Le jury a cependant entendu des prestations qui témoignaient d'une difficulté à bien exploiter le temps de préparation comme celui de passage (fin du texte survolée ou conclusion bâclée) et il a été à plusieurs reprises nécessaire d'indiquer au candidat qu'il ne lui restait plus que cinq minutes de parole.

L'introduction a pour but de poser tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension du texte qui va être expliqué. Il faut donc situer le passage, au moins à l'échelle de l'œuvre. Si le jury n'attend en aucun cas de longs développements généraux qui vaudraient pour eux-mêmes, il peut être parfois utile de faire appel à quelques considérations historiques, génériques ou théoriques.

Nous devons encore insister cette année sur la lecture : elle est bien souvent trop plate, terne, monotone. Il ne s'agit pas d'un examen d'entrée dans un conservatoire d'art dramatique, mais on peut attendre des candidats qu'un extrait de théâtre ne soit pas lu comme une description de roman par exemple. Il est dommageable de constater aussi des erreurs, des liaisons simples qui manquent, des « e » muets qui ne sont pas uniformément respectés dans la prosodie classique. L'accumulation de vers faux compromet d'emblée l'étude d'un texte de Corneille, de même que l'écrasement des effets lyriques de la prose de Baudelaire ou de Yourcenar augure mal de la prise en compte de leur poétique. Les lectures expressives et signifiantes sont en revanche toujours valorisées.

Autre remarque préliminaire : parmi toutes les qualités ou capacités dont doit faire preuve le candidat pour réussir cette épreuve, la connaissance et la compréhension précises et contextuelles du vocabulaire sont essentielles. Vérifier systématiquement le sens de certains mots ou expressions, surtout quand il a pu évoluer avec le temps, est primordial et ce travail doit être effectué pendant l'année de préparation, voire le jour de l'épreuve si un doute survient puisque des dictionnaires sont à la disposition des candidats. Chez la Boétie, « dépendre » correspond à notre « répandre » et surtout « être empêché de » peut entraîner facilement un contresens puisque l'expression exprime en fait l'idée d'« être incapable ». Au XVII^e siècle, « raison » peut présenter toutes sortes d'acceptions différentes et nuancées, y compris chez un même auteur. Dans *La Vie de Marianne*, le mot « nippes », par exemple, ne possède pas la valeur dépréciative que l'on rencontre aujourd'hui.

La formulation du projet de lecture n'est pas toujours assez rigoureuse, quand elle est compréhensible. Se contenter de vouloir montrer que « La Mauvais vitrier » est la parodie d'une chanson de Houssaye ne peut guère mener loin, à plus forte raison quand la chanson en question n'est connue que très imparfaitement. À l'inverse, se proposer d'étudier la montée de la tension dramatique dans telle scène de Corneille permet de manière simple et efficace de relier de manière probante les remarques faites au fil du texte. Il s'agit bien pour le candidat de défendre une hypothèse de lecture.

Faute d'une direction clairement fixée, trop de développements se perdent dans l'énumération de remarques presque essentiellement descriptives ou explicatives. Or l'explication de texte n'est ni un exercice de description grammaticale, ni un jeu érudit de contextualisation historique ou philologique. Il s'agit de faire apparaître le sens des formes. Cela nécessite certes une maîtrise technique des outils de la stylistique : le jury a dû longuement batailler pour ne finalement pas s'entendre dire que telle formule de Yourcenar était une métaphore ; ou bien un candidat n'a pas été capable de repérer et de définir une énallage. Avant tout il est indispensable d'être sensible aux enjeux du texte, ce qui n'est possible qu'en le caractérisant. Récit, description, dialogue, monologue, etc. : autant de structures qui commandent le fonctionnement du texte et à l'intérieur desquels les choix de l'auteur prennent leur sens. Humour, ironie, réalisme, etc. : autant d'options esthétiques qui rendent les textes signifiants. Scène de première vue, apologue, autoportrait, etc. : autant de lieux littéraires investis par les textes. C'est dans le cadre de la théâtralité que se lit telle page de Marivaux alors qu'il faudrait être sensible à la montée du lyrisme dans l'*explicit* des *Mémoires d'Hadrien* ou être capable de relier la formule cornélienne « je ne sais quel charme » à l'esthétique du sublime. Faute de cela, c'est la paraphrase qui l'emporte le plus souvent.

Un dialogue ou un monologue théâtral en vers doit faire l'objet de remarques d'ordre prosodique : musicalité, variations de rythme, césures, accents réguliers ou déplacement voire accumulation de ceux-ci, étude de certaines rimes pour leur valeur sémantique voire ironique. Et surtout, comme pour les figures de rhétorique, le candidat doit s'interroger sur la valeur de ces procédés. Pour le genre plus moderne que propose *Le Spleen de Paris*, le candidat doit réfléchir, à un moment ou à un autre de son explication, à ce qui constitue le poème en prose chez Baudelaire. De même, l'emploi nouveau des italiques par celui-ci n'est pas gratuit ni simplement typographique et le jury attend une remarque.

Dans la limite du temps imparti, le candidat doit donc s'efforcer d'« épuiser » le texte et surtout ne pas contourner les difficultés éventuelles de lecture (comme dans un exercice de version ou de thème). Comme les années précédentes, le jury ne juge pas d'après une explication préconçue voire idéale et est ouvert à toutes sortes d'interprétation, par exemple pour une expression telle « des vitres de paradis » dans « Le mauvais vitrier » de Baudelaire. Repérer ce qui fait éventuellement problème est de bon aloi, la discussion peut ensuite s'engager sur le sens ou les sens à donner.

Sans ce souci de faire parler les formes, la conclusion se borne trop souvent à n'être qu'une reprise des éléments de l'introduction, là où elle devrait réévaluer l'hypothèse initiale.

L'entretien qui suit a avant tout pour but de permettre au candidat de corriger les éventuels points litigieux ou obscurs de son explication. Il ne s'agit pas d'un après de l'exercice : cet échange est partie prenante de l'explication – il est donc largement pris en considération lors de la notation. En effet, l'entretien a pour but de prolonger la lecture du texte. Il s'agit fréquemment de revenir sur un point de compréhension (« quelle différence faire entre les termes “savant” et “philosophe” dans une page de Marivaux ? ») ou d'interprétation (« comment lire le choix du pluriel pour le titre “Les Foules” ? »), ou encore d'attirer l'attention du candidat sur des phénomènes qu'il a négligés (« peut-on dire de la fin des *Mémoires d'Hadrien* qu'il s'agit d'un texte élégiaque ? »). Le candidat peut ainsi corriger, préciser et surtout prolonger sa pensée. Les questions du jury sont toujours bienveillantes et n'ont jamais pour but de déstabiliser le candidat. Elles n'appellent pas en retour de longs développements ou d'infinies circonlocutions : une réponse claire est largement suffisante. Trop de candidats n'ont pas, à cette occasion, suffisamment lutté et ont renoncé trop vite à chercher à répondre.

Dans l'ensemble les candidats s'exprimaient distinctement et sans jargonner. Attention aux maladresses du type « le sens sémantique » ; et parler du « sujet lyrique » sans jamais expliciter l'adjectif amène inexorablement le jury à poser une question sur ce point. Rappelons aussi encore une fois que savoir lire ses notes, se rapporter au texte et regarder le jury en s'adressant à lui sont des compétences requises pour un futur professeur.

Le jury déplore enfin que certains candidats oublient qu'ils participent à un concours de recrutement de la fonction publique durant lequel ils doivent s'efforcer d'incarner une posture professorale. Le relâchement de l'expression, de même que la familiarité avec le jury, est à bannir.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE ASSOCIÉES À L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS AU PROGRAMME

Établi par M^{me} Fabienne BOISSIERAS

Rappels

Les questions de langue sont improvisées. Ce qui signifie que les candidats n'ont aucune trace sur le billet d'informations qui pourraient les guider. Là est bien l'intérêt de l'épreuve : tester la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et sa réflexion face à un point de langue intéressant. En aucune façon, on demande au candidat d'être spécialiste de la langue du XVI^{ème} siècle ni de la langue classique mais en revanche le jury apprécie que celui-ci puisse commenter une forme singulière et noter des écarts, si écart il y a, avec le français moderne. Le problème de l'anaphore en langue classique ne saurait être ignoré d'un candidat à l'agrégation.

Généralités.

À la suite de son explication, le candidat répond aux questions de langue posées directement par les membres du jury. Le texte venant d'être expliqué, normalement il ne présente plus guère d'ambiguïtés. La plupart des questions portent principalement sur de la morphosyntaxe mais aussi dans le prolongement sur des points de morphologie, de lexique, d'énonciation, de figures de style ou de rhétorique. Ainsi, à la suite d'une analyse de pronoms dans une phrase de Cinna, il a été demandé d'identifier une figure d'énallage. On sait que pour la langue du XVI^{ème} siècle, le rapport phonie/graphie est souvent délicat et que l'identification des formes (participe présent/adjectif verbal ou le subjonctif) mérite attention et débat. En cas d'erreurs, le candidat est invité à revisiter son commentaire. La langue de Marguerite Yourcenar a pu paraître bien sibylline à certains candidats, difficile sans doute pour qui peine à se repérer dans les agencements phrastiques ainsi que dans les simples options du subjonctif (*Un être jeune se fût détaché de moi au moment où nos liens auraient commencé à nous poser* p.190). Bien souvent dans le texte du XX^{ème} siècle, des précisions sur le sens de certains mots ont été demandées, le recours à l'étymon aurait été bienvenu. Il peut être aussi

demandé de syllaber un vers afin de vérifier la justesse de la lecture en particulier dans les cas de diérèse et de répartition des accents (v. 323 *Cinna*).

Pour exemples :

La Boetie, De la servitude volontaire

p.81 *Quel vice ou plustost quel malheureux vice, voir un nombre infini de personnes non non pas obéir mais servir*

p.82 *Durons-nous que ceux qui servent soient couards et recreus.*

p.118 *Ils font ou le gouvernement des provinces ou le maniemement des deniers, afin qu'ils tiennent la main à leur avarice, et qu'ils l'exécutent quand il sera temps.*

Corneille, Cinna

v. 331 *Meurs, s'il faut mourir en citoyen romain*

v.334 *Ne crains pas qu'après toi rien ici ne me retienne*

v. 901 *Ô Dieux, qui come vous la rendez adorable*

v. 902 *Rendez-là, comme vous, à mes vœux exorable.*

v. 1223 *Cesse de soupirer, Rome, pour ta franchise*

v. 1224 *Si je t'ai mise aux fers, moi-même je les brise.*

Corneille, Polyeucte

v.525 *je nommais inconstance, et prenais pour un crime*

v.526 *De ce juste devoir l'effort le plus sublime*

v. 1257-1290, *et plutôt à Dieu qu'à force d'en verser / Ce cœur trop endurci se pût enfin percer*

Marivaux, La Vie de Marianne

p.103 *S'il me venait un dévot qui m'en coutât, il me ferait des présents jusqu'à la fin du monde avant que je lui dise : arrêtez-vous !*

p.85 *Je ne sais ce que mes yeux lui dirent mais les siens me firent une réponse si tendre que les miens l'eussent méritée.*

p. 292-293. de "voici encore un effet singulier du caractère de Mme Dorsin" à "et qui faisait que tout le monde était philosophe aussi".

p.293 *ils ont beau être ensemble, tout réunis qu'ils sont, ils ne se mêlent point.*

Voilà comme on l'entendait chez Mme Dorsin.

Baudelaire, Le Spleen de Paris

p.80 *Impudent que vous êtes, vous osez vous promener dans des quartiers pauvres, et vous n'avez pas même de vitres qui fassent voir la vie en beau*

p.90 *Qui ne sait pas peupler sa solitude ne sait pas non plus être seul dans une foule affairée.*

p.91 *Il est bon d'apprendre quelquefois aux heureux de ce monde, ne fût-ce pour humilier un instant leur sot orgueil, qu'il est bonheur supérieurs au leur.*

p.112 *Voici ce qu'il regardait*

p.113 *vous verrez leurs yeux s'agrandir*

p.121 *Malheureux peut-être l'homme, mais heureux l'artiste que le désir déchire !*

Marguerite Yourcenar, Mémoires d'Hadrien

p.65 *Il serait facile de construire ce qui précède comme l'histoire d'un soldat trop lettré qui veut se faire pardonner ses livres.*

p.66 *Mais n'oublions pas l'ignoble complaisant qui, pour ne pas déplaire, acceptait de s'enivrer à la table impériale.*

p.139 *Le long métier de comptable m'astreignait partout, qu'il s'agît d'apurer les comptes de province d'Asie ou ceux d'une bourgade britannique.*

p.140 *Etranger partout, je me sentais particulièrement isolé nulle part.*

p.315 *Mais Diotine sanglote, la tête enfouie dans les coussins.*

p.315 *J'ai prié Antonin qu'il y fasse ensuite transporter Sabine.*

**RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE
OPTION A
(Ancien Français ou Français moderne)**

établi par
Mme Fabienne Boissieras
et
M. Olivier Soutet

La commission a entendu cinq candidats présenter une leçon de linguistique française : trois sur un sujet d'ancien français (à partir d'extraits du *Roman d'Eneas*), deux sur un sujet de français moderne

Les sujets ont été en général traités de façon lacunaire sans que soient dégagés de véritables éléments de problématique ni même introduits de simples questionnements. On rappellera qu'il n'existe pas de plan « prêt à porter » et que seul le corpus permet au candidat de décider de l'organisation à donner. L'introduction obligatoire doit apporter les éléments essentiels de définition et permettre une analyse fine du sujet par rapport à d'autres formulations possibles. On attend que des notions théoriques puissent être débattues et questionnées dans leur pertinence (ainsi pour le sujet invitant à traiter sur les circonstancielles, il aurait été souhaitable de proposer plusieurs classements, sachant que le plan sémantique classiquement retenu laisse de côté bien des commentaires d'importance), que les occurrences soient abordées avec discernement, avec une attention toute particulière pour les plus délicates. Cela présuppose que le candidat ait pu fréquenter plusieurs grammaires durant l'année de préparation, évaluer l'apport des recherches plus récentes et accéder ainsi à la juste compréhension de ce qu'est un fait grammatical.

Un rappel important : s'il est vrai que ce sont souvent des questions de syntaxe et de morphosyntaxe qui sont proposées aux candidats de manière prioritaire, tous les domaines de l'analyse linguistique peuvent fournir la matière des questions.

Le rapport qui suit ne prétend nullement à l'exhaustivité : il s'attache simplement, pour chaque sujet, à signaler un plan cohérent et à traiter les occurrences jugées les plus complexes.

Sujet 1 : *Roman d'Eneas*, v. 111-205 : A. Les faits de subordination dans le passage ; B. Justifier l'emploi de *ça* au v. 163.

Question A

1. Préambule

On pouvait rappeler les points suivants, qui permettaient d'amorcer une délimitation de la notion de subordination :

- a) la notion de subordination dans le cadre de l'analyse propositionnelle de la phrase avec la distinction canonique des propositions régissantes et des propositions régissantes, la plus régissante hiérarchiquement étant nommée principale, laquelle se définissant comme non régie ;
 - b) le processus théoriquement illimité de la subordination dans un cadre phrastique donné (ce qui signifie qu'une proposition régie peut toujours devenir elle-même régissante) ;
 - c) la variété des formes de la subordination (parataxe vs hypotaxe) ;
 - d) le caractère incertain de la distinction entre coordination et subordination ;
 - e) l'impossibilité même dans certains cas de distinguer régissante et régie (ainsi dans les structures comparatives de type *plus p, plus q*).
- A partir de là, on pouvait s'intéresser au classement des subordonnées, à la forme des subordonnants et au jeu modal.

2. Le classement des subordonnées

On pouvait proposer de distinguer en s'inspirant, par exemple, de Tesnière,

- a) les actancielles (réunissant les conjonctives « pures » - 122-123, 132, 140 - et les interrogatives indirectes - 113, 114, 174) ;
- b) les circonstancielles (de type corrélatif - 180-181 - et de type conjonctivo-locutionnel - 133, 162, 163, 168, 182, 202 ;

c) les relatives (124, 136, 146, 194, 205).

Ce classement pouvait s'enrichir, au vu du texte, de deux discussions (parmi d'autres) :

- a) la sous-catégorisation sémantique des circonstancielles ;
- b) la distinction entre relatives explicatives et relatives déterminatives.

3. La forme des subordonnants

C'est le signe *que* qui appelait les remarques les plus intéressantes. Il fallait en effet noter

- a) le cas complexe des v. 122-125 articulant dans le cadre d'une construction comparative (*miex... que*) deux conjonctives, l'une comparée, l'autre comparant : il en résulte que la conjonctive comparante (125) perd son conjonctif introducteur, le *que subsistant* en 125 étant le *que* comparatif ;
- b) sa « réécriture » sous la forme *ce que* (conjonctif) dans certaines locutions à ouverture prépositionnelles (132, 133) ;
- c) sa possible réalisation comme conjonctif zéro (161),
- d) son emploi vraisemblable d'adverbe relatif avec comme antécédent un lexème temporel (*quart*), à moins qu'il ne faille y voir un *que* conjonctif vicariant (168) ;
- e) la mise en contiguïté en 194 d'un *que* indéfini et d'un *que* relatif (*que que*, « quoi que »)

4. Le jeu modal

Peu de faits saillants ici, si ce n'est peut-être le système des subjonctifs imparfaits en 122-125.

Question 2

L'adverbe de lieu *ça* implique en sa nature profonde déplacement, notamment passage d'un « là » vers un « ici ». Tel est le cas ici puisqu'Énée désigne par *je mui ça* son trajet du là qu'est Troie à l'ici (de l'énonciation) qu'est Carthage.

Sujet 1 : *Roman d'Eneas*, v. 642-739 : **A.** Morphologie du passé simple (étude synchronique et diachronique); **B.** justifier l'emploi de *ja* aux v. 713-714

Question A

1. Préambule

Il convenait de rappeler que le système verbal du français se fonde, quant à sa morphologie, sur une distinction d'essence accentuelle entre paradigmes faibles et paradigmes forts. Sont faibles les paradigmes tels que les six personnes constitutives sont faibles, c'est-à-dire accentuées hors le radical (indicatif imparfait, futur, conditionnel, subjonctif imparfait); sont forts *lato sensu* les paradigmes tels que, suivant une distribution à préciser, certaines personnes sont fortes, c'est-à-dire accentuées sur le radical, et certaines autres faibles, c'est-à-dire accentuées hors le radical (indicatif présent, subjonctif présent) ; sont forts *stricto sensu* les paradigmes dotés de six personnes fortes (indicatif présent *d'être*, à travers toute l'histoire du français, indicatif présent de *dire* et de *faire* en afr). Quant au passé simple (PS), il présente un spectre morphologique original puisque, selon le verbe considéré, il peut offrir un paradigme faible ou un paradigme fort. Les PS forts présentent trois personnes faibles (2, 4 et 5) et trois personnes fortes (1, 3 et 6).

2. Approche synchronique.

Le classement pouvait être le suivant :

- a) PS faibles : le sous-classement se fait à partir de la voyelle thématique, tampon entre radical et morphème final : PS en *a* (*laissa*, 644 ; *entrentent*, 673 ; *entra*, 691 ; *merveillerent*, 698 ; *conseillerent*, 699), en *i* (*descendirent*, 677 ; *oÿ*, 720), en *u* (*fu*, 656, 659 ; *fumes*, 684 ; *fustes*, 714)

- b) PS forts : le sous-classement se fait à partir de la distinction « avec variation vocalique » (*i/e* : *virent*, 665 ; *vit*, 668 ; *vint*, 669 ; *parvindrent*, 674 ; *sistrent*, 706 ; *o/e* : *ot*, 650, 651, 654 ; *orent*, 710 ; **esjot**, 736 ; *ü/e* : *perçut*, 696) vs « sans variation vocalique » (*remest*, 646)

Je renvoie à Zink, *Morphologie...*p. 187-192 pour des compléments concernant sa justification.

2. Approche diachronique

Il fallait, au moins à grands traits et pour expliquer les formes anciennes :

- rappeler la formation des paradigmes faibles de latinité tardive permettant de rendre compte de leurs héritiers du français : paradigme à finales en **-aīl-astil-atl-amusl-astisl-arunt* (**cantai...*); paradigme à finales en **-īl-īstīl-ītl-īmusl-īstīsl-īrunt* (**dormi...*); paradigmes à finales en **-uīl-ustīl-ut l-umusl-ustīsl-urunt* (*fui...*);
- distinguer, du côté des PS forts, la source des parfaits en *-ī* (type *veni*) et en *-si* (type *misī*) et celle des parfaits en *-ui* (type *habui*, *debui*)
- faire état (avec une ou deux illustrations) de l'importance de deux faits phonétiques majeurs dans l'évolution : la métaphonie conservatrice ou transformatrice, d'une part, les faits de labialisation, de l'autre.
- ne pas négliger les faits majeurs d'évolution des finales (notamment les personnes doubles, *-mes* et *-stes*)

Sur tous ces points, qu'il est exclu de traiter dans ce rapport, nous renvoyons à Zink, *Morphologie*, p. 195-198 et à Fouché, *Morphologie historique du français. Le verbe*, Paris, Klincksieck, p. 272-337.

Ultérieurement, ce sont les PS forts qui connaîtront, au moins pour certains d'entre eux, l'évolution la plus radicale avec la perte des faits d'alternance. Ainsi de *vin*, *venis*, *vint*, *venimes*, *venistes*, *vindrent* à *vins*, *vins*, *vint*, *vīnmes*, *vīntes*, *vinrent*, on passe d'un PS fort *lato sensu* (trois personnes faibles et trois personnes fortes) à un PS fort *stricto sensu* (six personnes fortes).

Question B

L'adverbe *ja* en 713-714 a valeur concessive de fait. Cette valeur se déduit du signifié de base de *ja*, essentiellement assertif. Si le contexte crée un effet oppositif, *ja* devient du coup concessif. Sur ce point, voir Buridant, *Grammaire*, p. 423-424.

Sujet 3 : Roman d'Eneas, v. 1408-1493 : 1) Morphosyntaxe du pronom personnel dans le passage ; 2) commenter le vers 1491

1. Préambule

Le sujet étant de morphosyntaxe et non de morphologie et de syntaxe, il était inutile de s'étendre longuement sur l'origine phono-morphologique des formes des pronoms personnels. Quelques considérations introductives suffisaient, notamment pour insister sur le caractère archaïque de la catégorie du pronom, notamment personnel, comme en témoigne sa déclinaison, de surcroît pluricasuelle (qui demeure très largement en fm)

En revanche, il convenait de bien poser au départ les problèmes à poser à défaut de les résoudre : distinction à opérer entre pronoms sujets et pronoms, qui fournit commodément le plan ; variation de prédicativité du pronom personnel : prédicatif, il connaît des emplois assez proches de ceux du substantif, non prédicatif, il se singularise par une syntaxe très spécifique.

2. Le pronom personnel sujet

La question centrale à examiner est celle de son expression/omission puisque l'afr *-c'* est la grande différence avec le fm- présente l'originalité de n'avoir pas encore systématisé son expression. Ici il convenait de lier la question de l'expression et celle de la position attendue. Si l'on tombe d'accord pour considérer que postposé au verbe conjugué, le pronom sujet est menacé dans son

expression, alors on comprend que toute proposition qui s'ouvre, notamment par un régime ou un circonstant adverbial (1408, 1410, 1416,...), lesquels sont ordinairement directement suivis du verbe conjugué, a toute chance de voir s'effacer le pronom sujet qui, s'il est exprimé est postposé au verbe. Pour que le pronom sujet ait de bonnes chances d'être exprimé, il faut qu'il passe avant le verbe conjugué (1430, 1429, 1453, 1458, 1477...). La chose n'est cependant que tendancielle comme le montrent 1418, 1443. Bien entendu, l'histoire ultérieure témoignera d'une poussée expressive du pronom personnel, même postposé et, comme par ailleurs, l'ordre sujet/verbe/objet s'imposera en français, ce sera un facteur supplémentaire d'expression du pronom personnel sujet. La non-systématicité de l'expression a comme conséquence, cependant non systématique, que l'expression emporte parfois avec elle expressivité sémantique (peu d'exemples nets dans le passage) ou autonomie syntaxique (éloignement du verbe conjugué).

Une remarque sur un point particulier : en 1429, *il* est un neutre non impersonnel, à comprendre au sens de « cela »

3. Le pronom régime

La question n'est pas ici celle de l'expression/omission mais celle de la distinction entre formes prédicatives et formes non prédicatives. Celles-là font du pronom personnel un être linguistique doté d'autonomie, pouvant faire phrase à soi seul. A un niveau plus modeste, mais plus banal, cet emploi prédicatif est celui qu'on rencontre derrière préposition (1417, 1418...). En emploi non prédicatif, le pronom personnel est conjoint au verbe conjugué : ici, l'attention doit se porter sur sa position dans le GV (1422, 1429, 1466...). En cas de deux régime pronominaux (type : *le me, le te, le vos, le nos...*), l'ordre est toujours : régime direct, régime non direct

Quelques exemples intéressants

- en 1449, 1452 et 1480, les pronoms *vous* et *le* sont postposés au verbe ; cela tient au fait que leur faible prédicativité les empêche d'ouvrir la phrase. En 1462, en revanche, sa postposition semble plutôt être de l'ordre de l'emphase expressive.
- En 1485, *lui n'apent* peut étonner ; on attend plutôt *li n'apent*. L'explication est celle-ci : le verbe étant impersonnel, son régime prédicatif tend à compenser son faible engagement personnel
- En 1486, ce mécanisme compensatoire joue en présence d'un infinitif. L'afr ne dit pas *je suis heureux de te voir*, mais *je suis heureux de toi voir*

Pour plus de détails, voir Buridant, Grammaire..., p. 420-460

Question B

Le vers 1491 appelait deux remarques sur, d'une part, la construction dite d'interrogation indirecte à l'indicatif présent (*dit, foit*) alors que l'afr autorise aussi l'emploi du subjonctif, si l'interrogation est délibérative, et, d'autre part, la forme *foit* (= *fait*).

Sujet 4 : Les circonstanciels dans un passage de *La Vie de Marianne*, p 75-77, de « *Mais reprenons vite mon récit* » à « *dans le désespoir le plus emporté* ».

1. Définitions / apports théoriques

L'identification de ces propositions (ou sous-phrases) circonstanciels ne semble pas poser problème (ni relatives, ni conjonctives complétives), leur proximité avec le complément circonstanciel est souvent repérable (déplaçabilité, complément accessoire, de phrase vs complément essentiel, égalité sémantique). Cependant ces premiers critères éliminent un certain nombre de circonstanciels pour lesquelles d'autres caractéristiques et d'autres fonctionnements apparaissent (non mobilité, relation d'intégration à une autre proposition). Cette disparité double en fait une autre opposition entre circonstanciel intrapredicatif (intégré) ou extrapredicatif (adjoind) et circonstanciel transpredicatif (qui déborde de la prédication sur l'énoncé ou sur l'énonciation). Voir M. Wilmet, *Grammaire critique du Français*, § 645.

Différentes lectures de ces subordonnées sont proposées, qui revisitent l'analyse des outils enchâsseurs et mettent à découvert la difficulté d'un classement. Aucune rentabilité dans un classement sémantique même si, comme le rappelle Wilmet, « la frénésie en matière de compléments circonstanciels n'a pas trop déteint sur les sous-phrases [...] ». Les grammaires gardent le temps, la cause, le but, la concession, la condition, la conséquence, la comparaison, l'addition, et l'exception (Wagner et Pinchon), parfois la manière (Goosse). Un autre critère formel repose sur l'emploi des

modes. Les circonstanciels de **situation** sont à l'indicatif ; les circonstances de **perspective** sont au subjonctif. Les corrélatives constituent une classe à part. La grammaire tend à exclure les **corrélatives** des circonstanciels pour en faire des constituants secondaires (au même titre que les relatives. Voir la GMF. La proposition ne jouit d'aucune autonomie. Elle est intégrée au GV de la phrase rectrice.

2. Prolongements

Rebaptisées subordonnées intégratives adverbiales dans la grammaire de P. Le Goffic, certaines circonstanciels offrent une diversité d'outils dont l'identité reste problématique. La grammaire traditionnelle classe les subordonnants (ou enchâsseurs conjonctionnels) dans la catégorie des conjonctions (GMF) là où La *Grammaire critique du Français* reconnaît des adverbes à la fois responsables d'une fonction et enchâsseurs : ce sont les adverbes connecteurs *où, quand, comme, si* et *que* dans les structures corrélatives. Il paraît aussi possible de distinguer à la lumière des lectures guillaumiennes deux « souches » parmi les enchâsseurs conjonctionnels : la souche QUE (avec toutes les modalités de composition) et la souche SI.

Sujet 2 : *La fonction sujet* dans « le vieux saltimbanque » de Baudelaire, du début du texte, p. 97, à « derrière son rideau déchiqueté », p. 99.

1. Introduction

La notion de sujet recouvre des réalités bien diverses, la présence du pronom sujet a été rendue obligatoire par l'effacement des marques casuelles. Dans la phrase canonique, c'est la seule fonction (fonction primaire) nécessairement présente, en grammaire générative « argument externe » qui n'appartient pas au GV. Contrairement au COD, elle n'est pas une fonction spécifique, elle concerne tous les verbes. De toutes les fonctions, c'est la plus délicate à définir tant se chevauchent points de vue logique, grammatical et sémantique.

Le sujet est selon la tradition logique « ce dont on prédique » ; la relation sujet / prédicat est la grande relation structurante de l'énoncé. On parle de sujet thématique.

Du point de vue grammatical, sa définition est liée au GV ; point de départ syntaxique de la proposition, il est un constituant primordial.

Du point de vue sémantique, il se confond avec le cas profond AGENT. Si le sujet prototypique est un animé agent volontaire, diverses relations sémantiques entre sujet et verbe rendent difficile une telle définition sémantique : « celui qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe » avec identification du sujet par la question « qui est-ce qui ? » ou « qu'est-ce qui ? ». Aucune question ne vaut pour les constructions impersonnelles. Dans le cas de la diathèse passive (*Mes regards étaient offusqués par ces lames rebelles*), le sujet grammatical ne coïncide pas avec l'agent (ici le complément d'agent a la responsabilité de l'action).

2. Critères définitoires

- a) Une approche fonctionnelle met à découvert la non-omissibilité du sujet ; tout verbe à un mode personnel est accompagné d'un sujet, ne serait-ce en français que le *il* impersonnel (*personne d'univers*). Sauf :
- à l'impératif, la désinence marque la personne du sujet, qu'on peut tenir pour implicite morphème zéro ;
 - dans des tours figés, archaïques (souvenir d'un état de la langue où le pronom sujet n'était pas indispensable) ;
 - dans la phrase averbale (ou nominale), on parlera de thème logique (à l'oral, le prédicat reçoit un accent d'intensité).
Partout la joie, le gain, la débauche, partout la certitude pour les lendemains, partout l'explosion frénétique de la vitalité. Ici la misère absolue, la misère affublée
 - dans le cas de l'infinitif, il s'agira du contrôleur ou support agentif de l'infinitif. Cependant, pour tout infinitif se pose la question du contrôleur : *Ils absorbent, sans le vouloir, leur part de cette atmosphère*
 - en cas de coordination et de juxtaposition.
Partout s'étalait, se répandait, s'ébaudissait le peuple en vacances.

- b) la solidarité du couple sujet-verbe (séquence dite progressive) est rendue manifeste par l'accord entre le verbe et le sujet (flexion en genre et en nombre). Divers cas de syllepses grammaticales dérogent à ce principe morphosyntaxique (l'accord dit conceptuel conduit le verbe à s'accorder avec la valeur sémantique du sujet). Le pronom impersonnel « il » référentiellement vide peut être considéré comme le sujet selon les critères de place et d'accord. Pour ce qui concerne les constructions impersonnelles, la grammaire traditionnelle oppose sujet « apparent » et sujet « réel ». Cependant nombreux sont les grammairiens qui ne reconnaissent pas l'existence de 2 sujets : le sujet réel se rapprochant d'un complément (postposition), ils optent pour la dénomination « séquence de l'impersonnel », mais contrairement au complément cette séquence peut être déplacée en position préverbale.
- c) La place : un autre critère formel.

La marque ordinaire du sujet est sa place avant le verbe (il y a absence de désinences). Il faut distinguer la postposition du sujet qui ne change la modalité assertive de la phrase de la postposition qui remet en question l'assertion. La postposition du sujet clitique suspend la valeur de vérité de l'énoncé, la phrase est engagée dans un mouvement virtualisant : il s'agit d'une phrase non thétiq. La phrase met en débat, d'où son caractère indécidable et le rejet de l'ordre de la phrase assertive. La modalité d'énonciation est interrogative. D'autres cas d'inversion sont recensés sans qu'il y ait changement de modalité de phrase. :

- L'incise (avec décrochage énonciatif)
 - Les constructions paractactiques : la subordonnée est une phrase interrogative autonome de modalité interrogative.
 - La postposition du sujet pronominal est possible derrière certains adverbes, « peut-être..., ainsi, aussi.. ».
 - La mise en discussion de la relation prédicative effectuée par la postposition du sujet clitique ne va pas jusqu'à une remise en question en raison des adverbes initiaux qui à la fois ouvrent la discussion et la circonscrivent.¹³
- La postposition du sujet nominal repose sur des arguments stylistiques (jusqu'au XVI^e, l'interrogation avec postposition nominale est possible). Elle est très fréquente dans les relatives où est respectée la loi de la cadence majeure. Les variantes de position dans le texte de Baudelaire auraient dû être commentées. Pour exemple : l. 1 *Partout s'étalait, se répandait, s'ébaudissait le peuple en vacances.*
- Le rôle de l'adverbe en ouverture de la phrase méritait un commentaire quant à l'agencement rendu possible du sujet.

3. Classe morphologique du sujet

Cette fonction est habituellement remplie par un nom ou un équivalent. La définition logique du sujet (thème/ prédicat) donne sens à la sélection de la forme nominale. Le nom exprimant la substance offre l'assise la plus ferme au jugement et justifie la place préverbale (ordre logique dit progressif)¹⁴. Différentes classes sont représentées :

- un groupe nominal (étendu ou non).
- l'infinitif, forme nominale du verbe.
- un pronom anaphorique (la classe des pronoms personnels, interrogatifs et relatifs offre une amorce de déclinaison) : *toutes les baraquent qui se pavanent*
- un pronom indéfini : *tout n'était que lumière. Les uns dépensaient, les autres gagnaient ...*
- Le démonstratif « ce », représentant un terme ou phrase précédente. Ce est l'anaphore par excellence de tout ce qui est sémantiquement « neutre » ou abstrait (à distinguer du présentatif. Constitué de plusieurs morphèmes, le présentatif fonctionne dans une perspective synchronique syntaxiquement et sémantiquement comme un morphème unique. On parle aussi de régime du présentatif, d'autres l'identifient au

¹³ Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998, p.37.

¹⁴ En certains contextes le sujet grammatical peut avoir la dignité du prédicat comme dit Bonnard : par exemple dans la phrase **Qui** est venu ?

niveau logique comme thème (Gary-Prieur). **C'était** une de ces solennités sur lesquelles comptent les saltimbanques.

Pour les petits, **c'est** un jour de congé, **c'est** l'horreur de l'école... Pour les grands, **c'est** un armistice.

NB : C'est le nombre de l'attribut qui peut régler le nombre du verbe *être*, ce en usage soutenu. L'exigence de pluriel provient d'une collusion entre deux constructions radicalement différentes : la construction « ce suis-je », « ce sommes-nous » tombée en désuétude dès le début du XVI^e siècle où « ce » est attribut et la construction c'est moi, « ce » sujet anaphorique ou non.

- des propositions, relative substantive, conjonctive ou interrogative indirecte.

4. Remarques sur l'interprétation sémantique du sujet

On peut distinguer 3 grands types de rôles sémantiques ; le sujet est :

- *agent* : Le caractère plus ou moins dynamique du sujet dépend évidemment du verbe du prédicat.
- *siège du procès* : dans les constructions attributives
- *causateur*

Conclusion

Éventuelle ouverture de la syntaxe à la stylistique à partir d'une telle question.

Indications bibliographiques

Dictionnaire du moyen français (DMF)

[à consulter en ligne, à partir de n'importe quel moteur de recherche. Chaque article est doté d'un lien avec le dictionnaire de Godefroy, celui de Tobler et de Lommatzsch, le *Trésor de la Langue française* et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*]

Buridant (C.), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES

Ducos (J.) et Soutet (O.), *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF

Guillot (R.), *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion

Le Goffic (P.), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette

Martin (R.) et Wilmet (M.), *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI

Ménard (P.), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière

Moignet (G.), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck

Riegel (M.), Pellat (J. C.), Rioul (R.), *Grammaire méthodique du français*, 5e éd. mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, coll.

Tesnière (L.) *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck

Wilmet (M.), *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot

Zink (G.), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF

Zink (G.), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF

RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE ANCIENNE (OPTION B)

Établi par M. Laurent GAVOILLE et M. Frédéric TRAJBER

Déroulement de l'épreuve. Le candidat commence par tirer un sujet, de linguistique grecque ou de linguistique latine, portant sur une question précise à propos d'un passage extrait du programme restreint, dont les références sont indiquées. Ce tirage au sort, propre à l'épreuve, est à bien distinguer de celui qui, au début de la session d'oral, répartit les langues anciennes entre explication sur programme et improvisé (si le candidat fait une explication sur le programme de grec, il passe un improvisé latin et inversement). Puis il prépare pendant 2 heures (avec possibilité de consulter les dictionnaires), avant de se présenter devant les membres du jury pour un exposé de 30 minutes, suivi d'une reprise de 20 minutes. Cette dernière prend la forme d'un entretien avec le jury, visant à corriger certains points ou à en approfondir d'autres. L'épreuve a donc changé par rapport aux années 2011-2014, le volet "Agir en fonctionnaire et de manière éthique et responsable" ayant disparu : on est revenu au seul exposé de linguistique.

Conseils

A. Les exigences scientifiques sont évidemment les mêmes que celles qui prévalent pour l'écrit, puisque la question peut porter sur la phonétique, la morphologie, la syntaxe, la sémantique, ou même sur plusieurs domaines à la fois. On attend des candidats qu'ils maîtrisent très bien les manuels habituels (Lejeune, Chantraine, Monteil, Ernout-Thomas), qu'ils aient consulté pendant l'année les dictionnaires étymologiques courants que sont ceux de Chantraine et d'Ernout-Meillet (surtout pour l'histoire des mots importants, qui manque très souvent aux candidats), qu'ils aient lu *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* de Benveniste. Certains candidats qui ont eu la chance d'avoir des cours pendant l'année présentent parfois des explications diachroniques plus modernes : elles sont évidemment les bienvenues, les manuels mentionnés ci-dessus étant dépassés sur bien des points (ce qui est normal pour une discipline en lien étroit avec la recherche). Mais le jury n'apprécie pas que les candidats en question ne connaissent parfois que cette explication récente, ignorant totalement l'existence des plus anciennes, pourtant célèbres. Cela relève d'une mauvaise méthode scientifique, puisqu'une théorie récente vient en général corriger une plus ancienne, par rapport à laquelle elle prend sens. Il faudrait au moins que les candidats, sur les points difficiles de la linguistique ancienne, sachent dire que l'explication qu'ils présentent en est une parmi d'autres. Et, s'ils en connaissent plusieurs, qu'ils parviennent à dire pour quelle raison l'une est peut-être préférable à l'autre. Pour la méthode, on attend, comme à l'écrit, une nette distinction de la synchronie et de la diachronie. L'organisation de l'exposé est elle aussi comparable à ce qui est demandé à l'écrit : il faut une introduction qui problématise le sujet, un plan qui se tienne, une conclusion.

B. Mais l'oral ajoute une dimension nouvelle, celle du discours ou de la parole en acte : il va falloir se montrer convaincant et, dans la mesure où il s'agit d'un concours de recrutement de l'enseignement, pédagogue, de telle sorte qu'à la fin de l'exposé, l'auditoire ait une vision claire du problème traité. Cela suppose que les candidats ne se contentent pas de juxtaposer des connaissances mais les orientent vers une fin. L'oral du concours n'est certes pas un vrai cours devant une classe, mais le candidat doit savoir montrer des qualités qui prévaudront dans son enseignement : clarté de pensée et d'expression, adaptation à l'auditoire et autorité personnelle. Celui qui hésite en permanence, qui bredouille ou qui ne parle pas assez fort fera un mauvais oral et risque de mal enseigner. Celui qui ne remplit pas son temps de parole donne l'impression de se dérober et de ne pas avoir assez de force personnelle pour s'obliger à respecter des contraintes matérielles. Celui qui reste constamment assis risque d'endormir l'auditoire et surtout de ne rien lui expliquer, dans une discipline où l'usage du tableau est obligatoire : toute forme latine ou grecque étudiée ou faisant l'objet d'une explication doit être écrite au tableau (avec les accents et les esprits en grec, les longueurs de voyelle en latin), *a fortiori* toute forme reconstruite (accompagnée d'un astérisque). Enfin, celui qui reste sans réaction pendant l'entretien, qui répond du bout des lèvres ou qui se contente de répéter ce qu'il a déjà dit sera jugé peu apte à échanger, à reformuler ou à répondre à des questions. Savoir parler debout, sans trop lire son papier, tout en écrivant au tableau, sans oublier de regarder le jury, ne s'improvise pas : il faut

s'entraîner toute l'année, pour, le jour de l'oral, se tenir convenablement, parler dans une langue correcte, écrire de manière lisible au tableau, utiliser celui-ci de manière claire et efficace pour l'auditoire (on peut par exemple écrire le plan, au fur et à mesure que l'exposé avance, dans un coin du tableau, et garder l'espace restant pour les explications de détail).

Bilan de la session 2015

La moyenne des leçons entendues cette année en option B est de 9,8 (un 17, un 16, deux 14, un 11, un 10, deux 7, un 5, un 4, un 3). Deux candidats se détachaient nettement par la finesse de leurs connaissances et l'aisance de leur prestation, même si aucun des deux n'a su présenter un exposé vraiment complet ; les notes les plus basses ont été attribuées à des exposés souvent beaucoup trop courts et inorganisés, qui dénonçaient chez le candidat des ignorances fondamentales ou une grave méconnaissance des textes au programme. D'une manière générale, le jury a déploré que les candidats ne sachent pas bien distinguer synchronie et diachronie ou, plus grave, qu'ils ne sachent pas du tout faire une étude synchronique, préférant se jeter sur des connaissances diachroniques qu'ils ont apprises par cœur ; la synchronie demande une très bonne connaissance de la langue, qu'il faut savoir présenter de manière organisée, ce qui exige réflexion et finesse ; on ne saurait improviser une synchronie le jour de l'oral sans s'être entraîné pendant l'année. Quant à la diachronie, on aimerait parfois que les candidats sachent mieux relativiser leurs connaissances, c'est-à-dire évitent de présenter comme unique et définitive une explication qui pose problème et qui est concurrencée par une autre (ou par d'autres). Tous ces défauts rejoignent fondamentalement une absence ou un refus de la problématisation. Sur le plan formel, le jury s'est étonné, cette année, de constater chez certains candidats beaucoup trop de laisser-aller dans le langage ou dans l'attitude, mais espère fermement que cette remarque importante sera bien lue et bien retenue des prochains candidats, en sorte qu'ils se montrent à la hauteur du concours et de la tâche qui attend de futurs professeurs agrégés.

Liste des sujets

1. Grec :

HOMERE, *Illiade*, XXIV, v. 33-54 — Étude de la formation des aoristes du passage (on négligera l'étude des désinences).

EURIPIDE, *Alceste*, v. 823-842 — Étude synchronique et diachronique des phonèmes notés εἰ et ου.

EURIPIDE, *Alceste*, v. 889-910 — L'aspiration initiale et les occlusives aspirées : étude synchronique et diachronique à partir des exemples du passage.

THUCYDIDE, *La Guerre du Péloponnèse*, I, 140.1-2 (jusque αἰτιώμενοι πάρεσις) — Étude morphologique et syntaxique du participe en grec ancien à partir des exemples du passage.

THUCYDIDE, *La Guerre du Péloponnèse*, I, 144.4-146 (de Οἱ γούν πατέρες jusqu'à la fin) — Morpho-syntaxe : étude des pronoms et adjectifs pronominaux dans le passage.

2. Latin :

CICERON, *Correspondance* livre II, Lettre XCVIII (du début jusqu'à *suscensere possemus*) — La formation des thèmes des noms de la 3^e déclinaison du passage : considérations morphologiques, étymologiques, sémantiques.

VIRGILE, *Géorgiques* IV, v. 283-314 (de *Sed si quem* jusqu'à *Parthi*) — Morpho-syntaxe de l'ablatif.

VIRGILE, *Géorgiques* IV, v. 45-66 (de *Tu tamen* jusqu'à *condent*) — Le devenir latin des sonores aspirées de l'indo-européen.

TITE-LIVE, livre XXI, chap. LIV-LV (de *Sempronius ad tumultum* jusqu'à *procedit*) — Étude synchronique et diachronique des *ī* du texte.

TITE-LIVE, livre XXI, chap. LIX-LX (de *Degressus* jusqu'à *dicionis fecit*) — Étude morphologique des thèmes perfectum (synchronie, diachronie).

TITE-LIVE, livre XXI, chap. XLI (de *Itaque* jusqu'à *imperii fore*) — Étude morpho-syntaxique du subjonctif et des différentes expressions de la modalité en latin.

Ces sujets n'ont rien de surprenant. Ils sont à la portée de tous les candidats sérieux, pour peu que ceux-ci aient des bases scientifiques solides, une très bonne connaissance des textes au programme, et se soient entraînés régulièrement toute l'année. Nous souhaitons donc bon courage aux futurs candidats ainsi bien avertis de ce qui leur sera demandé.

EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME : GREC

Rapport établi par M^{me} BROU-SCHMEZER, avec la participation de MM. M. BRIAND

Le jury a entendu 8 explications sur programme, dont les notes s'échelonnent de 02 à 17. L'écart entre ces deux notes s'explique par une différence réelle de niveau entre les candidats. On rappellera tout d'abord qu'il s'agit d'une prestation, sinon publique, du moins officielle, qui exclut toute familiarité, tout métalangage (il est légitime d'être éventuellement impressionné ; mais il n'est pas nécessaire de dire que l'on « perd ses moyens »), de même que toute passivité. Pour cette épreuve de grec, on veillera tout particulièrement à la qualité de la lecture préalable à la traduction et au commentaire. Cette partie de l'épreuve est essentielle, et une lecture hésitante ou fautive n'augure pas bien de la rigueur intellectuelle d'un candidat. Si l'on choisit de prononcer les accents, il faut être sûr qu'on les prononce toujours au bon endroit, sous peine de donner l'impression que l'on veut impressionner l'auditoire à bon compte. L'entraînement à cette partie de l'épreuve ne doit donc pas être négligé au cours de l'année ; il ne faut d'ailleurs pas exclure qu'on puisse y trouver un certain plaisir, et une grande utilité dans la mesure où l'on se souvient toujours mieux des textes que l'on a soigneusement prononcés. La traduction doit procéder par petits groupes de mots, grecs d'abord, français ensuite. Dans la mesure où il s'agit de textes censés avoir été traduits et étudiés dans l'année, le jury s'attend à ce qu'elle soit aisée et précise. On veillera également à la qualité de l'expression française lors du commentaire (correction de la langue, exactitude des liaisons...). Enfin, on demande aux candidats de pouvoir répondre sans hésiter aux questions de grammaire normative qui sont posées : il est encore temps, l'année de l'agrégation, de vérifier que l'on connaît parfaitement tous les paradigmes, et d'être absolument sûr de soi pour les temps primitifs des verbes irréguliers les plus usités. Le jury sait qu'il peut attendre cela d'un candidat à l'agrégation, puisqu'il a pu entendre certaines prestations remarquables, et il souhaite courage et détermination aux candidats qui s'engagent dans cette belle expérience.

Textes proposées et questions de grammaire :

Lucien, *Vie des philosophes* 9-11

- commenter ἔστω, ἀπέστω, et ἀπόξυσσον, 10.6 et 10.9-10
- temps primitifs de ὑπολήφονται, 10.5
- commenter ποιήσειεν ἄν, 10.15
- commenter κἂν ... ἦς, 11.5

Lucien, *Charon* 19-20

- temps primitifs de ὄρας, 20.1
- commenter εἰ ἐμβοήσοιμι 20.15
- commenter αὐταῖς ... αὐταῖς 19.7
- temps primitifs de ξυστήναι 19.23

Homère, *Iliade* XXIV, 440-476

- scander v.452
- commenter κατ'... λίπεν, v.470
- commenter κεν εἴη, v.463
- temps primitifs de εἰσελθών, v.465

Homère, *Iliade XXIV*, 692-726

- temps primitifs de ἔλων, v.696
- scander v. 701
- temps primitifs de ξύμβληντο, v.709
- décliner ἄνερ, v.725

Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, LXX, 2-LXXI, 1.

- analyser ἀντικαθεστηκυίας (71,1)
- analyser ξυνελών (70,9) et donner les temps primitifs du verbe simple à toutes les voix
- dans la proposition commençant par τὸ δὲ ὑμέτερον, expliquer la construction des trois génitifs τῆς δυνάμεως, τῆς γνώμης, et τῶν δεινῶν. Commenter stylistiquement.
- expliquer la construction du pronom relatif ἃ (en 70, 7) : καὶ ἃ μὲν ἂν ἐπινοήσαντες μὴ ἐπεξέλθωσιν, οἰκείων στέρεσθαι ἡγοῦνται.

Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, CXXXIII-CXXXIV, 4, jusqu'à πλησίον που κατορύξαι

- Analyser εἰδότες. Conjuguer le verbe à l'indicatif du même temps.
- Analyser ξυλληφθήσεσθαι. Donner les temps primitifs du verbe simple à toutes les voix.
- justifier le mode de παραβάλοιτο (CXXXIII)
- justifier le cas du participe, dans αἰπιωμένου τοῦ ἀνθρώπου et dans tous les participes au génitif du reste de la phrase.

Euripide, *Alceste*, 1093-1124

- analyser πέποιθα et donner les temps primitifs de ce verbe à toutes les voix
- analyser μεθίστασο et conjuguer le verbe à ce temps et à ce mode
- analyser grammaticalement le vers 1114 et commenter stylistiquement
- scander le vers 1104 et commenter.

Euripide, *Alceste*, 935-972, de φίλοι, γυναικὸς δαίμον' εὐτυχέστερον à ἀντιπεμῶν βροτοῖσιν.

- analyser v. 943 : τρέψομαι et donner les temps primitifs de ce verbe
- analyser v. 949 : ἀπώλεσαν et donner les temps primitifs de ce verbe
- v. 948 : analyser et expliciter κλαίη
- v. 943 : analyser τύχοιμ' ἄν.

ÉPREUVE D'EXPLICATION PRÉPARÉE D'UN TEXTE LATIN TIRÉ DU PROGRAMME

Rapport établi par M. Fabrice Poli

Données statistiques

Le jury en charge de l'épreuve d'explication d'un texte latin tiré du programme a interrogé, lors de la session 2015, huit candidats. Les notes obtenues vont de 03/20 à 16/20 et la moyenne s'établit exactement à 10/20, ce qui est honorable. Au nom de l'équité, les quatre auteurs du programme ont fait chacun l'objet de deux explications dont la liste est récapitulée ci-dessous.

Déroulement de l'épreuve

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler, pour les futurs candidats, quel est le déroulement précis de cette épreuve. À l'issue d'un temps de préparation de deux heures, durant lesquelles les candidats disposent d'un dictionnaire latin-français et de manuels usuels de mythologie, d'histoire, de civilisation, etc., les impétrants doivent, dans les trente minutes qui leur sont imparties, structurer leur exposé en quatre étapes et respecter l'ordre suivant : 1) brève introduction du passage, 2) lecture du texte, 3) traduction, 4) commentaire littéraire (linéaire ou composé, au choix du candidat). Une fois

cette première partie achevée, le jury procède, durant dix minutes, à la reprise de cet exposé initial. Enfin, il est posé aux candidats quatre questions improvisées de grammaire normative, deux de morphologie et deux de syntaxe, prenant appui sur le texte. Les candidats doivent répondre à ces questions, le jury procédant à une reprise après chacune d'entre elles - l'ensemble (prestation grammaticale du candidat et reprise du jury) ne devant pas excéder dix minutes.

Regard général sur l'épreuve

Le jury se félicite d'avoir entendu d'honorables prestations qui ont été récompensées par de fort bonnes notes (14/20 ; 15/20 ; 16/20) qui témoignent de la part des candidats d'une préparation sérieuse. À ceux-là, le jury tient à adresser ses plus vives félicitations. Aux autres candidats, dont les oraux n'ont pas permis d'atteindre un résultat équivalent, le jury tient à faire les remarques suivantes qui se fondent sur les principaux manquements relevés. Le premier, et peut-être le plus préoccupant, est celui qui consiste à escamoter le temps de parole initial d'un bon tiers, pour réduire, dans le meilleur des cas, la prise de parole à 20 minutes, en face des 30 minutes attendues. Si le jury n'attend pas, de la part d'un candidat qui n'a plus rien à dire, un délayage verbeux, il tient cependant à redire que le respect du temps initial fait partie des exigences de l'épreuve, lesquelles préparent le candidat à son futur métier où la gestion du temps de parole est déterminante. En l'occurrence, une traduction faite plus lentement et non pas à la vitesse d'une charge de cavalerie, et un commentaire linéaire plus approfondi doivent permettre de remplir cette part du contrat.

Dans le même ordre d'idée, le jury a pu parfois regretter, de la part de certains, une expression relâchée et familière ou entachée de fautes de français que, malgré l'immense empathie dont il est animé à l'égard des candidats, le jury ne saurait admettre. Là encore, les futurs professeurs doivent veiller, sans affectation ni emphase, à s'exprimer de la manière la plus correcte qui soit, conscients du rôle de modèles qui leur sera dévolu dans le cadre de leurs futures fonctions. Ces quelques prolégomènes doivent rappeler aux candidats que les oraux de l'agrégation, pour académiques qu'ils soient, ont aussi pour mission d'évaluer la posture, la manière de s'exprimer et la manière de se conduire de celui qui est appelé à devenir professeur.

Outre ces remarques globales, le jury regrette que la connaissance de la grammaire normative soit parfois chancelante et que des formes courantes, comme les impératifs présents réguliers ou la conjugaison du verbe *uella*, soient l'occasion de constater une méconnaissance inquiétante de la morphologie classique du latin. De la même manière, les questions de syntaxe, là encore classiques et portant sur des structures régulières, ont parfois suscité quelques inquiétudes parmi les membres du jury. Pourtant, les exigences de ce dernier ne sont pas insurmontables et la connaissance précise de manuels classiques et usuels comme celui de la collection *les Lettres latines* (J. Gason, A. Thomas & E. Baudiffier, *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963) ou de L. Sausy (*Grammaire latine complète*, Paris, Fernand Lanore, 8^e éd., 1965) permet assurément d'affronter l'épreuve avec sérénité. Les candidats qui se sentent en difficulté ne doivent pas renoncer et se désespérer, mais, prenant le problème à bras-le-corps, doivent à en passer par le surlignage des formes méconnues et la rédaction des traditionnelles fiches cartonnées. L'exercice, qui vaut d'ailleurs aussi pour le thème latin, permet de s'assurer, de manière certaine, l'obtention de points précieux.

Enfin, le jury a pu, dans le cas des moins bonnes prestations, être confronté à des traductions très fautives et à des commentaires superficiels trahissant une préparation insuffisante et/ou tardive. Là encore, les attentes du jury, conscient qu'une partie non négligeable des candidats, déjà professeurs, n'a pas la possibilité de suivre une préparation universitaire intégrale, ne sont pas démesurées. Attendu qu'on ne saurait commenter un texte que l'on n'a pas compris, le jury recommande aux candidats éloignés des centres universitaires de s'imprégner des textes au programme par de nombreuses lectures en traduction, suivies d'une traduction mot-à-mot des passages qui leur semblent les plus caractéristiques et les plus significatifs. Enfin, la lecture d'un ouvrage critique de synthèse, à l'appui du travail de traduction, devrait permettre d'éviter de gros accidents le jour de l'épreuve. Le jury espère que ces quelques conseils, qui ne sauraient réduire les exigences attendues pour un concours d'agrégation externe, permettront aux candidats isolés de ne pas capituler et de se dire qu'un travail, bien organisé et bien pensé, peut permettre de parvenir à un résultat honorable ou, à tout le moins, qui ne soit pas éliminatoire.

Aux candidats qui ont obtenu les meilleurs résultats, le jury adresse ses félicitations. Aux autres, déjà admissibles ou novices, le jury redit combien il sera heureux de les revoir ou de les entendre lors de la prochaine session, espérant que les lignes précédentes constitueront une aide en vue de leur présente préparation.

Textes et questionnaires grammaticaux soumis aux candidats

Cicéron

Lettre 65, *Ad Atticum*, III, 9, de "Quintus frater" à "quid agendum sit".

Morphologie : a) Déclinez *Idus*. b) *perierimus* : temps primitifs de ce verbe et conjugaison au subjonctif présent.

Syntaxe : a) Syntaxe de l'adjectif verbal. b) Valeurs des relatives au subjonctif.

Lettre 92, *Ad Atticum*, IV, 3, de "Auere te certo scio" à "omnis Catilinas Acidinos postea reddidit".

Morphologie : a) *nolebat* : temps primitifs de ce verbe et conjugaison à l'indicatif présent. b) *hunc furorem* : déclinez ce groupe nominal au singulier et au pluriel.

Syntaxe : a) Syntaxe et nuances circonstancielles de l'ablatif absolu. b) Usages de l'indicatif modal.

Dracontius

L'Enlèvement d'Hélène, vers 1 à 30.

Morphologie : a) *uult* (vers 15) : analyse de la forme ; conjugaison à l'indicatif présent ; temps primitifs du verbe. b) *ueni* (vers 16) : donnez tous les impératifs présents des conjugaisons régulières.

Syntaxe : a) Commentez : *habent laudis sperare...* (vers 24-25). b) Commentez : *quae causa nocentem fecit Alexandrum raptu spoliare Amyclas* (vers 29-30).

Médée, vers 1 à 30 (jusqu'à *et sensus infunde meos*)

Morphologie : a) *uelit* (vers 9) : analyse de la forme et conjugaison à l'indicatif présent. b) *prece nixa* (vers 12) : analysez et justifiez *nixa*.

Syntaxe : a) Commentez la construction : *quod jubeat Medea nefas* (vers 6). b) Commentez *sua : ut uenias ad castra sua petunt* (vers 27-28).

Tite-Live

Histoire romaine, XXI, 14, 1-21, 15, 5

Morphologie : a) Déclinez *tota urbs*. b) Donnez les principales formations de comparatifs de supériorité.

Syntaxe : a) Syntaxe de l'ablatif absolu. b) Syntaxe de *cum* (suivi du subjonctif).

Histoire romaine, XXI, 34

Morphologie : a) Déclinez *utile exemplum*. b) Conjuguez *malle* à l'ind. présent et au subj. présent.

Syntaxe : a) Syntaxe des hypothétiques en dépendance d'une proposition infinitive. b) Syntaxe de l'adjectif verbal.

Virgile

Géorgiques, III, 72-102.

Morphologie : a) Déclinez *idem dilectus* (sing.). b) Soit la forme *audet* : donnez à la même personne toutes les autres formes de l'indicatif.

Syntaxe : a) Syntaxe des hypothétiques. b) Scandez le v. 95.

Géorgiques, IV, 1-32.

Morphologie : a) Déclinez *tenuis labor*. b) Donnez toutes les formes d'infinitif de *prohibere*.

Syntaxe : a) Indiquez les principaux emplois de l'adjectif verbal. b) Scandez le v. 20.

**Rapport sur l'explication sur texte ancien hors programme
GREC**

M. M. BRIAND, M^{me} C. BROU-SCHMEZER

Les notes de l'épreuve hors programme se sont échelonnées de 5 à 16. L'auteur choisi cette année a été Platon, qui ne pouvait pas surprendre particulièrement. Par rapport à l'épreuve sur programme, l'épreuve de traduction improvisée demande d'être particulièrement dynamique. Dans la mesure où la préparation se fait sans dictionnaire, il faut, d'une part, être prêt à faire des suppositions sur le sens d'un terme ignoré - notamment en s'appuyant sur les racines, l'étymologie...-, mais aussi être capable de rectifier rapidement sa traduction, voire, sa compréhension de l'ensemble du texte, lorsque le jury en donne le sens. C'est donc une épreuve qui demande d'être très à l'écoute des informations données en cours d'interrogation. On rappellera également aux candidats de bien tirer parti des éléments qui lui sont donnés sur le billet de tirage : les termes rares sont traduits ; et souvent, le titre donne déjà des indications précieuses. Pour se préparer à cette épreuve, on ne saurait assez conseiller aux agrégatifs de garder du temps pour faire du « petit grec » dans l'année, et à prendre l'habitude d'apprendre systématiquement les mots du vocabulaire courant qu'ils rencontrent, par exemple à l'occasion de la préparation des oeuvres sur programme. La mémoire s'entraîne, et la connaissance d'un nombre suffisant de mots donne liberté et plaisir lorsque l'on aborde un texte nouveau. C'est, bien sûr, ce que nous souhaitons à tous les agrégatifs et futurs agrégés.

Platon, *Hippias majeur*, 281b6- 282a4 : Socrate dialogue avec le sophiste Hippias (Σὺ γὰρ... σὺ λέγεις)

- commenter φῶμεν (d6)
- commenter ἀναβιοίη (d8)
- commenter ἄν (a3)
- temps primitifs de ἐπιδεῶκεναι (d6)

Platon, *Hippias majeur, sur le beau*

- 304b7 – d10 (ἴΩ Ἰππία... ἀγνοῶν)
- conjuguer οἶσθα (b7)
 - temps primitifs de καταστησάμενον (c8)
 - commenter et donner les temps primitifs de εἰσέλθω (d4)
 - commenter ἦντινοῦν (e1)

Platon, *Hippias majeur, sur le beau*

303b-304e : Socrate conclut un dialogue sur le beau avec le sophiste Hippias (ἴΩ Ἰππία φίλε -> ἀγνοῶν)

Platon, *Lysis* : Socrate conclut un dialogue sur l'amitié

- 222e3 – 223b8 (Εἰ γὰρ... ἐξευρεῖν)
- commenter et donner les temps primitifs de περιεστῶτες (a6)
 - temps primitifs de ὑποπεπωκότες (b1)
 - conjuguer τίθημι (b7)
 - temps primitifs de διεληλύθαμεν (e5)

Platon, *Charmide*, 153 a-d,

- Analyser ἐγεγόνειν (153 b)
- Analyser πεπυσμένοι et donnez les temps primitifs de ce verbe
- expliquer ὃ τί μέ τις ἀνέροιτο 153 c
- commenter 153 a : Καί με ὡς εἶδον εἰσιόντα

Platon, *Charmide*, 158e-160a : Socrate raconte son dialogue avec Charmide, sur la sagesse (δῆλον γὰρ ὅτι -> ταχέως)

Platon, *Charmide*, 164 d-165b

- analyser ἀνέθηκεν et donner les temps primitifs de ce verbe
- analyser Γνώθι et donner les temps primitifs de ce verbe
- justifier le mode de ἀναθεῖν, 165 α
- justifiez le mode de τάχα δ'ἂν τις οἰηθείη

Platon, *Charmide*, 176 a-d : Charmide possède-t-il assez de "sagesse" (σωφροσύνη) pour pouvoir se passer des incantations de Socrate ? (Καὶ ὁ Χαρμίδης -> ἐναντιώσομαι) :

- analyser ἐξευρεῖν et donner les temps primitifs de ce verbe
- analyser πείθομαι et donner les temps primitifs de ce verbe
- analyser ἂν εἰδείην ligne 3
- analyser ἦν ἐπάδειν παρέχῃς Σωκράτει

Épreuve d'explication improvisée d'un texte latin hors programme

Rapport établi par M. Fabrice Poli

Données statistiques

Le jury en charge de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte latin hors programme a interrogé, lors de la session 2015, huit candidats. Les notes obtenues vont de 03/20 à 17/20 et la moyenne s'établit à 09/20, ce qui est globalement satisfaisant. Cette année, les textes proposés aux candidats étaient tirés des *Tristes* d'Ovide.

Déroulement de l'épreuve

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler, pour les futurs candidats, quel est le déroulement précis de cette épreuve. À l'issue d'un temps de préparation de quarante-cinq minutes (il était autrefois de trente), durant lesquelles les candidats ne disposent d'aucun document, les impétrants doivent, dans les quinze minutes qui leur sont imparties, procéder à la lecture et à la traduction, à la fois précise et élégante, du passage (la double traduction qui était demandée autrefois est désormais abolie). Lorsque le texte comporte des mots difficiles, ceux-ci figurent sur le bulletin donné aux candidats. À l'issue de ce temps de parole, le jury procède, durant dix minutes, à la reprise de la prestation des candidats. Enfin, il est posé aux candidats quatre questions improvisées de grammaire normative, deux de morphologie et deux de syntaxe, prenant appui sur le texte. Les candidats doivent répondre à ces questions, le jury procédant à une reprise après chacune d'entre elles - l'ensemble (prestation du candidat et reprise du jury) ne devant pas excéder 5 minutes.

Regard général sur l'épreuve

Le jury a eu le plaisir d'écouter de très bons candidats qui ont fait preuve d'une bonne maîtrise de la grammaire latine et, partant, d'une aisance à traduire de manière improvisée un texte latin d'un niveau standard. En revanche, d'autres prestations ont pâti d'une connaissance indubitablement insuffisante de la morphologie et de la syntaxe latines, ainsi que du lexique usuel. Afin de se préparer au mieux à cette épreuve, le jury recommande aux candidats, comme il l'a fait pour l'épreuve d'explication d'un texte latin tiré du programme, la fréquentation assidue d'un manuel de grammaire classique, comme ceux de J. Gason, A. Thomas & E. Baudiffier, *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963 ou de L. Sausy, *Grammaire latine complète*, Paris, Fernand Lanore, 8^e éd., 1965. Cette étape, incontournable, de mémorisation de la grammaire latine, doit être menée dès avant les épreuves écrites en vue de la version et du thème et consolidée à nouveau en vue de cette épreuve orale spécifique. L'autre versant de l'épreuve est celui du vocabulaire. Le jury a apporté un soin scrupuleux à ce que les mots des textes appartiennent au lexique courant dont on peut légitimement exiger la connaissance d'un futur agrégé de grammaire. Pour ceux qui se sentent gênés, et ce depuis longtemps, par une certaine aporie lexicale, des outils simples et aux formats raisonnables doivent permettre l'acquisition rapide du vocabulaire latin de base ; à cette fin, le jury citera les deux titres suivants : 1) M.-L. Podvin, *Les mots latins. Les 2500 mots et constructions de base du latin*, Scodel-Nathan, 1981, 87 p. ; 2) G. Cauquil, J.-Y. Guillaumin, *Vocabulaire de base du latin, alphabétique*,

fréquentiel, étymologique, Besançon, ARELAB, 1984, 149 p. Les mêmes auteurs ont d'ailleurs écrit le même manuel pour le grec.

En conclusion, les lignes qui précèdent ont pour vocation d'encourager les futurs candidats, déjà admissibles ou non, et non pas de les entraîner dans des abîmes de désolation. La version latine improvisée ne nécessite ni une connaissance encyclopédique de toutes les irrégularités de la syntaxe latine, ni une mémorisation stakhanoviste du lexique latin dans toute sa richesse et sa polysémie. La seule – mais sérieuse – connaissance d'une bonne grammaire et d'un stock lexical de 2000 mots permet assurément de surmonter efficacement cette épreuve. Cet effort, qui rendra service aux candidats pour les épreuves de version latine, thème latin et littérature sur programme, mérite vraiment d'être pris en considération au regard du bénéfice réel que l'on peut en escompter.

Textes et questionnaires grammaticaux soumis aux candidats

Ovide, *Tristes*, I, 3, 1-22

Morphologie : a) *labitur* (vers 4) : temps primitifs et conjugaison de la forme. b) *imbre cadente* (vers 18) : analyse et justification de *cadente*.

Syntaxe : a) Analysez et commentez *apta parandi* (vers 7). b) Analysez et commentez *quocumque aspiceres* (vers 21).

Ovide, *Tristes*, III, 3, 1-20

Morphologie : a) Analysez *nescioquo* (vers 8). b) Analysez *quicquid* (vers 14).

Syntaxe : a) Commentez : *quare scripta sit* (vers 2). b) Commentez : *qui leuet, qui soletur, qui fallat* (vers 10-12).

Ovide, *Tristes*, III, 7, 1-22.

Morphologie : a) *pectus iners* (v. 20) : déclinez ce groupe nominal au singulier et au pluriel. b) *nolim* (v. 7) : temps primitifs de ce verbe et conjugaison à l'indicatif présent.

Syntaxe : a) Syntaxe de l'interrogation directe et indirecte. b) Valeurs de *ut* + subjonctif.

Ovide, *Tristes*, III, 8, 1-22.

Morphologie : a) *currus uolucres* (v. 15) : déclinez ce groupe nominal au singulier et au pluriel. b) *precare* (v. 14) : analyse de cette forme ; donner les formes de tous les impératifs passifs des cinq conjugaisons à la deuxième personne du singulier et du pluriel.

Syntaxe : a) Les compléments circonstanciels de lieu : cas général et cas particuliers. b) Scansion des vers 5-6.

Ovide, *Tristes*, III, 14, 25-46.

Morphologie : a) *intellecturis auribus* (v. 40) : déclinez ce groupe nominal au singulier et au pluriel. b) *fateri* : temps primitifs de ce verbe et conjugaison au plus-que-parfait de l'indicatif.

Syntaxe : a) Les systèmes hypothétiques. b) L'expression de l'ordre et de la défense en latin.

Ovide, *Tristes*, V, 10, 1-22

Morphologie : a) Déclinez *commune tempus*. b) Donnez tous les infinitifs de *perago*.

Syntaxe : a) Emplois de *ut* plus indicatif. b) Scandez les v. 1-2.

Ovide, *Tristes*, V, 11, 1-22

Morphologie : a) Déclinez *mite numen*. b) Les formations de superlatifs (supériorité).

Syntaxe : a) L'expression de l'ordre. b) Scandez les v. 7-8.

Ovide, *Tristes*, V, 14, 1-22

Morphologie : a) Déclinez *turpe crimen*. b) Conjuguez *fero* au présent de l'indicatif et au futur antérieur.

Syntaxe : a) Syntaxe de *dum* b) Scandez les v. 1-2.